

PREMIERE PARTIE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX ECOLES DE METIERS

DES INDUSTRIES DE LA METALLURGIE : CONCEPTION

POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

MUTATIONS SOCIOLOGIQUES ET CHANGEMENTS STRUCTURELS.

La formation professionnelle et technique répond à des objectifs politiques, des impératifs économiques, des structures sociales. Pour assurer son développement industriel, en dehors des nécessités matérielles (crédits, implantation, équipements...) et en dehors du développement national, dans une perspective régionale, pour ne pas écrire régionaliste, la formation professionnelle s'appuie sur un support immédiat parce qu'initial dans son processus: l'Ecole.

Si nous rencontrons, autrefois, une formation par le compagnonnage depuis le Moyen-Age, sur le tas à toutes les époques et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle avec le développement industriel précipité, notamment sous le Second Empire, elle ne peut plus exister comme cela. Si nous rencontrons une politique de la formation professionnelle centrée sur la préservation de l'enfant (une des raisons de la création de l'école de La Martinière) elle ne peut plus s'énoncer ainsi.

L'Histoire nous apprend, à travers ces divers moyens d'apprentissage, que la formation professionnelle consistait à reproduire le bon geste: le "savoir-faire". Par contre, le "faire-savoir" comptait peu. Aucune pédagogie s'intéressant à la manière d'acquérir le savoir technique ne guidait les instructeurs, les initiateurs qui maîtrisaient une technique. Cela ne veut pas dire

---

que les compagnons d'autrefois ou de nos jours, que les ouvriers prenant en charge leurs apprentis ne possédaient aucune capacité, aucune qualité pédagogique. Ils appliquaient certainement une pédagogie intuitive.

Nous ne remarquons pas de pédagogues qui se penchèrent sur la formation professionnelle. Les qualités et la réflexion intellectuelles primaient déjà sur la technique manuelle. La pensée pédagogique sur la formation manuelle de la part des Encyclopédistes, des penseurs socialistes du XIX<sup>e</sup> siècle se porte surtout sur la morale de l'ouvrier et de son travail. L'acquisition du savoir professionnel consistait à préserver une corporation par la maîtrise, degré suprême de reconnaissance socio-professionnelle dans les confréries. Elle consistait encore à fréquenter les divers maîtres de par la France, dans le compagnonnage, pour rencontrer les artisans les plus qualifiés de chaque corps de métier qui aideraient l'initié à parachever le "chef d'œuvre" qui sanctionnera ses "études."

En des temps plus proches du nôtre, la formation professionnelle consistait à retirer les enfants des familles démunies pour ne pas les exposer à l'amoralité des couches populaires: ivrognerie, brutalité, grossièreté, autant de tares attribuées aux masses laborieuses et dues aux conditions déplorables de travail: ateliers insalubres, journée de travail exténuante, travail peu gratifiant et peu rétribué. La littérature s'empara de ce genre pour mieux le décrire: Zola en France, Dickens en Angleterre et bien d'autres auteurs pour d'autres pays.

---

Ce n'est qu'à une époque récente, après les lois sur l'Ecole Publique, qu'une politique de la formation professionnelle et de l'enseignement technique fut ébauchée, mise en place, structurée sans être achevée. Cette politique élaborée progressivement s'appuie sur des textes qui définissent les objectifs à atteindre sur le plan purement scolaire, sur le plan social (promotion de la condition ouvrière), sur le plan économique et sur le plan politique pour le devenir de la nation.

Nous pouvons nous demander si cette politique a trouvé pour instigateurs et promoteurs des personnes désintéressées et mues par des préoccupations humanistes ou d'habiles défenseurs, motivés par des arrière-pensées spéculatives (demandes des dirigeants patronaux et de leurs organisations syndicales représentatives dans chaque corporation) pour former une certaine catégorie de main d'œuvre;

*Si, pour Y. Legoux: "l'objet de notre étude est la capacité d'une institution de formation professionnelle à évoluer et celle des anciens élèves à répondre, en partant de leur formation aux nécessités de l'évolution technologique et organisationnelle." (1)*

L'objet de notre étude sera plus modeste. Il cherchera dans cette première partie, à vérifier les enseignements de l'histoire et d'exemples internationaux et les incidences de la société, des institutions sur l'enseignement technique, en rapprochant ces considérations de l'évolution de l'Ecole des Métiers de la Métallurgie.

---

(1) Y. LEGOUX : Du Compagnon au Technicien. L'Ecole Diderot de 1871 à 1971 "

CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

I. CONSIDERATIONS GENERALES

I. BUTS ET MOYENS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

Si, pour Kant: "*L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation*". (1)

encore faudrait-il définir la fonction de l'homme. Si l'éducation modèle l'homme, c'est parce qu'elle entend reproduire un modèle stable et adaptable au contexte social dans lequel il devra s'insérer, au risque de se trouver marginalisé parce que ne correspondant pas aux objectifs assignés au système éducatif: "*l'objectif du système éducatif doit être de permettre à chacun d'atteindre la place pour laquelle il est fait.*" (2)

Devons-nous admettre un déterminisme aussi évident entre éducation et société ? Si, comme l'écrit Natanson: "*la fonction éducative est une des premières fonctions naturelles de toute société humaine*" (3)

elle se caractérise par deux tâches éducatives dont l'une est la transmission des techniques et dont l'autre est l'intégration sociale. Nous présumons l'action de l'homme sur la société, pour la société et nous acceptons le principe que l'éducation cherche l'adaptation de l'homme à la société, en prenant appui sur l'école. Nous nous référons à un fonctionnement institutionnel.

---

(1) KANT: Réflexion sur l'Education

(2) J. VAUDIAUX: La Formation Permanente: Enjeu Politique

(3) J. NATANSON : Avenir de l'Education

L'Ecole agit-elle en tant que processus dynamique capable de concevoir un produit nouveau qui, lui-même établira une autre société ? L'Ecole se pose-t-elle en tant que moyen statique ne pouvant que reproduire un modèle existant qui ne bouleverserait aucunement ou modestement l'ordre établi malgré les Révolutions qui marquèrent l'Histoire:1789,1830,1848,1870 pour ne citer que les plus proches ? Autrement dit, l'Ecole prépare-t-elle demain ? Dans ce cas, nous citons S.Honoré (1): *"La politique de l'éducation doit avoir comme but de former des citoyens adaptés aux besoins de l'économie certes, mais surtout, capables de maîtriser le développement des sociétés et capables de faire face aux grands problèmes de demain."*

L'Ecole maintient-elle hier ? Il faut alors nous référer à des courants de pensée tels que celui de Natanson (2): *"L'Education est le reflet actuel de la société mais elle reste prisonnière de la culture de la société d'hier"*.

Nous tenterons de situer notre conception en prenant appui sur ces courants de pensée afin de mieux éclairer les indicateurs que nous crûmes déceler au cours de cette étude.

### 1.1. Définitions

Faut-il parler de formation professionnelle ou d'enseignement technique ? Nous distinguons ces quatre termes énoncés de manière appariée. Ces couples revêtent des caractères différents que nous définirons par deux raisons dont la

---

(1) S.HONORE : Adaptation Scolaire et Classes Sociales

(2) J.NATANSON : Avenir de l'Education

première se trouve dans les faits: Histoire et structures et dont la seconde relève de la terminologie.

Sémantiquement parlant, pour schématiser, la formation indiquerait une démarche didactique alors que l'éducation impliquerait un processus pédagogique. Pour le sujet, la formation se subit dans la mesure où il reçoit un message, des informations pratiques ou techniques à intégrer alors que l'éducation se vit par une démarche incursive (1).  
*"Au type humain habituel, l'être, appuyé sur son patrimoine héréditaire et sur les acquisitions que le milieu lui impose, doit, dans son propre élan, ajouter quelque chose qu'il crée lui-même".*

Posés ces principes distinctifs entre éducation et formation, analysons la spécificité du technique et du professionnel.

Notre regard sur l'Histoire nous fait percevoir la formation comme un processus éducationnel vécu par l'intéressé, directement en relation avec le formateur. Que ce soit un bâtisseur du Temple de Salomon, des Pyramides Egyptiennes, des Cathédrales Gothiques ou, dans une moindre mesure, dans les ateliers industriels, l'enfant, l'adolescent confié au maître se trouve là pour apprendre les notions du métier. Nous reconnaissons un caractère second pour le placement en atelier au siècle précédent. La raison première relèverait d'un placement de l'enfant, issu d'une famille souvent nombreuse, pour alléger les charges des parents, et pour contribuer à l'adjonction d'un pécule au faible revenu fourni par le travail du père (2)  
*"Mais l'un des motifs tangibles est que les parents chômeurs devaient vivre sur les salaires des jeunes qu'ils avaient procrées".*

Le contact direct s'établit avec la matière, le matériau à façonner, à respecter en appliquant le bon geste. Cette double relation, à l'objet, au sujet tendrait

---

(1) M. DEBESSE : les Etapes de l'Education

(2) L. MUMFORD : Technique et Civilisation p 147

à créer une morale du métier, une responsabilisation sociale, comptable de l'individu dans la mesure où il doit apprendre à concevoir sans dépenser. La formation ne peut être que professionnelle puisque les consignes reçues proviennent d'un détenteur du savoir-faire: l'artisan, l'ouvrier, et parce que le lieu se situe à l'atelier: cadre de la production industrielle.

La notion de technique apparaît de manière significative avec les objectifs éducatifs décrits aussi bien timidement, généreusement que théoriquement par des auteurs tels Descartes, Rousseau, par les penseurs socialistes tels Proudhon, Fourier (ces descriptions prenant un aspect plus pragmatique avec les ouvriers socialistes tels Corbon), que par les hommes politiques, notamment ceux de la III<sup>e</sup> République, qui développèrent les premiers établissements d'enseignement et qui ébauchèrent les finalités de l'enseignement technique.

De l'Histoire, nous débordons inéluctablement sur les structures. A l'apprentissage comme processus de formation sur le terrain ne succède pas mais se trouve juxtaposé un enseignement, d'abord contigu à l'industrie puis détaché de celle-ci pour des raisons que nous évoquerons ultérieurement. En évolution lui-même, l'apprentissage-formation ne se conçoit plus en atelier uniquement mais en relation avec l'Ecole, comme si rien ne devait échapper à cette dernière (1)

*"L'école dispenserait, sinon la totalité, du moins la plus large part de la formation dont elle constituerait comme un lieu privilégié".*

L'apprentissage existe toujours parce qu'il répond à une demande certaine (2) :

*"Il apparaît cependant qu'un apprentissage rénové doit trouver*

---

(1) G. AVANZINI : Immobilisme et Novation dans l'Education Scolaire

(2) O. GUICHARD : (accord interprofessionnel du 9 juillet 1980)  
cité par A. PATRIS : l'Apprentissage une Forme d'Education

sa place dans l'ensemble du dispositif de formation professionnelle essentiellement pour les raisons suivantes... Même en son état actuel, l'apprentissage, plus qu'un concurrent de l'enseignement technique, est complémentaire de celui-ci... Il présente des intérêts pédagogiques certains, en alliant étroitement formation théorique et formation pratique... Enfin, l'apprentissage est un moyen de formation original et précieux au moment où les jeunes hésitent à s'orienter vers les métiers industriels. Il assure ainsi le recrutement de certaines professions, il facilite le passage entre la vie scolaire et la vie active... Ainsi, un régime d'apprentissage renouvelé améliorerait les possibilités de formation professionnelle ouvertes à de nombreux jeunes, en provenant le plus souvent des catégories sociales les plus défavorisées... La nécessité d'une réforme professionnelle est d'ailleurs ressentie depuis longtemps par les milieux professionnels".

Cela signifie-t-il que l'enseignement technique ne répond pas à la demande ? Ne concluons pas hâtivement sans nous assurer auprès de l'institution scolaire en général, auprès de l'Ecole des Métiers de la Métallurgie en particulier, auprès des penseurs de l'enseignement technique, de la réponse aux objectifs affichés par cette voie intermédiaire de formation qu'il constitue.

#### 1.2. De l'atelier à l'école: objectifs éducatifs ou contraintes matérielles ?

Pour les origines de l'E.M.I.M. (1), nous voyons se constituer en premier lieu, un atelier-école. Il s'agit d'un prolongement de la vie à l'usine, avec des impératifs différents, puisque l'atelier-école

---

(1) Nous écrirons ce sigle représentant l'Ecole des Métiers des Industries de la Métallurgie pour l'ensemble.



ne cherche pas à rentabiliser immédiatement le travail produit. Il essaie plutôt de former un ouvrier qui concevra un travail satisfaisant lorsqu'il sera intégré au monde industriel. L'atelier-école ainsi créé d'abord rue Dedieu puis boulevard des Tchécoslovaques pour disposer de place plus importante, répond aux textes législatifs mais procède de tout un courant de pensée issu du XVIII<sup>e</sup> siècle. En France, sous l'impulsion des socialistes, en particulier des ouvriers-penseurs les mieux placés pour évoquer leur condition, laissons Corbon nous situer le problème de la production et de l'enseignement (1)

*"Si l'intérêt du patron est de ne pas faire d'apprentis, aucune puissance ne peut l'y obliger. Il n'y a pas d'autre moyen que l'école pour former les maîtres ouvriers".*

Ce courant de pensée se vérifie par delà les frontières du pays. Déjà en 1706, B. Artz déclarait, devant la Société des Sciences de Berlin que (2):

*"Certains garçons devraient être instruits dans une véritable école industrielle afin que leur compréhension et leurs sens fussent familiarisés avec des matériaux et des objets courants, avec leur valeur et leur prix... Savoir manier d'autres instruments utiles... "*

Le foisonnement d'intentions éducatives sous la période de la "deuxième révolution industrielle" (électricité) marque l'intérêt porté aux conceptions de l'enseignement technique, même si le mouvement accéléré à cette époque puise sa dynamique dans le passé (3):

*Bien que l'enseignement technique soit, en un sens, le fils*

---

(1) cité par A. LEON : Histoire de l'Education Technique

(2) idem

(3) F. MATRAY : Pédagogie de l'Enseignement Technique

"intellectuel" de la révolution industrielle, ainsi qu'on le verra plus loin, les idées qui présideront à sa création sont exprimées par Richelieu et par Descartes".

Il s'agissait de faire face au capitalisme ravageur pour les hommes. Bien que les classes populaires aient acquis une conscience politique, certes discrète encore, elles restent cependant dominées après l'échec des Révolutions de 1830, 1848, de la Commune de Paris en 1871, de la Révolte des Canuts à Lyon en novembre 1831. Vouées au travail, elles ne conçoivent pas d'autre solution qu'un atavisme laborieux pour leur progéniture. Il s'agit beaucoup plus, pour ces familles ouvrières, de rentabiliser l'enfant en tant que capital productif que de lui inculquer la maîtrise d'un métier pour lui assurer un avenir social.

L'atelier ne semble pas être le lieu de formation propice parce qu'il met l'enfant directement en relation avec la vie. Faut-il admettre avec Gréard (1):

*"De l'aveu de tous, tel qu'il est généralement constitué, l'atelier qui devrait servir à développer toutes les forces de l'enfant use son corps avant que la nature ait achevé de le former, engourdit son intelligence que l'école avait commencé à éveiller, flétrit son imagination et son cœur, abatardit en lui l'esprit de métier. Déplorable école de mœurs publiques autant que de mœurs privées, il déprave l'homme dans l'apprenti, le citoyen dans l'ouvrier et ne forme même pas l'ouvrier".*

Les défenseurs d'une séparation entre formation au travail et travail prétendu formateur ne manqueront

---

(1) Gréard cité dans Y. LEGOUX : Du Compagnon à l'Apprenti, l'Ecole Diderot de 1871 à 1971, p 17

pas d'insister sur les qualités déplorables du milieu, tant humain que matériel, représenté par l'atelier. Il ne peut pas apparaître comme un lieu formateur pour le pédagogue. C'est ainsi que se précisa le mythe de l'enfant et de l'enfance qu'il faut protéger de l'emprise sociale.

L'École développée par les congrégations religieuses, allant des universités aux petites classes en passant par les collèges, se voulait humaniste et moralisatrice. Comment concevoir un enseignement technique à double vocation, dont la première apprendrait le métier et dont la seconde inculquerait des notions essentielles à l'homme? L'une élève l'homme, l'autre forme l'ouvrier. (1)

*"L'enseignement technique n'a pas le choix : ou il n'enseigne que le métier, et il réduit l'individu à sa fonction ou il s'appuie sur la profession comme sur un centre d'intérêt autour duquel il construit une culture générale".*

La tentative de préservation morale de l'enfant s'inscrit entre la production et des courants sociologiques antagonistes: la pensée pédagogique, la réalité familiale. Pour résoudre à leur manière ce hiatus, le législateur, le pédagogue justifient leurs raisonnements par une finalité socio-humaine de l'apprentissage technique (2)

*"Sauver l'homme en le réconciliant avec son métier est une tâche difficile. Elle est celle de l'enseignement technique, ordre d'enseignement intermédiaire entre l'école et l'industrie, il veut faire des hommes et non des robots".*

Mais il semblerait que le premier partenaire:

---

(1) F. MATRAY: Pédagogie de l'Education Technique, p 143

(2) idem , p 33

la production industrielle et ses agents, ne se fâche pas de perdre ses prérogatives dans le domaine de la formation. Depuis la première "révolution industrielle" (1) les demandes en main d'œuvre peu ou pas qualifiée décroissent pour solliciter un personnel qualifié à tous les niveaux: conception, réalisation, commandement... pour répondre aux besoins du progrès technique. Dans la concurrence industrielle tant nationale qu'internationale, les préoccupations humanistes, pédagogiques ne trouvent pas de place contre les impératifs de production immédiate en quantité et satisfaisante en qualité (2)

*"Si les entrepreneurs semblent traditionnellement se désintéresser de la formation, si la plupart des entrepreneurs se contentent de recruter leur personnel parmi les "produits semi-finis" de l'école, c'est sans doute, pour une bonne part, parce que la délégation à l'école de la fonction de formation peut constituer la solution la plus avantageuse à court terme pour l'entrepreneur ; elle allège d'autant ses charges, puisque le coût de la formation est supporté par l'ensemble de la collectivité. Plus la formation est coûteuse, plus elle implique qu'on détourne de la production, des machines et des matériaux onéreux et plus on tend à la déléguer à l'école".*

D'une part, l'outil de production accepte volontiers le caractère formateur du technicien par l'école, en espérant peut-être mieux sélectionner les produits de l'école au niveau de l'embaûche et, d'autre part, l'outil de formation supporte le transfert de charges matérielles qu'elle représente en cherchant avant tout à lui conférer une valeur

---

(1) La première révolution industrielle a pris essor en Angleterre. Elle est caractérisée par l'invention de la machine à vapeur qui mécanise les opérations de traitement dans les industries de transformation. C'est l'utilisation de la force hydraulique, du coke qui remplace le charbon de bois (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle).

(2) C. GRIGNON: L'Ordre des Choses, pl33

morale, pour mieux isoler le formé du circuit économique. Comment l'enseignement technique parvient-il à façonner l'ouvrier que l'industrie attend d'elle mais que l'école conçoit sur d'autres critères ?

### 1.3. Pour un homme meilleur ou pour un meilleur ouvrier ?

Gréard définirait ainsi le type attendu que moulerait le creuset de l'enseignement technique (1):

*"L'école d'apprentissage doit répondre à trois buts ; le premier et le plus immédiatement décelable est bien la formation fondamentale à un métier ; le deuxième indispensable à la réussite du premier, est l'élaboration d'une véritable théorie des métiers, le troisième est la préparation d'un nouveau type d'ouvrier qui, dominant sa profession par l'intelligence qu'on lui en a donné, n'est plus seulement un producteur utile mais un homme participant étroitement au progrès".*

Dans cette perspective, l'enseignement technique qui, sous l'impulsion des pédagogues, évitait aux jeunes de connaître la débauche de l'atelier, devint, après cette œuvre de préservation morale et de charité (éviter le désœuvrement des enfants des classes défavorisées), un système de préservation sociale qui assurerait aux hommes des degrés divers de qualification nécessaire au secteur industriel. Ces conceptions rudimentaires, bien que louables pour certaines dans le contexte historique, se détachèrent de l'objet premier: la formation de l'homme au métier, pour centrer son objet sur la formation de l'homme

---

(1) cité par Y. LEGOUX : Du Compagnon à l'Apprenti, p 33

par le métier en partant de ses prédispositions.  
L'homme ne se trouve plus considéré comme un agent  
de production mais comme une entité originale et  
comme un élément constitutif et actif de la société,  
( selon P. de Calan.(1) :

*"Le but de la scolarité c'est de permettre à l'enfant devenant  
adolescent, puis adulte, de s'intégrer harmonieusement dans la  
société humaine et de participer à l'évolution de celle-ci,  
en vue du meilleur épanouissement de ses propres aptitudes".*

## 2. UNE FORMATION COMPARTIMENTÉE.

### 2.1. L'Enseignement Technique et Professionnel;

#### Voie Originale ou Copie de l'Enseignement Général ?

Nous venons de percevoir comment l'évolution se  
produisit entre la formation professionnelle et  
l'enseignement technique, par l'évocation de témoignages,  
de conceptions de quelques auteurs. Nous aborderons  
ultérieurement ce changement au regard des disposi-  
-tions réglementaires et du fonctionnement institution-  
-nel qui en découle. Pour l'instant, nous constatons un  
décalage de temps entre l'instauration d'un apprentissage  
intellectuel, au sens de la culture de l'esprit,  
et la mise en place d'un apprentissage manuel,  
au sens de la culture technique. Les universités,  
les collèges, les écoles implantées depuis le  
Moyen-Age ne cessèrent de rayonner aussi bien  
géographiquement qu'intellectuellement.

A la hiérarchie actuelle des ordres d'enseignement  
en collège, lycée, université correspond depuis  
quelques années une similitude dans le technique avec

---

(1) J. VAUDIAUX. La Formation Permanente: Enjeu Politique

le lycée d'enseignement professionnel, ancien collège d'enseignement technique, le lycée technique puis technologique, l'institut universitaire de technologie. Du cycle initial au cycle supérieur, l'enseignement technique voudrait-il se poser en ordre d'enseignement à part et particulier, en empruntant le cursus des études techniques à celui de l'enseignement général ?

Ordre à part, nous pouvons le penser parce qu'il vise des objectifs différents (1) : "pour bon nombre de ces représentants de la pensée ouvrière et socialiste, l'organisation d'écoles d'apprentissage répond, d'une part, aux exigences du progrès technique et de la mobilité professionnelle, d'autre part, au souci d'instituer une éducation intégrale et polytechnique".

## 2.2. Culture Savante et Culture Technique: Intention ou Alibi ?

En postulant que le cursus technique reproduit le cursus humaniste, il faut admettre une entité culturelle spécifique à l'enseignement technique et ceci pour des raisons différentes.

Nous invoquerons des raisons sociologiques. Sans aller jusqu'à évoquer le "travail en miettes" selon Friedmann, citons A.Léon qui pense que (2) :

*"Mais, la décomposition excessive du travail accentue la séparation des formes intellectuelles et des formes manuelles de l'activité humaine".*

Une autre raison sociologique tient à la notion de reproduction de classe et de maintien de la "paix sociale" lorsque C.Grignon prétend (3):

*"Ainsi, la "culture technique" ne peut se définir sociologiquement que par les fonctions de perpétuation de l'ordre culturel et de l'ordre social qu'elle assure".*

Nous ajoutons des raisons historiques liées au

---

(1) A.LEON : Histoire Mondiale de l'Education, p 296

(2) idem, p 12

(3) C.GRIGNON : l'Ordre des Choses, p 272

mépris que les classes supérieures affichent à l'endroit de la formation professionnelle et à la réticence que les classes moyennes marquent à l'égard de l'enseignement technique par crainte inconsciente de conditionnement social atavique. Nous situons ainsi les raisons alléguées par les défenseurs de cet ordre d'enseignement pour lui conférer ses lettres de noblesse. Calquant ses intentions et son fonctionnement sur ceux de l'enseignement général, il véhicule une culture que nous décrit C. Grignon (1):

*"Socialement et indépendamment de la nature de son contenu, la culture technique se définit comme une culture inférieure, comme une culture de remplacement ou une "simili-culture" destinée à ceux qui occuperont une position subalterne dans la hiérarchie sociale".*

Si nous postulons que la culture humaniste repose sur la connaissance des belles lettres, des lettres classiques, avant que ne prévaillent les notions scientifiques, la culture technique doit se définir. Elle ne pouvait pas se vouer à la rhétorique et autres notions propres à la culture classique mais, par imitation, recourut à la théorisation, à la distanciation du "savoir" au "faire". C'est ainsi qu'apparurent les manuels de technologie pour apprécier le bon geste, pour connaître le bon outil, pour décomposer le travail en phases successives. Par imitation encore, il reprit les enseignements traditionnels des langues vivantes, des mathématiques, de la littérature, etc, en leur attribuant, si possible, un contenu exploitable dans le domaine technique. Nous admettons avec C. Grignon (2): "comme la culture savante, la "culture technique" privilégie la théorie et l'abstraction".

---

(1) C. GRIGNON : l'Ordre des Choses p 266

(2) idem p 271





et que (1) :

"Autre effet des résistances de l'école à l'égard de l'enseignement des métiers : d'une manière générale, les établissements techniques ont tendance à perdre peu à peu leur caractère professionnel et à dispenser un enseignement de plus en plus théorique et général ; c'est-à-dire de plus en plus conforme aux normes scolaires traditionnelles".

### 3. UNE FORMATION HIERARCHISEE : DES GRANDES ECOLES AUX L.E.P.

#### 3.1. Quel Ouvrier pour quel Emploi ?

L'enseignement du métier par l'école se vérifie à tous les niveaux de la formation après la mise en place d'une structure hiérarchisée relativement stable dans le fonctionnement, malgré les changements d'appellation au gré d'une réforme. L'école et l'industrie assignent des objectifs à la formation professionnelle pour savoir quel type d'agent de production est nécessaire et donc quelle formation scolaire il recevra pour trouver une place dans la pyramide socio-professionnelle de la nation.

L. Geminard (1) décrit six niveaux de qualifications.

Il présente d'une part la responsabilité, la capacité qui répondent à la demande du secteur industriel (ou commercial) et, d'autre part, l'exigence scolaire qui correspond à la validation par l'école des attentes des milieux de la production. Citons l'auteur pour chacun des niveaux: aux niveaux I et II: l'ingénieur diplômé professionnel : "celui qui travaille au stade de la conception et de l'organisation générale, il définit une stratégie. Issu de l'Université ou des grandes écoles, il a une formation de base qui correspond à cinq ou six années d'études après le baccalauréat.

---

(1) L. GEMINARD : La formation des Professeurs de l'Enseignement Technique en Europe

au niveau III : l'ingénieur technicien, le technicien supérieur, diplômé universitaire de technologie,

*"celui qui, à partir du travail précédemment décrit, établit des projets relatifs à un élément de l'ensemble, ou prévoit les organisations de certaines opérations. Il a une formation qui correspond à deux ou trois années d'études supérieures après le baccalauréat".*

au niveau IV: le technicien de niveau professionnel,

*"celui qui traduit en termes d'exécution les projets élémentaires, les organisations particulières. A partir de tactiques, il met au point des ordres opérationnels... Son niveau scolaire correspond à des études secondaires complètes sans cependant se confondre avec elles en ce qui concerne les matières étudiées".*

au niveau V: l'ouvrier ou l'employé qualifié,

*"celui qui traduit en termes d'exécution les consignes et qui a la maîtrise des machines et appareils, il sait les utiliser, les régler et les contrôler. Il a une formation qui exige des études professionnelles spécialisées de deux, trois ou quatre ans, à temps plein ou à temps partiel, très souvent après l'âge de 14 ou 15 ans".*

au niveau VI: l'ouvrier spécialisé,

*"celui qui peut utiliser une machine particulière et ne sait généralement ni la régler ni la réparer. L'os n'a qu'une formation courte en vue de l'adaptation à un emploi, ses études ont été le plus souvent interrompues à la fin de la scolarité obligatoire".*

La classification évoquée reproduit une analyse

---

fidèle de la pyramide scolaire et universitaire pour former l'instrument nécessaire à la conception, à l'exécution du travail demandé. Les emplois de chacun des six niveaux attribuent au sujet une place dans l'échelle sociale, bien déterminée, et allouent un salaire correspondant. Ils expriment également une activité totale de conception pour les hommes placés au sommet et une passivité totale de conception pour ceux placés au bas de l'échelle. La qualification des uns les "responsabilise" dans le circuit de la production alors que l'absence de qualification des autres leur attribue un rôle d'exécutant d'une fraction du travail. L'industrie doit disposer d'hommes formés à tous les niveaux. Son poids est tel que le système éducatif ne parviendra pas à éviter d'entreprendre la formation décrite.

### 3.2. Quel Ouvrier pour quelle Ecole ?

Nous remarquons cependant une inadéquation du système éducatif technique aux exigences du monde industriel. L'enseignement technique et professionnel assure aisément les qualifications élémentaires et moyennes dans les lycées professionnels (L.E.P.) et dans les lycées technologiques (L.T.). La formation du niveau III devient ambiguë. L'établissement-type serait l'Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) (1) qui assure une: *"formation permettant d'accéder directement à des activités professionnelles en vue de fonctions impliquant une spécialisation plus poussée que celle de technicien"*. Les I.U.T. seront créés par la loi du 7 janvier 1966.

---

(1) Décret du 7 janvier 1966 portant création des I.U.T.

Si nous étudions les documents remis aux élèves bacheliers désireux de poursuivre des études techniques, l'O.N.I.S.E.P. décrit la possibilité offerte à tous ces premiers gradés de l'université, d'entreprendre des études supérieures technologiques en I.U.T. Certaines sections s'adressent aux élèves issus de "constructions mécaniques (F.1.), d'électronique (F.2.), d'électricité (F.3.), de techniques administratives (G.1.), de techniques quantitatives de gestion (G.2.), de techniques commerciales (G.3.) par exemple. Mais la formation initiale et spécifique reçue dans le cycle secondaire technologique n'exclut pas la présence d'élèves gradés de l'enseignement secondaire général littéraire ou scientifique. Certes, l'enseignement professionnel long ne peut pas rester spécialisé pendant deux ans pour éviter de refermer les possibilités d'études supérieures autres que technologique mais il perd sa spécificité en mettant en compétition les élèves qu'il forme avec ceux de l'enseignement général. Les chances restent-elles identiques pour les uns et pour les autres ? L'enseignement technique supérieur craindrait-il la perte de sa valeur, de sa responsabilité à l'égard des professionnels, s'il admet essentiellement, exclusivement des produits de l'enseignement technique ? Se méfierait-il de ces derniers en préférant les titulaires d'une culture savante à ceux d'une culture technique parce que l'I.U.T. formera plus rapidement les premiers à ses objectifs technologiques, que les seconds éprouveront des difficultés à intégrer les disciplines d'enseignement général ?

En poursuivant notre analyse, nous remarquons un renforcement de la sélection pour l'accès aux Grandes Ecoles, responsables de la formation aux niveaux I et II. Les ingénieurs proviennent en faible

---

quantité de l'enseignement technique secondaire, si ce n'est des sections mathématiques et techniques "E". Si nous devons raisonner en termes d'élitisme, nous admettrions incontestablement la prééminence de la section "E" sur les autres qui peuvent exister dans la structure pédagogique d'un lycée. Deux sources d'information ne manqueraient pas de fournir une réponse positive à ce constat. Les élèves orientés en section "E" après une année d'études techniques indifférenciées, le doivent aux résultats scolaires obtenus en technique certes, en mathématiques et en sciences physiques avant tout. Les professeurs de mathématiques reçoivent une habilitation ministérielle pour dispenser leurs cours dans les sections "E" au même titre que leurs collègues qui officient en section "C". Comment admettre l'égalitarisme des deux ordres d'enseignement lorsque deux catégories de personnels co-existent avec les "autres" et quand deux catégories d'élèves se constituent à partir de notions de savoir théorique alliées à la pratique professionnelle satisfaisante ?

Notre propos met en exergue la ségrégation qui sévit à l'intérieur des filières de l'enseignement technique secondaire. Elle se poursuit au cycle terminal pour l'accès à l'enseignement supérieur. De surcroît, plus les études d'enseignement supérieur technique permettront d'atteindre un niveau de qualification élevé, plus les élèves proviendront des classes sociales supérieures et des sections supérieures scolaires "élitistes": mathématiques spéciales... Faut-il croire que seul l'ingénieur peut faire abstraction de la réalité pour théoriser un problème et que les élèves de milieu culturel favorisé se trouvent plus munis de ces aptitudes ?

---

En ce sens, les élèves les plus doués de l'enseignement général et en moindre mesure technique, répondront à ces exigences parce que la formation reçue revêt un aspect théorique.

### 3.3. Quel Ouvrier pour quelle Société Industrielle ?

Le passé nous décrit un enseignement professionnel dispensé par les milieux professionnels eux-mêmes, que ce soit l'artisanat, l'entreprise, la manufacture. En fait d'enseignement nous devrions écrire une formation professionnelle rudimentaire "sur le tas" qui donnera à l'ouvrier le minimum de connaissances techniques pour qu'il assure avec suffisamment d'efficience la tâche matérielle, manuelle à laquelle il se trouve affecté. La situation ainsi décrite exprime le besoin en main d'œuvre des industriels à une époque riche en découvertes, en progrès technologiques, époque repérée et qualifiée par les historiens de "révolution industrielle", nous parlons de celle du XIX<sup>e</sup> siècle. Par suite d'une forte natalité recensée par les démographes, le réservoir de main d'œuvre existait. Encore fallait-il ne pas compromettre l'équilibre socio-politique de la nation; les émeutes populaires sont là pour nous rappeler la fragilité du corps social face au contexte économique en l'occurrence. Aussi convint-il d'assurer un minimum de formation, non pas par philanthropie mais par préservation de l'équilibre social. Les masses populaires ainsi formées n'oseraient pas se retourner contre leurs formateurs/employeurs, détenteurs du savoir, du pouvoir, du capital. La formation de l'ouvrier s'ébaucha progressivement sous la pression sociale anticipée par la nécessité (1): *"au cours du 19<sup>e</sup> s. la France, l'Angleterre obéissent à un mouvement général qui aboutit à l'organisation de*

---

(1) R. HUBERT : Histoire de la Pédagogie , p 126

*l'instruction populaire et à l'adaptation des divers types et degrés d'enseignement aux besoins variés des sociétés transformées par l'industrialisation".*

#### 4. UNE FORMATION SEXUEE.

-----

Dans la chronologie des créations scolaires de l'E.T. (1) les établissements accueilleraient essentiellement les enfants de la noblesse pour leur inculquer la formation technique immanente à leur rang: la carrière militaire. La Noue propose des académies à la charge du roi pour maintenir le lien entre noblesse et monarchie afin d'assurer leur soutien. Elles auraient pour finalité d'apprendre aux nobles à : *"fréquenter les cours et les guerres"*.

Les études comprendraient le technique: mathématiques et applications à la poliorcétique; la préparation aux voyages à l'étranger: histoire moderne, géographie, langue vivante; l'apprentissage du gouvernement de soi-même et des autres: morale, histoire. Il s'ensuit que le recrutement concerne les garçons. Pour l'E.T. supérieur, il faut attendre les réformes contemporaines pour que les jeunes filles accèdent à Polytechnique par exemple. Mais dans l'E.T. élémentaire et moyen, les établissements qui reçoivent des jeunes filles affichent des objectifs éducatifs tels que la fonction de la femme se trouve résumée dans les propos de Fénelon (2): *"venons en maintenant au détail des choses dont une femme doit être instruite, quels sont ses emplois ? Elle est chargée de l'éducation de ses enfants, des garçons jusqu'à un certain âge, des filles jusqu'à ce qu'elles se marient, ou se fassent religieuses, de la conduite des domestiques, de leurs moeurs, de leur service, du détail de la dépense, des moyens de faire tout avec économie et honorablement, d'ordinaire même de faire les fermes et de recevoir les revenus"*.

---

(1) Nous écrirons E.T. pour Enseignement Technique

(2) FENELON : Traité sur l'Education des Filles, 1967, pp 212-213

Nous ne trouvons pas de créations d'établissements féminins poursuivant d'autres buts que ceux de la pérennisation d'une telle conception de la fonction sociale de la femme. Il faudra attendre Elisa Lemonnier qui organisera la Société de Protection Maternelle et l'organisation d'un enseignement féminin centré sur l'apprentissage de la couture et du commerce, en 1862.

Même le législateur Camille See reprend la même antienne dans la loi du 21 décembre 1880 en affirmant qu'il ne faut pas (1): *"détourner les femmes de leur véritable vocation qui est d'élever leurs enfants et de tenir un ménage... de les transformer en savantes, en bas bleus, en ergoteuses..."*

mais de: *"cultiver les dons heureux que la nature leur a prodigués pour les mettre en état de mieux remplir les devoirs sérieux que la nature leur a imposés"*.

La ségrégation sexuelle au niveau de la formation des jeunes au métier tendrait à se modifier à notre époque(2): *"On peut donc considérer qu'en droit, dans les textes de portée générale, le principe de non-discrimination pour l'accès des filles et des garçons de l'enseignement technique et professionnel est partout admis, que ce soit tacitement ou explicitement"*.

Cependant une égalité de droit dans les textes n'implique aucunement une égalité dans les faits. L'une des raisons de la discrimination provient de l'image stéréotypée de la femme (Fénélon, Molière...). Elle se poursuit dans le caractère marqué des professions proposées aux jeunes filles et celles liées à l'image de robustesse de l'homme (3): *"C'est donc, en schématisant beaucoup, une dichotomie de fait dans la préparation à l'emploi des garçons et des filles qui prévaut en 1964, les formations de type agricole et industriel (sauf technologie de l'alimentation et textiles) étant essentiellement le domaine des garçons ; la formation*

---

(1) cité par A. LEON : Histoire Mondiale de l'Education , tome 3

(2) O.N.U. Accès des Jeunes filles et des Femmes à l'E.T. , 1968; p 21

(3) idem, p 149



*aux emplois des services et les deux formations de type industriel précitées étant essentiellement le domaine des filles".*

Que ce soit l'exemple de pays à niveau de vie élevé ou de pays semi-industrialisés, nous retrouvons les mêmes limites apportées au développement de l'E.T. féminin (1): "généralement, ce sont les pays économiquement les plus développés où le volume des effectifs de l'enseignement technique et professionnel est plus important qui ont les plus forts pourcentages d'élèves filles".

avec une certaine avance des premiers. Il ne faut pas se laisser toutefois abuser même si (2):

*"On peut donc penser que partout, et même dans les pays où l'égalité numérique globale des élèves filles et garçons est quasiment résolue, l'effort financier consenti par les états en faveur de la formation technique et professionnelle des garçons est largement supérieur à celui qui est destiné à la préparation à l'emploi des élèves filles".*

## II LES FORMES D'APPRENTISSAGE DU METIER EN FRANCE

### JUSQU'A NOS JOURS.

#### 1. LES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS ET L'APPRENTISSAGE.

Dès le IX<sup>e</sup> siècle, nous trouvons des regroupements professionnels organisés. Les guildes d'origine néerlandaise associent les artisans pour l'organisation d'une société de secours mutuel. Les jurandes réunissent les représentants des métiers. Les hanses germaniques rassemblent les

---

(1) idem, p 55

(2) idem, pp 133-134

commerçants qui détiennent le monopole du commerce par voie fluviale. Les confréries, qu'elles datent de l'époque romaine jusqu'à la période franque ou de leur réapparition au Moyen Age, unifient les artisans, les commerçants pour la défense de leurs intérêts. Ces diverses organisations à vocation protectionniste de l'exercice du métier et mutualiste, en se succédant ou coexistant selon les époques, donnèrent naissance aux confréries qui seront dissoutes en 1791. Les confréries, les corporations règlementent la profession et constituent les premières organisations syndicales qui mèneront les premières luttes ouvrières, maintiennent la solidarité mutuelle mais dépassent ces notions de préservation, de protection des travailleurs pour organiser un enseignement du travail. Au degré suprême se trouve le maître qui transmet le métier à son fils ou à son gendre, ou par rachat. Il emploie des compagnons qui doivent prêter serment et présenter un chef d'œuvre. Puis vient au degré premier celui qui nous intéresse: l'apprenti. Il est recruté par le maître, à l'âge de douze ans environ; il apprendra le métier pendant une dizaine d'années avant de devenir compagnon selon le rituel fixé par la corporation.

Après l'abolition des corporations au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'apprentissage du métier "sur le tas" ne disparut point pour autant. Les législateurs postérieurs l'instituèrent sous forme d'apprentissage chez l'employeur avec obligation de contrat (loi du 28 mars 1928) : "*d'apprentissage professionnel méthodique et complet*" dans les entreprises artisanales (loi du 10 mars 1937), avec l'obligation pour l'employeur de présenter les apprentis à l'examen (loi de 1938) jusqu'aux lois récentes sur le préapprentissage (27 décembre 1973). Nous citons (p 26) les propos tenus par M Guichard au sujet de cette filière de formation.

---

## 2 LES CLERCS ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Les religieux qui enseignèrent à l'école savante ne négligèrent point l'école professionnelle. Sans vouloir développer longuement l'aspect technique de l'enseignement du dessin sous l'impulsion de Jacques Sellier, ancien maître d'école devenu architecte, qui créa en 1758 à Amiens, avec l'aide de la municipalité, une école de dessin parce que, pour les 30 000 ouvriers des manufactures de la ville: (1) *"Il manque à ses ouvriers le goût, qu'on n'acquiert que par l'instruction ; ils trouveraient ces secours dans une Ecole gratuite de dessin. Il en existe déjà une dans notre ville mais les leçons n'y sont pas assez à la portée de cette classe de citoyens. Nous désirons qu'il s'y en établisse une pour les ouvriers seulement"*.

ni l'exemple repris en 1767 à Dijon par le peintre Devosge puis à Paris en 17-- par le peintre Bachelier, ce qui nous amènera à la Révolution avec des écoles de dessin installées dans 27 villes de France (2); c'est parce que nous préférons attribuer un caractère beaucoup plus professionnel aux écoles pratiques installées par les Frères des Ecoles Chrétiennes à Brest, à Vannes en 1788 (3) où:

*"Les Frères rendent ici les plus grands services... Leur école d'hydrographie rend, à plus de dix lieues à la ronde, les plus grands services à la marine, il en sort journellement de très grands sujets"*.

Ces écoles pratiques d'enseignement de l'hydrographie: art du pilotage des navires, existaient déjà au Havre, à Dieppe, à Saint Malo, créées par les ordonnances royales de 1681 et de 1689, à Toulon, à Brest, à Arles, à Bayonne.

---

(1) H. CHISICK : Education as Utility: Jacques Sellier and the "Ecole des Arts d'Amiens"

(2) A. LEON : La Révolution Française et l'Education Technique , p 70 (1968)

(3) G. RIGAULT : Histoire Générale de l'Institution des Freres des Ecoles Chrétiennes , p 507 (1938)

Les jésuites se posèrent en concurrents directs avec les écoles de mathématiques et d'hydrographie qu'ils entretenirent à Caen (1662), Douai (1704), La Rochelle (1732), Perpignan (1733), Montpellier (1741).

Il faut attendre la Révolution pour que les défenseurs d'une formation professionnelle deviennent des républicains sans pour autant éclipser les maîtres qui restèrent principalement des clercs pour les classes pratiques d'E.T. élémentaire et moyen peu concurrencés encore par les premières réalisations laïques.

### III APPRENTISSAGE DU METIER ET ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

#### 1. DECALAGE CHRONOLOGIQUE.

Des deux ordres d'enseignement évoqués, nous admettons, au risque de nous répéter, la primauté de l'E.G. sur l'E.T. Nous trouverons dans ce décalage temporel une explication supplémentaire du souci d'adéquation du système d'E.T. et P. au système d'E.G. Faut-il entrevoir une absence d'originalité de la part du politicien, du pédagogue ? Nous ne nous hasarderons pas à nier et à mépriser l'œuvre des partisans de l'E.T. Nous reconnaissons les difficultés qu'ils rencontrèrent pour justifier la nécessité de cette formation des enfants auprès des masses populaires et auprès des détenteurs du pouvoir industriel. Pour assurer à l'E.T. et P. une crédibilité auprès des divers partenaires, ses instigateurs durent s'appuyer sur une structure existante, ayant fait ses preuves : l'école traditionnelle, qui s'adressait déjà du temps des précepteurs, aux enfants des classes supérieures de la société. L'E.T. reproduisit les mêmes erreurs, subit les mêmes errances, suivit les mêmes errements parce qu'il lui fallut s'imposer aux pesanteurs sociologiques et se donner les moyens d'exister sans heurter les éléments de résistance.

---

## 2. ENSEIGNEMENT ELITISTE ET INSTRUCTION TECHNIQUE ELEMENTAIRE A TRAVERS QUELQUES REALISATIONS.

Clergé et noblesse formaient les classes supérieures de la société française à l'époque moderne. La monarchie s'appuyait sur la noblesse pour assurer son pouvoir politique et son expansionnisme territorial. Les créations royales pour un E.T. à vocation militaire témoignent du besoin de former l'élite à l'Ecole de Navigation en 1686 avec Colbert, à l'Ecole Royale Militaire en 1751, à l'Ecole Navale du Havre en 1775. Parallèlement à ces créations royales, les ordres religieux notamment celui des Jésuites, développent l'enseignement déjà bien répandu sur le territoire.

La période républicaine révolutionnaire créera l'Ecole Polytechnique, l'Ecole Normale, l'Ecole de Santé, le Conservatoire National des Arts et Métiers en 1794, l'Ecole Centrale, l'Institut National des Sciences et des Arts, l'Ecole d'Horlogerie en 1795.

Dans les deux cas, et paradoxalement pour le second, les établissements institués forment avant tout les ingénieurs supérieurs, les techniciens supérieurs. Il faudra attendre les années 1870 pour les créations d'établissements d'enseignement technique élémentaire (1):

*"Cet enseignement, comme l'ensemble du système éducatif, a été construit à partir du sommet, les écoles d'ingénieurs de la seconde moitié du 18e s ont en effet précédé les établissements moyens de la fin du 19e s et les centres d'apprentissage du milieu du 20e s".*

La Commune de Paris lança un appel aux bonnes volontés pour permettre l'ouverture et le fonctionnement de la première Ecole Professionnelle sous l'impulsion

---

(1) A. LEON : Histoire de l'Education Technique , p 123

d'E.Vaillant, Courbet, J.Vallès, J-B.Clément. Ensuite, la loi Astier du 25 juillet 1919 précisa les objectifs du système aux trois niveaux de formation du technicien supérieur, moyen, élémentaire: "

*"L'enseignement technique supérieur... formera les officiers supérieurs qui créent des industries, les développent et en répandent les produits sur la surface du globe... L'enseignement secondaire formera les sous-officiers, contremaîtres, petits patrons, artisans... intermédiaires entre le chef d'établissement et les ouvriers... collaborateurs précieux qui assurent l'harmonie entre la production et la consommation, entre le travail et le capital... L'enseignement élémentaire formera la foule innombrable de soldats... ouvriers de toutes professions, employés de toutes catégories, travailleurs de tous métiers."*

L'Histoire ne manque pas d'illustrer combien l'E.T. est subordonné à la production et combien les hommes doivent s'adapter à la vie industrielle. Aussi faut-il que les établissements répondent par leur type et leurs programmes aux besoins affichés, pour hiérarchiser les producteurs de l'industrie entre eux. Il semble que la meilleure solution d'intégration socio-professionnelle passe par la formation du personnel d'encadrement au niveau supérieur avant celle des "petites mains" (1)

*"Le plus souvent, on délimite le domaine de l'enseignement technique en se référant plus ou moins explicitement aux critères suivants :*

- il s'agit d'une formation donnée en école...*
- il s'agit d'une formation directement liée aux exigences d'un métier ou d'un groupement professionnel...*
- il s'agit d'une formation limitée au secteur industriel, commercial et agricole de la vie active...*

---

(1) A. LEON : Histoire Mondiale de l'Education , p 292

*Si l'on s'en tient à ces trois critères, on pourrait schématiser ainsi, tout au moins pour la France, l'évolution complexe de l'enseignement technique. Le niveau supérieur, plus intellectualisé, a été institué, avec les écoles d'ingénieurs, au cours de la seconde moitié du 18e s, tandis que le niveau moyen et le niveau élémentaire ont été fondés respectivement à la fin du 19e et vers le milieu du 20e s."*

#### IV L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL A TRAVERS

##### QUELQUES SYSTEMES EDUCATIFS ETRANGERS.

*"L'enseignement technique et professionnel est un type d'enseignement relativement récent. A l'exception de la France qui mentionne que la loi Astier considérée comme la loi fondamentale de l'enseignement technique et professionnel (1919) a été précédée d'un foisonnement de textes aux 18e et 19e s, de la Suisse où un règlement cantonal de 1824 organisait l'enseignement complémentaire précurseur de l'enseignement technique et professionnel, qui a fait l'objet d'un texte fédéral en 1884 ; de la Finlande où on décréta en 1842 la création dans 24 villes des "écoles du dimanche" destinées à former des artisans et des ouvriers qualifiés et où en 1847 sont ouverts des collèges techniques industriels, de l'Egypte où l'enseignement technique fut organisé en 1911 mais l'enseignement professionnel en 1832, du Pérou où fut décidée en 1845 l'ouverture d'une école d'apprentissage pour garçons ; pour les autres états, l'instauration*

---

*de l'enseignement technique et professionnel ne remonte pas au delà de la deuxième moitié du 19e s et, pour certains, est très récente".*

Si nous plaçons l'extrait du rapport de l'O.N.U. (1) c'est pour éclairer le décalage chronologique que nous venons d'évoquer et pour mettre en évidence combien les autres pays se heurtèrent à des obstacles probablement similaires parce que pour certains pays européens, l'évolution industrielle posa les mêmes problèmes.

1. Ecoles Techniques et Enseignement Général:voie unique  
ou filières séparées ?

Nous ne prétendons pas, au cours de ce développement, établir une analyse comparée des systèmes éducatifs retenus pour quelques pays:nous ne détenons pas une matière suffisante pour établir des comparaisons sérieuses, nous ne possédons pas de qualités discriminantes suffisantes pour affiner les caractères spécifiques de chaque système, s'ils existent.Nous énoncerons quelques généralités sans pour cela tomber dans la banalité, en ébauchant une sommaire analyse.

Aux Etats-Unis d'Amérique, l'écolier poursuit, pendant douze ans, des études qu'il entreprend, à partir de six ans en école élémentaire, primaire et jusqu'à l'obtention du "high school diploma" vers dix-sept ans.C'est à dix-huit, dix-neuf ans qu'il entre dans un institut technique pour préparer l'"associate certificate". L'E.P. élémentaire existe dans les "vocational high schools" pour la formation des travailleurs qualifiés. Les "technical high schools" dispensent un enseignement technique et une formation pratique à un métier manuel.

---

(1) O.N.U. : Accès des Jeunes Filles et des Femmes à l'E.T.et P. PP15-16



En République Fédérale Allemande, peut-être en écho aux déclarations de B. Artz (1) les écoles professionnelles s'adressent au public scolaire de quatorze ans, pendant trois ans avant de permettre l'accès aux "fachschule" pour l'obtention du "fachschulreife" ou l'accès à l'emploi.

En République Démocratique Allemande, nous vérifions de manière plus tangible ladite déclaration. De sept à seize ans, les élèves poursuivent leur scolarité dans une école d'enseignement général et polytechnique au cours de dix niveaux de classes. A partir du septième niveau, vers la onzième année, une journée de cours dans la production permet au jeune de ne pas vivre l'éducation comme un processus coupé de la réalité sociale, de la production industrielle. Ce projet se trouve partagé par les milieux professionnels qui mettent à la disposition des élèves, des salles de classes: cabinets polytechniques, d'ateliers spéciaux. A la fin des études: (2) *"la plupart des jeunes effectuent leur formation professionnelle dans les écoles d'apprentissage des entreprises agréées par l'Etat, car elles servent les intérêts de toute la société... aujourd'hui 99% des élèves apprennent un métier"*.

Au Royaume Uni, l'un des pays les plus concernés parce que précurseur de la révolution industrielle, le système éducatif contemporain prévoit une école technique et des cours semi-professionnels pour les élèves qui n'accèdent pas aux "grammar schools" d'enseignement secondaire pur, pour la période d'âges qui s'étend de la douzième à la quinzième année, pouvant aller jusqu'à la dix-septième pour les cours semi-professionnels qui recueillent les autres élèves non admis dans les établissements précédents. De dix-huit à vingt-deux ans, les jeunes accèdent aux Instituts d'Enseignement Technique Supérieur pour prolonger les études en Ecole Technique ou de section technique de Grammar School.

---

(1) cité p 27 note 1

(2) VERLAG ZEIT IM BILD : Une Formation pour le Présent et Pour l'Avenir , p 65 (1970)

Il existe des Instituts Techniques Régionaux ou Locaux, avec des cours à plein-temps ou à mi-temps pour accueillir surtout les élèves des cours semi-professionnels et encore les élèves d'Institut d'Enseignement Technique Supérieur.

L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, après l'école élémentaire obligatoire sur huit années, permet l'accès à la formation industrielle en équipe ou en écoles professionnelles à plein temps ou à mi-temps. La scolarité se poursuit dans les "technicum" le jour ou le soir ou dans les écoles secondaires qui dispensent également une formation professionnelle.

En Italie, l'"Istituto Tecnico", école supérieure technique reçoit les élèves de quatorze ans pendant cinq années. A la sortie, ils peuvent continuer leur formation dans l'enseignement supérieur technique de l'âge de dix-neuf à vingt-quatre ans. Parallèlement aux écoles supérieures techniques, l'"Istituto Professionale" assure une formation pratique et une instruction théorique pour les jeunes de quatorze ans, pendant trois années et la Scuola Tecnica accueille les jeunes de quatorze ans pendant deux années pour former les travailleurs qualifiés.

A l'exception du système éducatif soviétique, l'E.T. et P. se détache plus ou moins du système d'E.G. Dans ces pays, comme en France, faut-il penser que la formation manuelle comporte un caractère dégradant pour les jeunes? un aspect sélectif parce qu'il s'adresse aux enfants de milieux sociaux marqués? un aspect contraignant par la mise en relation avec les circuits de production et un aspect déterminant parce qu'il ne permet pas une facile promotion sociale ultérieure? Nous ne pouvons pas répondre avec certitude car les éléments d'appréciation nous font défaut. Nous pouvons

---

toutefois reconnaître l'existence d'une qualification culturelle différente pour les jeunes ,d'une fonction de récupération par le système éducatif des élèves les moins âgés écartés de la culture générale et deux tendances:l'une à la spécialisation précoce, l'autre à l'orientation professionnelle retardée. Dans ce dernier cas,le niveau de validation des études techniques élémentaires atteint ou non dirige en surnombre une main d'œuvre peu ou pas qualifiée qui posera des problèmes sociaux tels que celui du chômage (1).

## 2. Scolarité Obligatoire et Devenir Professionnel.

Dans la plupart des pays abordés ci-dessus,la scolarité obligatoire se situe entre l'âge de quatorze à seize ans.Quelles indications cette limite de scolarisation nous fournit-elle ? D'abord,elle conforte le point de vue des pédagogues qui isolèrent l'enfant du monde adulte.Elle renforce le niveau de connaissances minimum que le jeune est supposé acquérir.Doit-on admettre que connaissance et scolarité obligatoire agissent corrélativement ? Nous nierions la personnalité même du sujet et ses capacités d'adaptation à un système éducatif plus ou moins contraignant,suivant le degré d'aspiration de la famille et du scolarisé;le potentiel d'aptitudes et de dispositions de l'élève et le caractère sélectif de l'école.

Ce dernier trouve son expression dans la spécialisation plus ou moins tôt dans l'E.T.Les exemples de R.D.A. et d'U.R.S.S. nous le prouvent avec des intentions avouées nobles ,mais, significatives de l'intégration sociale ,que le pouvoir politique souhaite pour les masses.

Spécialisation signifie encore adaptation aux postes d'exercice et de responsabilité.Maintenir les jeunes en

---

(1) O.C.D.E. La Qualification des Emplois en France, G.DUCRAY  
Passage de l'Ecole à la Vie Professionnelle en Italie  
F.Taiti (1977)

écoles techniques avant la fin de la scolarité obligatoire, alors qu'ils vivent souvent une situation d'échec scolaire revient à leur inculquer un alibi de formation professionnelle, une formation minimum qui permettra tout juste une intégration sociale au niveau inférieur. Inversement, plus les études techniques se déroulent après la période de scolarité obligatoire, plus elles témoignent de la réussite scolaire de l'élève donc plus elles favoriseront l'accès aux fonctions techniques supérieures. Là encore l'E.T. supérieur remplit sa fonction d'intégration sociale pour satisfaire la demande en personnel qualifié et très qualifié de la conception et de la réalisation (niveaux 1,2,3 de L.Géminard)

Les systèmes éducatifs reproduisent les classes par le savoir et le savoir-faire. Un des moyens de lutter contre le caractère sélectif de l'école consisterait à organiser un tronc commun le plus long possible avec des unités de valeur techniques, scientifiques, littéraires. Il impliquerait une véritable polyvalence des établissements techniques, un réel fonctionnement interdisciplinaire de l'équipe pédagogique, un sérieux rôle de conseil des organismes d'orientation pour un "dépistage" des aptitudes mais, avant tout nous semble-t-il, des inhibitions rédibitoires à telle ou telle forme d'enseignement théorique et général, pratique et technique. Résoudrait-il alors l'échec scolaire en prenant en compte la spécificité intellectuelle de l'être: sa capacité d'adaptation aux situations éducationnelles ?

Quel système éducatif de par le monde se donnerait les moyens, et lesquels, d'organiser un enseignement centré sur le sujet pour paraphraser Natanson (1) en élargissant à l'école et non pas seulement à ses représentants:  
*"l'enseignant doit comprendre que c'est l'enfant qui est le Sujet et non l'Objet de l'Education".*

---

(1) J. NATANSON : Avenir de l'Education

CHAPITRE DEUX

POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I GEO-POLITIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

I. LES LOIS D'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
DEPUIS LA FIN DU XIX° SIECLE.

Depuis 1880, l'E.T. et P. de niveau élémentaire commence à se mettre en place, bien après le fonctionnement de l'E.T. supérieur. Il faut admettre que les besoins en main d'œuvre qualifiée s'imposaient à la suite d'une triple dynamique. L'évolution technique industrielle se traduit par l'élaboration des outils de travail les rendant de moins en moins utilisables par un personnel d'exécution ignorant des procédures de réglage, d'entretien, de fonctionnement qui dépasseraient le cadre usuel. Le sous-prolétariat utilisé dans les ateliers du XIX° siècle subissait des conditions de travail déplorables en effectuant de nombreuses heures quotidiennes et en percevant un salaire dérisoire. A la suite des nombreux mouvements ouvriers sous la pression des conditions économiques et sociales, il n'admet plus avec un esprit fataliste sa condition. Les courants de pensée pédagogique pour la protection de l'enfant se traduisent par des lois sur la durée de travail de l'enfant (22 mars 1841) et par des tentatives de protectionnisme par l'isolement de l'enfant du milieu de production.

Ces mouvements inspirèrent les premières ouvertures d'établissements d'enseignement au niveau le plus élémentaire avec, par exemple, l'ouverture de la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône sous l'impulsion des saint-simoniens A. Dufour et H. Germain; de l'Ecole



Professionnelle de Paris sous l'impulsion des "communards"  
E.Vaillant,J-B.Clément,Courbet et J.Vallès.

Des écoles manuelles d'apprentissage aux écoles nationales  
professionnelles,des collèges d'enseignement technique  
aux lycées technologiques qui les remplaceront,la formation  
reçue permettra l'obtention de diplômes professionnels  
reconnus par les conventions collectives:le C.A.P. et  
de diplômes "honorifiques":Brevet Professionnel institué  
en 1926.Nous qualifions le B.P. de titre honorifique  
parce qu'il ne confère aucun avantage de salaire et de  
poste de travail dans l'entreprise.Il assure cependant  
l'employeur d'une formation plus élevée du travailleur.  
Le B.P. s'obtenait deux ans d'études après le C.A.P.

Les réformes contemporaines de l'E.T. concernent  
surtout l'accès aux qualifications des niveaux IV à VI.

## 2 LES REFORMES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LES DIRIGEANTS PATRONAUX.

### 2.1. Les Réformes et leurs principales dispositions.

Les documents officiels des réformes de 1959,1968,1974  
développent les objectifs respectifs des degrés et types  
d'enseignements d'une manière qui reflète bien les  
considérations portées à ceux-ci.

Dans le n°782 de la revue hebdomadaire d'informations  
pédagogiques "l'Education Nationale",un article qui reprend  
les informations communiquées par M Fouchet,ministre de  
l'Education Nationale,au cours de sa conférence de presse  
du 24 février 1966,consacre une page à l'enseignement  
secondaire,une page et demie à l'enseignement supérieur,  
trois quarts de page au recrutement des professeurs,  
une page et demie aux I.U.T. et une demi-page à l'office  
d'information et d'orientation scolaires.Nous ne voulons  
pas insister sur la prépondérance de l'enseignement  
supérieur mais démontrer comment,à la restitution

---

condensée de l'information, la relation laisse une large place aux dispositions relatives au cycle au cycle court uniquement, de l'ordre des neuf dixièmes. Il est écrit (p4) que: "le second cycle court sera constitué par un ensemble d'enseignements dont la caractéristique commune sera de préparer aux activités professionnelles qualifiées"...

La réforme prévoit une finalité professionnelle à l'E.T. puisque: "ces sections dispenseront les enseignements industriels du niveau de ceux que donnent actuellement les CET et qui forment des ouvriers qualifiés".

La finalité professionnelle s'entend au sens d'une adaptation du futur travailleur aux nécessités de la technologie industrielle:

"Il est prévu que ces sections prépareront les élèves à des brevets d'études professionnelles se situant, pour un nouveau type d'ouvrier nettement qualifié, au même niveau que les actuels CAP. Les CAP correspondant en fait à une spécialisation plus étroite en vue de postes de travail déterminé, ne sont pas pour autant supprimés. (Ils attesteront la qualification acquise), par une formation directement donnée (par la voie de l'apprentissage) ou (des cours professionnels)".

Rien ne change dans les orientations sur l'E.T., le législateur prévoit la même interconnexion de l'école à la production par le biais du statut socio-professionnel.

Dans "la Documentation Française" du ministère de l'Education Nationale, M E. Faure, ministre, adresse aux enseignants le texte intégral de sa déclaration à l'Assemblée Nationale, le 24 juillet 1966. Il développe les conceptions qui présideront à la rénovation de l'E.T. Tout d'abord, phénomène caractéristique peut-être, l'intervention du ministre provoqua un certain émoi parmi les organisations syndicales parce que, faute de temps, il ne put pas aborder le jour même, le point concernant l'E.T. mais seulement le lendemain. Les défenseurs du technique ne manquèrent pas de

---

manifestent leur surprise; ils pensaient que le ministre occultait ce point. Il faut retenir des propos de M Faure que (p 24): *"la première chose qui s'impose à nos yeux, c'est un élément moral... que l'enseignement technique cesse d'être un parent pauvre ou une voie de recours quand on ne trouve pas autre chose à faire. Finissons-en avec l'ancien préjugé de la hiérarchie aristocratique des enseignements, le plus noble étant les lettres, les sciences venant ensuite et la technique en troisième lieu"*.

Le ministre dresse un constat des préjugés tenus à l'encontre de la F.P. dans les établissements scolaires. Pour réhausser l'image de marque de l'E.T., M Faure s'appuiera d'abord sur des structures existantes et à modifier mais qui ne concernent pas l'E.T. (p 24): *"en premier lieu, l'équilibre que je me propose de rétablir entre l'enseignement littéraire et scientifique dans le secondaire bénéficiera déjà moralement au technique"*.

Il pense qu': *"ensuite, nous devons aller vers l'unification entre la technique et le secondaire dans l'enseignement des trois matières de base... que j'appellerai "les trois langages" : le langage français, le langage mathématique et celui de la première langue vivante. Et je ne vois pas de raison pour que ces trois langages soient irrémédiablement répartis de manière différente dans l'enseignement technique et dans l'enseignement secondaire"*.

Reconnaitrait-il explicitement le handicap qui frappe la F.P. dans le système éducatif, en admettant qu'elle véhicule une culture différente pour ne pas dire inférieure à la culture savante de l'E.G. ?

Il admet enfin qu' *"il convient donc de prévoir un enseignement technique supérieur long"*.

La dernière disposition réitère les initiatives qui remontent au XVII<sup>e</sup> siècle déjà avec la création des grandes écoles. Le ministre pensait-il à l'époque réhabiliter l'E.T. par l'élévation du niveau d'exigence

---



au niveau supérieur ? Il reprendrait et poursuivrait la classification du sénateur Astier, formulée dans la loi du 25 juillet 1919 qui prévoit la spécificité de l'E.T. supérieur par la formation des "officiers supérieurs", de l'E.T. secondaire par la formation des "sous-officiers" et de l'E.T. élémentaire par la formation des "soldats" de l'industrie. La loi Astier affiche clairement les objectifs assignés au système éducatif technique, par une étroite dépendance avec la qualification professionnelle de la population active.

Dans un opuscule de quinze pages, n° spécial du 16 janvier 1974, d'"Informations Rapides" du ministère de l'E.N., un article intitulé: "les principes directeurs de la réforme de l'enseignement du second degré" synthétise les orientations de la réforme présentée par M Fontanet et approuvée en conseil des ministres. Il apparaît que (p 7):

*"l'ensemble de ce dispositif doit contribuer au désenclavement et à la revalorisation de l'enseignement technique... ayant fait l'objet, il y a moins de trois ans, d'une réforme d'ensemble, les nouvelles mesures s'appliqueront évidemment principalement au deuxième cycle long général".*

Là encore le législateur reconnaît le jugement peu flatteur porté sur l'E.T. Le poids des mots parvient-il à modifier les mentalités si les intentions ne s'accompagnent pas de mesures radicales ?

## 2.2. Les dirigeants Patronaux Nationaux et les Réformes.

Par delà l'évocation des principes généraux de quelques réformes et de la considération relative portée à l'E.T. comparée à celle accordée à l'E.G., considération résultant d'un héritage pénible, abordons sommairement les objections formulées par les milieux professionnels. Nous appuierons premièrement notre observation sur la "motion sur la formation professionnelle et rapport annexe" de l'assemblée générale du C.N.P.F. intitulée:

"pour une politique adaptée à l'expansion économique et au progrès social", en date du 18 janvier 1966. Dans un paragraphe (p4) intitulé: "condition fondamentale du succès de tout enseignement professionnel et technique":

*"Le CNPF tient d'abord à rappeler qu'un enseignement technique et professionnel ne peut être véritablement efficace que s'il est basé sur une importante formation pratique. C'est, nous semble-t-il, une grave erreur de réduire la part qui lui est faite... Par formation pratique, nous entendons l'exercice réel de la profession enseignée, qu'il s'agisse des métiers industriels par le maniement des outils et des machines ou des métiers du secteur tertiaire..."*

et (p 6): *"la troisième voie, celle des CET devrait alors viser plus particulièrement la préparation aux métiers à dominante intellectuelle... qu'il s'agisse de certains métiers industriels... Il pourra être parfois utile de prévoir au-delà de la scolarité dans ces établissements une période de formation complémentaire favorisant l'adaptation à des emplois qui exigent une haute qualification..."*

et pour la formation des techniciens:

*"... Encore faut-il que la formation de ces techniciens ne soit pas irrémédiablement compromise par le souci d'aligner l'enseignement qui leur est destiné sur les enseignements classiques et modernes".*

Nous trouvons résumés les besoins des patrons en personnels de qualifications diverses. Elles reflètent le poids des structures professionnelles nationales sur le système éducatif.

### 2.3. Les Dirigeants Locaux et les Réformes.

L'action de réflexion entreprise par les instances dirigeantes nationales trouve écho quelques semaines plus tard dans un autre document officiel sous le titre:

"le point de vue des chefs d'établissements sur les conséquences de la réforme de l'enseignement". Il émane de l'Union des Industries Métallurgiques et Electromécaniques de la Région Rhône Alpes, en avril 1966, à l'issue d'une assemblée régionale. Le document étudie l'incidence de la création du B.E.P. dans les C.E.T. alors que la préparation au C.A.P. sera assurée par la voie professionnelle: dans le cadre de l'entreprise ou de centres interentreprises.

En réduisant à deux ans la formation en C.E.T. au lieu de trois ans pour le C.A.P., les responsables de la F.P. pensent que: *"cette formation sera déspecialisée, c'est-à-dire qu'elle ne portera plus sur un métier mais sur une famille professionnelle"*.

Les responsables patronaux formulent les "observations de la profession" suivantes en substance: la durée de formation réduite et la "déspecialisation", la part de l'enseignement technique et pratique marquent une insuffisance pour la préparation des titulaires du B.E.P. à l'exercice d'une profession. Un deuxième type d'observations concerne la finalité du système éducatif qui manquerait son objectif et reporterait, par sa carence, les charges et la nécessité de la F.P. sur l'entreprise: *"Il est très probable dans ces conditions qu'une formation complémentaire sera nécessaire dans l'entreprise pour tout ou partie d'entre eux pour les spécialiser ou pour les adapter aux postes à pourvoir"*.

L'analyse critique des représentants de la chambre syndicale patronale lyonnaise des industries métallurgiques se porte ensuite sur le cycle de formation des techniciens. Le Brevet de Technicien qui remplaça le B.E.I. en 1964 des Ecoles Nationales Professionnelles, assure en trois ans une formation technique générale qui correspond aux grandes familles professionnelles avec l'acquisition de connaissances équivalentes au baccalauréat. Mais les représentants de la C.S.I.M.

---

pensent que: *"les programmes établis pour la formation des techniciens seront de plus en plus dépouillés de la formation technique et pratique indispensables"*.

En effet, au lieu des vingt heures d'atelier nécessaires, le programme ne comporte que six à neuf heures et, de surcroît, la durée hebdomadaire de cours recule de trente huit à trente deux heures, si bien qu'il devient: *"inélucltable : au lieu de la simple adaptation plus ou moins rapide qui est actuellement nécessaire, les jeunes techniciens ainsi formés risquent d'avoir besoin à l'avenir d'une véritable formation complémentaire et méthodique qui incombera là encore, à l'industrie. Nos organisations demandent à nouveau que les programmes soient revus, afin de former les Techniciens Praticiens qui sont actuellement le plus nécessaire à notre économie"*.

L'analyse critique aboutit enfin à la formation des techniciens supérieurs par les I.U.T. créés le 7 janvier 1966, en rejetant la théorisation excessive des études dispensées en raison même du recrutement qui permettra l'accès en amont des bacheliers et en aval des étudiants :

*"Il est à craindre, par suite d'un recrutement ouvert plus particulièrement aux bacheliers et aux auditeurs malheureux de la première année préparant aux Facultés, que l'enseignement pratique et technique soit réduit au profit de l'enseignement scientifique et général. D'autre part, il est prévu que 20% des titulaires d'un diplôme d'IUT devraient pouvoir accéder aux Facultés. Ce qui risque de donner aux programmes une tendance plus abstraite que concrète"*.

Les principaux intéressés par la F.P. dispensée par l'école ne s'avèrent pas être les enseignants mais les industriels qui dictent les conditions à respecter et, par une projection futuriste qui spéculent sur les carences possibles d'un système de F.P. qui n'apportera les premières indications que deux à trois ans après. Ainsi les jeunes: *"trouveront difficilement à s'employer dans les entreprises"*.

---

L'économie: "continuera à manquer gravement et à tous les niveaux du personnel technique qualifié".

au regard de la production sur le plan de la compétitivité internationale. Il se développera : "un chômage sensible de main d'oeuvre mal préparée et une grave pénurie de personnel réellement qualifié".

Pour se déculpabiliser des vues pessimistes et des limites présumées du système alors que les contenus doivent sensiblement peu varier, les responsables pensent qu': "on ne manquera pas alors d'accuser le système économique et plus spécialement les chefs d'entreprise de n'avoir pas su créer les emplois indispensables. Les chefs d'entreprises pour leur part, sont disposés, si on leur en donne les moyens, à assurer les efforts de formation qui seront nécessaires. Mais ces efforts ne pourront être que complémentaires de ceux de l'Education Nationale qui dispose de la quasi totalité des moyens de formation".

Pour rétablir l'équilibre, les dirigeants étudieront de près les premiers résultats pour suggérer les "réctifications nécessaires" à effectuer "dans le plus court délai" en souhaitant que leurs "craintes ne soient pas justifiées".

Ce texte qui émane d'instances professionnelles nous indique combien elles s'intéressent peu aux aspects pédagogiques de la formation (comment évaluer rapidement l'apport de l'éducation en si peu de temps ?) parce que leurs préoccupations relèvent de la productivité, de la rentabilité du travailleur. Nous évoquions déjà combien le secteur de la production appréciait le transfert sur l'E.N. des coûts de la F.P.: l'aveu qui sert de conclusion au document cité renforce bien la "dé-responsabilisation" des milieux professionnels. Ces derniers préfèrent choisir dans l'éventail des individus diplômés plutôt que prendre le risque de se tromper en concevant un plan de formation, des méthodes de formation. Le texte n'échappa point aux formateurs étatisés: l'école de métiers, son corps

---

professoral et sa direction) puisque nous retrouvâmes ce texte soigneusement annoté de rouge, pour mettre en évidence les points négatifs. Ce marquage volontaire des points de vue jugés négatifs de la réforme exprime-t-il un assentiment ou une réprobation de la part des responsables de l'école aux analyses patronales ? Peut-être trouverons-nous des éléments de réponse, plus avant dans notre étude, par l'évocation de rapports rédigés par un des directeurs de l'école; par l'examen des annotations scolaires contenues sur les fiches des élèves

### 3. LES DIRIGEANTS DE L'ECOLE ET LES ORIENTATIONS SUR L'E.T.

En fait notre pluriel, pour ne pas abuser le lecteur, deviendra un singulier pour parler d'un être singulier qui marqua l'école entre 1945 et 1961. Nous chercherons à travers les conférences, les allocutions, les interventions du directeur de l'école, les objectifs affichés par un représentant de l'E.T. et une évaluation des Objectifs atteints qu'il décrit.

#### 3.1. Professionnalisme et Nationalisme.

Nous notons des accents nationalistes dans le discours. Certes de nombreuses interventions se situent après guerre. Quelques extraits significatifs témoigneront de ce constat, en 1946: *"il ne faut donc pas s'endormir. La France manque d'ouvriers qualifiés. La métallurgie est une industrie de base et notre pays doit être un pays industriel pour reconquérir sa grandeur perdue... On pourra dire alors que l'enseignement technique aura bien travaillé. La tâche est immense, mais vitale pour le pays"*.

toujours en 1946, à la fin de l'année scolaire: *"c'est par le travail que la France se relèvera"*,

dans un compte-rendu d'activités présenté le 2 juillet 1946:

*"l'Ecole de Métiers doit poursuivre son développement à un rythme*

---

*accéléré pour qu'elle soit à la hauteur de sa tâche : former de plus en plus des ouvriers qualifiés, des techniciens et des hommes pour la renaissance économique, sociale et morale du pays".*

à la distribution des prix à la fin de l'année scolaire 1947: "nous aurions voulu ces prix plus nombreux : hélas ! notre pays est pauvre, mais les beaux jours reviendront si nous le voulons tous".

le 24 octobre 1954 lors de l'inauguration de l'annexe des "Etats-Unis" dans le huitième arrondissement de Lyon: "et puis, après tout, la véritable richesse d'un pays n'est-elle pas fondée sur le travail? ... Une formation professionnelle vraiment sérieuse est donc un devoir national..."

en juin 1957 encore: "il nous faut nous lancer dans la formation des techniciens dont la France a tant besoin".

### 3.2. Direction et Représentants Patronaux.

Sous l'intitulé, nous tenterons de cerner un autre élément déjà recueilli dans notre étude: l'interaction des professionnels de l'industrie et de l'E.T. Au niveau le plus local, celui de l'Ecole de Métiers, la direction souscrit pleinement aux intentions patronales de formation des élèves au métier. L'adéquation de l'E.T. au milieu économique se justifie par la dépendance à la forme de pouvoir la plus insidieuse: l'argent. L'Ecole de Métiers fonctionne principalement parce que la Chambre Syndicale subvient aux dépenses sous forme d'allocation de matériel, de matériaux, de crédits, d'entretien du parc matériel, de réfection et d'extension des locaux. La direction de l'Ecole, bien qu'elle ne relève que du seul ministère de l'E.N. se trouve cautionnée par la C.S.I.M. Les discours du directeur mettent en exergue d'une manière qui semblerait suspecte, l'aide apportée par les représentants des patrons à l'Ecole si nous ignorions la dépendance considérable que représente

---

le financement de l'institution. Nous citerons le directeur en 1945: "fondée par la Chambre Syndicale des Industries Métallurgiques, préoccupée de l'avenir des industries groupées en son sein, l'Ecole connut un développement rapide, ce qui est la meilleure preuve qu'elle répond à ce besoin".

en juin 1946: "de grosses améliorations ont donc été apportées dans l'installation de l'Ecole et je remercie M. Armand, trésorier de la Chambre Syndicale, de son esprit de compréhension... Chacun sait que cet établissement est patronné par la Chambre Syndicale des Industries Métallurgiques du Rhône. C'est là une belle réalisation qui lui fait honneur".

en juin 1957: "je remercie enfin M. Thiébaud... en tant que représentant de la Chambre Syndicale des Industries Métallurgiques qui accepte de faire tous les efforts que nous lui demandons et qui est pour beaucoup dans la réussite de l'Ecole".

Nous épargnerons le lecteur en ne citant pas les comptes-rendus des conseils de perfectionnement parce qu'ils revêtent un aspect technique trop rébarbatif mais nous ne l'abuserons pas en ne relevant que le côté idyllique des relations. Lors de cérémonies officielles de quelque nature que ce soit le responsable de l'école ne saurait en aucun cas agir autrement que par satisfaction d'une compréhension réciproque. Mais des situations conflictuelles passagères intervinrent lors de la modification de la structure pédagogique de l'Ecole, lors de la validation des études par le diplôme... Nous aborderons les relations tendues dans les chapitres suivants parce qu'ils concernent un autre objectif, non plus l'adaptation de l'Ecole à la situation du marché du travail et à la demande des industriels mais les moyens mis en jeu pour de nouvelles créations de sections et la compétition entre établissements similaires soutenus par la C.S.I.M.

En conclusion, à tous points de vue, plusieurs indicateurs confirmeraient notre hypothèse d'adaptation nécessaire de

---



l'enseignement à l'économie. La demande émane surtout des professionnels parce que le personnel qualifié issu de l'école assurera la promotion industrielle des années futures. D'un point de vue matérialiste, les professionnels ne peuvent qu'exprimer leurs exigences puisqu'ils assument à l'Ecole des Métiers de la Métallurgie, les charges liées à la formation des futurs ouvriers. La "docilité" du monde de l'E.T. que nous exprimons par la sujétion financière se renforce d'une sujétion pédagogique. De ce point de vue, les professionnels manifestent leur omniprésence par leur participation à la validation des études au sein des jurys d'examens et par la rétribution d'une partie du personnel enseignant "issu du rang": les ouvriers-instructeurs, futurs P.T.A.

## II GEO-ECONOMIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

### I RELATIONS EDUCATIVES OU MATERIALISTES ?

Lorsque la C.S.I.M. installa l'Ecole Professionnelle en 1923, il ne s'agissait pas d'attribuer une vocation uniquement pédagogique à l'école ainsi créée à statut privé. Elle visait, à travers les conceptions patronales anciennes et les initiatives récentes de structuration de l'E.T. par les pouvoirs publics, l'intégration facile des jeunes scolarisés. L'intégration professionnelle répondait à une nécessité réelle d'ouvriers qualifiés dans plusieurs spécialités représentées dans la région.

Si, selon Matray (1): *"le problème le plus important que pose l'enseignement technique est, au point de vue économique, celui de son adaptation quantitative et qualitative aux besoins du pays"*.

toujours selon le même auteur: (2)

---

(1) F. MATRAY : Pédagogie de l'Enseignement Technique , p 16

(2) idem pp 36,37

*"Les apprentis que forme l'enseignement technique travailleront bien plus souvent sur les machines que de leurs mains. Il n'a point le droit de l'oublier en les préparant. De plus, il n'est pas qu'un seul type d'ouvrier à former. L'enseignement technique doit s'adapter aux conditions locales et régionales du travail".*

comment ne pas trouver meilleure subordination de l'E.T. à la production dans l'analyse menée par l'auteur ? L'Ecole de Métiers correspondrait-elle au principe général ? Une réponse positive ne manquerait pas de se produire eu égard : aux conséquences précédemment abordées de la participation des dirigeants au financement des écoles professionnelles et à la conception des études ; eu égard aux dispositions des responsables de l'E.M.I.M. envers la C.S.I.M.R., pour confirmer le caractère matérialiste avant tout d'une politique de formation imposée par le patronat national et régional au système éducatif technique qui cherche à dégager sa spécificité culturelle.

## 2. L'ECOLE DES METIERS ET LA CITE.

Implantée boulevard des Tchécoslovaques, anciennement boulevard des Miroldelles en raison des oiseaux qui peuplaient les platanes bordant cette voie, l'E.M.I.M. justifie sa place au cœur du septième arrondissement de Lyon, essentiellement ouvrier. Nous analyserons l'aspect socio-culturel de l'origine des élèves dans un chapitre postérieur mais nous ne manquons pas de relever le conditionnement social maintenu entre la production et la population ouvrière par le biais de l'industrialisation en tant qu'implantation d'usines, d'ateliers, et de la scolarisation.

Le directeur de l'Ecole commença une conférence sur

---

*l'E.M.I.M. par sa situation: "à l'est de l'industrielle et industrielle ville de Lyon, dans le populaire quartier de la Guille, aux nombreuses usines de toutes sortes".*

Un reflet de l'image économique du quartier, de l'arrondissement et de ceux voisins et de la banlieue justifiera le conditionnement tant évoqué. Au gré du temps et des ouvertures, des fermetures, des déplacements d'atelier, nous renvoyons à M Laferrere (1), à M Sambardier (2) non sans évoquer la présence des premiers ateliers de M. Berliet aux Brotteaux en 1895, puis à Monplaisir en 1913 sur quatre ha; aux chantiers de la Buire en 1890 avec la fabrication de tricycles à vapeur puis de chantiers ferroviaires (notamment la construction de voitures de luxe pour le roi d'Italie et pour l'empereur de Chine); aux constructeurs automobiles Rochet et Schneider en 1892, Audibert et Lavirotte à Monplaisir. Débordant le quartier, nous pensons aux constructeurs Teste et Morel installés à Vaise, Mieusset pour les pompes à incendie, Pilain en 1905 avec le principe de la traction avant et du frein à tambour, aux tréfileries des Câbles de Lyon, aux frères Voisin en 1897 et à Farman en 1907 pour l'aviation; aux ateliers Lumière. Plus proches de nous dans le temps, Seguin et la robinetterie industrielle, Curty et les joints, les compteurs Garnier, Calor, Paris-Rhône, la Compagnie d'Electro-Mécanique pour l'équipement électro-mécanique. Les quartiers voisins de l'E.M.I.M. témoignent encore de l'activité intense du début du XX<sup>e</sup> siècle avec quelques établissements qui perdurent: Berliet (R.V.I.) à Monplaisir ou qui subissent les assauts des démolisseurs: Seguin ou qui restent à l'abandon. L'E.M.I.M. trouvait sa juste place dans ce quartier en drainant les enfants des classes populaires, pour les former à la condition ouvrière et pour leur assurer un emploi à proximité des entreprises

---

(1) M. LAFERRERE : Lyon Ville Industrielle

(2) SAMBARDIER : La Vie à Lyon de 1900 à 1937

qui ne manquaient pas d'insuffler la vie à ce quartier. Ecole populaire par son recrutement, par sa situation, par son architecture, elle colle au quartier et à ses maisons basses et sans caractère comme peuvent en avoir les immeubles du cours Gambetta.

La cessation d'activités à la suite de restructuration d'entreprises, de départ de la ville pour les zones industrielles périphériques pour des raisons de pollution et de spéculation foncière, ne manqua pas de provoquer un ralentissement dans le recrutement de l'Ecole de Métiers. L'imbrication de l'économie dans la cité reflète les courants économiques et leurs incidences sur la vie locale.

### 3. L'ECOLE DES METIERS ET LES PARTENAIRES INDUSTRIELS.

Si la structure pédagogique de l'Ecole durant cette période éclaire notre propos sur l'interpénétration géo-économique et scolaire, nous souhaitons particulariser ces relations au niveau le plus immédiat, le plus concret: la direction de l'E.M.I.M. et les industriels, à travers deux exemples significatifs.

Dans son bilan d'activités en 1946, M Dornic précise que l'E.M.I.M. prête locaux, matériel et professeurs à la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône le samedi après-midi et le dimanche matin pour les cours professionnels. Ils sont destinés à trois cent cinquante jeunes dont quatre-vingt-dix ajusteurs, cent-dix tourneurs, quinze fraiseurs, cinquante huit soudeurs et quarante traceurs. Les adultes qui composent en majeure partie cette population proviennent tous de l'industrie et de la S.N.C.F. Il s'agit de promotion sociale des adultes.

Mais le plus intéressant concerne les essais de qualification professionnelle que l'Ecole de Métiers

---

fait subir aux ouvriers, à la demande de sociétés telles que Trayvou (instruments de pesage), Coignet (produits chimiques) Lumière, Lyonnaise de Forces Motrices du Rhône (installée en 1882), Ugine, Textiles Artificiels du Sud-Est. Le directeur de l'Ecole ne manque pas de souligner en 1947:

*"cela impose des charges supplémentaires au personnel, mais il le fait avec plaisir pour le bon renom de l'Ecole... En résumé, il n'est pas présomptueux de ma part de dire que l'Ecole de Métiers a montré qu'elle avait sa place dans la vie économique de Lyon, que son autorité n'a fait que croître, qu'elle doit encore s'étendre et qu'elle le peut... L'Ecole répond aux besoins actuels et futurs de la formation professionnelle. Le recrutement existe, les débouchés aussi, les nécessités économiques et nationales demandent l'agrandissement de l'Ecole".*

et en 1957:

*"les industriels nous demandent de la main d'oeuvre qualifiée. On s'arrache littéralement nos élèves et pour un employeur à qui nous pouvons faire plaisir - et qui généralement ne nous le dit pas - il y en a cinq qui ne sont pas contents et qui nous le disent".*

Ces extraits repérés dans le temps serviront à prouver une fois encore l'étroite dépendance du système éducatif au système économique même à l'échelon local. Nous pourrions également étayer notre affirmation lorsque nous parlerons des ouvertures et des suppressions de sections. L'E.M.I.M. entrerait en compétition avec l'Ecole Professionnelle rue Dedieu qui, au cours du temps évoluera et deviendra, par l'initiative de son directeur, l'I.U.T. rue de France à Villeurbanne. La C.S.I.M. ne souhaitait pas spécialiser une école plus  
x que l'autre. D'autres documents nous dévoileront les

---

les luttes d'influence qui se déroulèrent et les positions de la Chambre Syndicale pour s'opposer avant de céder aux pressions. L'évolution séparée des deux établissements situés dans des quartiers industriels ne procède pas du hasard mais d'un choix politique délibéré.

### III GEO-SOCIOLOGIE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

#### I LE SITE DE L'ECOLE DE METIERS: HASARD OU DETERMINISME ?

Quand nous émettions l'hypothèse d'un lien entre le site d'implantation de l'E.M.I.M. et le tissu social avec le contexte industriel, nous vérifiâmes ce premier indicateur par les nombreuses usines qui drainaient les enfants de la population ouvrière du septième arrondissement principalement. Nous eûmes /entretien avec M Girardon, responsable du secteur formation à la C.S.I.M.R. .Il explicita les raisons du choix géographique .Pour l'Ecole de Métiers il s'avérait évident que le coeur de l'"inventaire industriel", pour employer son expression, se situait aux "Tchécoslovaques". La C.S.I.M.R. entreprit donc la construction de l'E.M.I.M. En 1940, LA Chambre Syndicale décida l'ouverture d'une deuxième école rue Dedieu pour ne pas concentrer les centres de formation au même endroit et pour suivre la mutation géographique du tissu industriel dans son déplacement vers les cités périphériques de Lyon. En 1961, lorsque la C.S.I.M.R. entreprit d'ouvrir deux centres A.F.P.M. elle choisit un atelier rue F. de Préssensé à Villeurbanne et à l'opposé dans Lyon, rue de Toulon dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, derrière la Buire. Le choix du site relève bien d'une stratégie

---

de la formation professionnelle en limitant le déplacement des apprentis chez les employeurs pour se rendre aux cours. La C.S.I.M.R. dans son action de formateur se tient aussi près des chefs d'entreprise d'une part pour cerner au mieux les besoins en formation de personnel qualifié et d'autre part pour compenser la perte de gestion pédagogique des deux écoles qui devinrent des établissements d'enseignement technique. Nous renforçons donc notre distinction entre enseignement et formation, entre professionnel et technique dans l'observation des faits et dans le commentaire personnel d'un responsable de la C.S.I.M.R.

Voilà situé le contexte géographique pour l'E.M.I.M. et incidemment pour d'autres créations ultérieures de la C.S.I.M.R. Qu'en est-il à Paris, à partir de l'Ecole Diderot ?

Selon Y. Legoux, l'Ecole recrutait sur les 10°, 11°, 18°, 19° et 20° arrondissements, entre 20 et 40 % des effectifs d'élèves admis en première année pour la période comprise entre 1925 et 1960. Le 19° arrondissement surtout consacré à la métallurgie est traversé par le boulevard de la Villette qui le relie au 11° avec les quartiers du Père Lachaise, de la Roquette et au 20° avec Bellevue, Menilmontant. Le 10° c'est le faubourg Poissonnière et Pigalle; le 18° avec le quartier Barbès. Autant de noms de quartiers historiques, populaires et industriels qui justifient l'implantation de l'Ecole Diderot dans le quartier de La Villette, pour drainer les enfants d'ouvriers. Les fluctuations sensibles mais non significatives statistiquement (1) ne permettent pas de tirer un quelconque enseignement parce que nous manquons d'éléments descriptifs. Cependant, nous observons une distribution comprise entre 47% et 16% sur 17 recensements avec une relative stagnation entre 23% et

---

(1) Y. LEGOUX : L'Ecole Diderot Du Compagnon au Technicien  
p 443 tableau 5

40% pour douze années. En poursuivant notre lecture du tableau, les données relatives au recrutement des élèves sur le reste de Paris, donc à l'exclusion des arrondissements cités, indiquent une fluctuation entre 20% et 49% pour quatorze années et à partir de 1960, une stagnation entre 16% et 18%. Le transfert s'opère dans le recrutement d'élèves de la proche banlieue. Alors qu'elle représente moins de 20% jusqu'en 1920, elle envoie 20% à 40% des élèves entre 1925 et 1940. C'est à partir de 1945 que la banlieue représente plus de 50% des effectifs de l'Ecole Diderot. Phénomène supplémentaire, la grande banlieue qui ne figure pas dans le recrutement jusqu'en 1940, ne cesse d'être représentée par 2,3,9 et 12% des élèves entre 1945 et 1960.

Pour l'E.M.I.M., si nous étudions le graphique placé en annexe page 78, sur la domiciliation des parents d'élèves, le 7° arrondissement assure avec le 3° le maximum d'inscrits à l'Ecole de Métiers et pour cause: site et situation de l'établissement. Or, nous remarquons une chute dans les entrées des élèves originaires du 7° à partir de 1955-1958 qui indique le maximum. La population scolaire venant du 3° reste stable, avec une diminution sensible mais non significative. Le 2° arrondissement voisin peu représenté dans l'ensemble sauf pour la période 1935 à 1958 reflètera la même image dérisoire d'une population scolarisée sur place ou à proximité en raison de l'existence, de l'ouverture d'autres établissements, et peut-être d'autres choix d'orientation. Par contre, nous relevons un indicateur similaire à l'exemple parisien avec le déplacement vers la proche banlieue: zone de Bron, Villeurbanne, Vénissieux, zone de Saint-Priest, progressivement et presque régulièrement dès 1947-1950. Nous n'exploiterons pas complètement les données qui

---



concernent le département et les départements limitrophes parce qu'elles intègrent des élèves des Ecoles de Métiers qui étudièrent dans des sections pédagogiquement différentes de la métallurgie, à savoir prothèse dentaire de 1953 à 1971 et les arts-appliqués. Ces deux sections dépassaient les limites académiques. Le critère géographique départemental et inter-départemental ne possède pas de pouvoir discriminant suffisant; aussi préférons-nous le rejeter.

En résumé, les mêmes causes : population ouvrière, vie industrielle, produisent les mêmes effets: souci de la formation professionnelle de la part d'organismes privés ou publics.

## 2 L'EXEMPLE DE DEUX ECOLES PROFESSIONNELLES: POUR QUELLE POPULATION SCOLAIRE ?

La catégorie socio-professionnelle du père constitue un deuxième indicateur dans notre batterie. A l'Ecole Diderot (1) Y. Legoux nous décrit la période 1925-1970. Elle est marquée par une diminution progressive des catégories ouvriers-employés de 70% à 50% à partir des années 1945 avec toutefois une réduction à partir de 1950. Elle indique une progression des cadres moyens et supérieurs de 12% à 26% avec un doublement en 1945 et comprise entre 21% et 26% des années 1945 à 1960. L'évolution des catégories supérieures se produit en remplacement des catégories inférieures. A l'E.M.I.M. (2) les classes sociales inférieures représentent la part la plus importante des effectifs: 3 à 5 fois plus élevée que celle des classes moyennes, techniciens, agents techniques et personnels d'encadrement. Dans nos tableaux, nous décrivons de manière précise les classifi-

---

(1) Y. LEGOUX : Du Compagnon au Technicien; tableau n°4 p 440  
et graphique n°1 p 441

(2) notre annexe pp 315 à 345

-cations professionnelles à partir des nomenclatures actuelles de l'I.N.S.E.E. Nous pouvons juger plus finement ces critères tout en les regroupant pour soutenir la comparaison avec les séries statistiques de Y. Legoux. Dans notre graphique (p 45) nous précisons l'évolution numérique globale pour la période quadriennale. Nous relevons la prédominance des classes "inférieures" mais les classes moyennes et les catégories sans qualifications progressent régulièrement et remplacent l'érosion constatée des effectifs des classes populaires à partir des années 1950 et surtout 1960. Nous retrouvons un glissement similaire au profit des catégories sociales moyennes et supérieures (codes 01 et 02) et en moindre proportion des catégories sociales de travailleurs indépendants (code 11).

Que signifient ces deux observations semblables ? Notre réponse à la corrélation entre la catégorie socio-professionnelle du père et le type d'études de l'enfant se trouve dans le changement de la structure pédagogique. Si l'école suit fidèlement l'image sociale du site, elle tend à évoluer pour répondre à d'autres formations, niveaux, spécialités. L'école peut donc aisément modifier son image, son recrutement en s'adressant à des enfants de niveau socio-culturel plus élevé parce qu'elle leur proposera des études socialement et culturellement plus valorisantes: (1) *"la vérité c'est que, par ses structures et ses méthodes, l'école ne fait qu'accentuer entre les enfants les inégalités résultant de leur statut social"*.

L'Ecole Diderot ouvre des sections techniques spécialisées d'électriciens entre 1921-1929, d'horlogerie entre 1930-1938, de technique mathématique entre 1945-1950 et de micro-mécanique entre 1957-1962. L'E.M.I.M. recrute

---

(1) R. GLOTON: Pour que les Jeux ne soient pas faits avant 6 ans, cité in l'Echec Scolaire (G.F.E.N.) p 19

en cycle long avec les T.M., les T.E., l'électronique, les B.P. de prothèse dentaire. Ces études préparent à des professions plus élevées que celles rendues possibles avec le C.A.P. et le B.E.P. Elles sélectionnent des élèves de niveau culturel supérieur, enfants que l'on trouve plus représentés dans les classes sociales élevées, en même temps qu'elle admet des élèves préparant une qualification élémentaire au L.E.P. annexé. Le L.E.P. atteindra des effectifs proches de ceux du Lycée.

Dans nos analyses socio-professionnelles, nous X écartons le travail féminin qui n'interessa nullement notre étude. Précisons quand-même qu'il devient existant sur nos graphiques à partir de 1940 et qu'il prend de l'ampleur à partir de 1950. La femme occupe un emploi de qualification restreinte.

En résumé, les phénomènes qualitatifs que nous appréhendons avec l'outil sociologique se vérifient quantitativement à l'aide de deux exemples distincts géographiquement et proches structurellement. Là encore, au risque de nous répéter, les mêmes causes: réalité du quartier, évolution de la formation professionnelle à l'enseignement technique, élévation du niveau de spécialisation et de théorisation des études, produisent les mêmes effets: déplacement d'enfants de niveau socio-culturel déficients vers d'autres filières et d'autres niveaux de formation, intégration d'enfants de milieu socio-culturel suffisamment élevé pour répondre aux critères d'éducation technique.

### 3 ORIGINE NATIONALE DES ELEVES ET SCOLARITE A L'E.M.I.M.

Si les observations de cette nature sont exclues du travail de M. Legoux, nous ne saurions pas lui reprocher quand nous admirons l'ampleur de la tâche accomplie. Nous le regrettons seulement parce que nous cessons notre comparaison avec l'Ecole de Métiers (1) qui rassemble dans le temps six groupes de nationalités répartis en deux racines: italo-ibérique et maghrébine.

---

(1) Y. LEGOUX op. cité pp 3 à 6, graphique p 7

Dans les deux cas, les conditions historico-politiques apparaissent dans les progressions numériques et dans leur décalage de manifestation. La part d'enfants de nationalité italienne et espagnole ne cesse de décroître tandis qu'augmente celle d'enfants portugais. Mais nous relevons une expansion considérable des enfants de nationalités algérienne, tunisienne, marocaine; avec une très forte évolution des effectifs algériens qui atteignent presque 50% des nationalités étrangères à partir des années 1960. Nous prétendons que l'accroissement du recrutement d'élèves de nationalités étrangères provient de la modification des niveaux de qualification avec l'importance numérique que représente le L.E.P. annexé, lié à un rejet du système éducatif général. Pour répondre à une remarque sociologique, les enfants notamment maghrébins scolarisés au L.E.P. satisfont implicitement au transfert du désir d'appartenance à la classe supérieure, validé par l'école sous la forme du C.A.P. alors que le père occupe souvent un emploi d'ouvrier spécialisé, c'est-à-dire sans spécialité et qu'il n'a pas connu l'école.

Nous nous abstiendrons de commentaires d'ordre psycho-pédagogique sur l'adaptation d'élèves à niveau culturel inférieur, maîtrisant peu le français, en situation d'acculturation dans un système éducatif plus professionnel que technique pour une hypothétique intégration dans l'échelle sociale du travail, à condition que l'échec scolaire ne perturbe pas l'élève et notifie son exclusion du système pour non-conformité aux normes.

En résumé, aussi bien l'Ecole Diderot à Paris, l'Ecole rue Dedieu et l'E.M.I.M. à Lyon répondent aux critères de reproduction des classes et d'adaptation de l'école à l'industrie avant que ne s'opère la rupture.

---

CHAPITRE TROIS

CHANGEMENTS STRUCTURELS

De 1923 à 1978, l'E.M.I.M. connut des fonctionnements variés aussi bien du point de vue des formations enseignées que du point de vue des niveaux de connaissance scolaire validé. L'évolution de la structure pédagogique ne procède pas du hasard mais découle de l'évolution des textes qui régissent l'E.T. Comment à partir d'une initiative professionnelle patronale, gérée par la C.S.I.M.R. avec des objectifs d'adaptation de l'école aux besoins de l'industrie locale, régionale, l'E.T. récupéra-t-il l'E.M.I.M. pour en faire un établissement d'enseignement technologique indirectement lié à la production ? L'évolution des statuts juridique, comptable, budgétaire, indique-t-elle une simple adaptation aux dispositions entraînées par les réformes successives du système éducatif ou déborde-t-elle largement l'aspect fonctionnel pour modeler l'aspect pédagogique-éducatif de l'E.M.I.M. en impliquant un autre type de personnel enseignant ? Comment les changements structurels et humains influencèrent-ils les demandeurs de formation et les recruteurs d'ouvriers ? Comment l'E.M.I.M. parvint-elle à se dégager de la pratique professionnelle pour favoriser la théorisation industrielle ? Nous tenterons de dégager, au cours de ce bref chapitre, la dynamique d'adaptation de l'école au tissu social qui tend non pas jusqu'à son oméga, selon Teilhard de Chardin, mais à son point d'anéantissement que nous ne manquerons pas d'explicitier.

1 DE L'ATELIER-ECOLE AU LYCEE TECHNOLOGIQUE

En embrassant la période qui sépare 1923 de 1978, nous recherchons la signification profonde du changement

---

d'appellation et les moyens mis en œuvre qui correspondraient à une redéfinition de la fonction de l'E.M.I.M.

1 LES CHANGEMENTS D'APPELLATION:REALITE REGLEMENTAIRE ET FINALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE A L'E.M.I.M.

Nous énonçons une évidence en affirmant que l'E.M.I.M. change d'appellation parce qu'une réforme l'incite, si nous nous référons aux réformes notamment celle de 1959 jusqu'à celle de juillet 1975 (Haby), les lycées techniques, auparavant collèges techniques, et, initialement, centres d'apprentissage; les collèges anciens collèges d'enseignement secondaire héritiers des collèges d'enseignement général, les lycées d'enseignement professionnels avant collèges d'enseignement technique. La terminologie employée pour désigner l'établissement scolaire n'indique pas nécessairement une continuité dans les programmes sans l'exclure. Elle repose souvent sur une définition des validations scolaires reconnues par les employeurs. L'E.N. ajuste la structure des écoles aux nécessités industrielles(1) *"Loïn d'être un corps étranger à la vie de l'industrie ou de consister seulement en un sas plus ou moins adapté pour l'entrée en vie professionnelle, l'établissement d'enseignement est une des pièces maîtresses de la vie industrielle prise dans son ensemble"*.

Nous entendons que l'institution scolaire délivre les diplômes qui correspondent aux niveaux I à V de la classification de Géminard (2). L'E.M.I.M. prépare au niveau V dès son ouverture en 1923, avec le C.A.P. Le 15 OCTOBRE 1923, la C.S.I.M.R. crée L'Ecole privée de Métiers " dans le but de former des apprentis pour la profession".

Le 18 février 1931, le même établissement de statut

---

(1) Y.LEGOUX : op. cité p 420

(2) L.GEMINARD: op. cité pp 35-36 de notre étude

privé est reconnu par l'Etat sans que cela change la structure pédagogique puisque les C.A.P. d'ajusteur et de tourneur existent toujours. Le 19 septembre 1936, l'Ecole de Métiers devient Ecole de Métiers des Industries Métallurgiques (E.M.I.M.) et change de statut puisqu'elle se place parmi les établissements publics par arrêté du 30 novembre. Les C.A.P. restent la finalité unique de l'établissement et les spécialités commencent à devenir plus nombreuses. La même année l'E.M.I.M. reçoit la gestion d'un atelier-école annexé qui relèvera d'un établissement public le 21 décembre 1937. Il satisfait aux dispositions des lois de 1925 à 1936, qui obligent les employeurs de l'industrie puis de l'artisanat à assurer une formation professionnelle aux jeunes apprentis. L'atelier-école prolonge la vie de l'atelier en lui ajoutant un caractère réflexif sur le métier à partir de l'étude technologique du geste, de l'outil. Il retire temporairement l'apprenti du contexte de la production pour lui apprendre à mieux produire quand il retournera chez l'employeur. Le 11 octobre 1946, l'atelier-école devient, par décision ministérielle, centre d'apprentissage annexé à l'Ecole de Métiers, chargé d'assurer la F.P. Il poursuit simplement la finalité originelle en préparant toujours les jeunes au métier par la délivrance du C.A.P. en cas de réussite scolaire. En 1962, le centre d'apprentissage, ancien atelier-école, évolue pour devenir C.E.T. et plus tard L.E.P. Les dernières modifications changent-elles foncièrement la spécificité des structures successives ? Non répondrons-nous globalement si nous admettons l'unique préparation à l'assimilation socio-professionnelle de niveau V. Oui penserons-nous si nous considérons la pédagogie et les modalités d'enseignement déployées dans les

---

établissements. Au début, ils prenaient en charge un apprenti dans une structure de production voisine de celle de l'atelier en lui conférant une touche pédagogique par l'apprentissage du savoir-faire. A la fin, ils isolent non plus l'apprenti déjà plongé dans le monde du travail mais le jeune scolarisé dans un établissement primaire puis secondaire du premier cycle afin qu'il intègre les bases théoriques professionnelles corrélativement à une culture générale allégée par rapport à celle dispensée dans les collèges.

Par delà la modification de l'appellation, l'évolution de la structure pédagogique adapte de moins en moins le jeune à l'industrie et à ses impératifs mais retarde son entrée dans le système de production pour théoriser la F.P. en s'opposant parfois aux besoins exprimés par les entrepreneurs (cf les discours du C.N.P.F. et de l'A.G. du Rhône cités p 59 à 63.

En 1967, l'Ecole de Métiers créée depuis 1923 devient Lycée Technique des Industries Métallurgiques (L.T.I.M.) : (1) *"à condition de ne pas modifier la convention de 1962"*.

Si la réforme Berthoin de 1959 a donné naissance au lycée technique, il faudra attendre huit années pour que l'Ecole de Métiers adopte la même appellation. Les démarches commencent en 1965 (2) sur l'initiative du directeur de l'Ecole qui sollicite la C.S.I.M.R. : *"J'ai obtenu de la C.S.I.M.R., organisme de tutelle l'accord de principe d'une modification de la dénomination de l'Ecole de Métiers. Elle est disposée à demander au Ministère que votre établissement devienne "Lycée Technique des Industries Métallurgiques"*.

Le 14 janvier 1970, nous apprenons que le Lycée Technique est maintenu. Avec le C.E.T., ils reçoivent un support administratif par rattachement provisoire au Lycée

---

(1) réponse du Recteur le 24 mars 1967 au Directeur de l'Ecole (lettre ministérielle SG/FL IV 02 n°1372 du 7 mars 1967

(2) lettre du 14 janvier 1970 cabinet ministérielle CAB/AB.DG n°1498 en réponse au député M.COUSTE



rue de France à Villeurbanne: " *le Groupe d'Enseignement Technique de la Métallurgie*".

Le C.E.T. annexé devient autonome. Le directeur et l'intendant du C.E.T. gèreront le Lycée Technique. Nous assistons à la situation particulière d'un établissement d'enseignement technique élémentaire qui domine un établissement d'enseignement technique moyen après avoir été rattaché provisoirement à une école de structure semblable .Le rattachement fit l'objet d'une convention signée le 16 février 1970 entre les directeurs MM Droesch et Gallet et le Recteur Louis

La situation du directeur demandant à la C.S.I.M.R. de changer l'appellation de l'Ecole signifie bien l'emprise des représentants patronaux sur l'E.T. au niveau local malgré les dispositions de la loi. Etablissement public, l'E.M.I.M. reçoit toujours des subsides qui assurent le fonctionnement matériel et pédagogique jusqu'en 1974. A cette date, la C.S.I.M.R. abandonnera les charges de la formation à l'Etat au lieu d'assumer la partie déterminée par les conventions.

Que nous indique l'évolution du cycle de formation moyenne de l'E.M.I.M. au L.T.I.M. ? Les B.E.I. que nous recensons depuis 1941 (1) existeront jusqu'en 1959 pour devenir des baccalauréats de technicien pour certains et jusqu'en 1963 pour devenir des brevets de technicien (arts appliqués ouverts en 1928 sur la demande de la C.S.I.M.R.) pour d'autres.

Nous vîmes les difficultés d'évolution du B.E.I. au brevet de technicien pour quelques spécialités mais nous reconnaitrons l'évolution liée aux dispositions règlementaires des réformes, notamment

---

(1) lettre de M Droesch à l'inspecteur général M. Durrande du 31 mai 1965

celle de 1959 qui institue les brevets de technicien. Dans le cas de l'E.M.I.M., l'école suit avec retard les modifications prévues par les textes législatifs sur l'école et l'enseignement technique et professionnel. Nous pensons que l'origine de l'E.M.I.M. contribue pesamment au retard. En effet, les créateurs issus des milieux professionnels manifestent des intentions valables de F.P. des jeunes et des adultes pour sauvegarder les intérêts des entreprises. En cela, la C.S.I.M.R. répond aux orientations prévues. Mais ces créateurs refusent de perdre "leur" école en adoptant les finalités de l'E.T., en adaptant leurs finalités à celles de l'E.T. Nous prétendons que l'alourdissement des coûts de F.P. des jeunes accélère l'abandon de l'Ecole au secteur public. La C.S.I.M.R. ne se désintéresse pas de la F.P. mais elle admet l'inadéquation de ses objectifs matériels aux objectifs socio-culturels de l'E.N. Aussi préfère-t-elle se libérer des contraintes financières et morales en acceptant les dispositions législatives et en organisant déjà depuis 1961 le réseau de F.P. qui satisfera les attentes particulières et qui compensera la perte de la gestion pédagogique de l'E.M.I.M.

## 2 OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET MOYENS MATERIELS: LES CONVENTIONS

### 2.1. L'Esprit et la Lettre des Textes

Les conventions signées entre les représentants de la C.S.I.M.R. et les responsables de l'E.T. au plan académique nous renseignent précieusement sur les actions, sur les intentions respectives ou conjointes de deux partenaires de l'Ecole des Métiers. Nous retrouvâmes les

---

conventions du 11 octobre 1946, du 11 décembre 1950, du 15 octobre 1958, du 11 avril 1962, et les avenants des 22 mars et 5 novembre 1965, 20 avril 1966 et 31 décembre 1969. Nous entendîmes évoquer les conventions du 1<sup>o</sup> octobre 1952 et du 10 février 1953. En dehors de celles-ci, nous ne connaissons pas d'autres conventions mentionnées. Les recherches dans les archives de l'E.M.I.M. et de la C.S.I.M.R. ne laissent rien apparaître, particulièrement pour la période antérieure à 1946. Entre 1936 date à laquelle l'établissement devient établissement public et 1946, une frange d'histoire institutionnelle nous échappe. Dans notre perspective historique événementielle, nous dégagerons les points les plus importants des conventions les plus significatives.

◊ Par lettre du 11 octobre 1946, le ministre de l'E.N. répond aux courriers de l'inspecteur principal de l'E.T., du 8 août et du 4 septembre dans lesquels il formule la demande d'ouverture d'un centre d'apprentissage annexé à l'Ecole de Métiers. Le ministre propose un projet de convention en six articles.

Le premier article précise la transformation de l'atelier-école ouvert par décret du 21 décembre 1937 en centre de formation professionnelle sans que le statut d'établissement annexé change.

Les articles intéressants, à savoir 3, 4 et 5 précisent les charges respectives de l'E.M.I.M. et de la C.S.I.M.R. La première, par l'Etat, rétribue le personnel enseignant, entretient les locaux, le matériel, l'outillage. La seconde possède les murs, les machines de l'atelier-école. Le centre

---

reverse à l'E.M.I.M. une quote-part calculée en proportion du nombre d'élèves inscrit au centre.

◊ La convention du 11 décembre 1950 comporte toujours six articles. Conclue entre l'I.P.E.T. et le vice-président trésorier de l'E.M.I.M., elle annonce la transformation de l'atelier-école annexé en centre de formation professionnelle annexé à l'E.M.I.M.

Les articles 2,3 et 5 prévoient la répartition des charges diverses. Ils précisent le fonctionnement du centre conformément aux dispositions réglementaires de l'administration de l'E.T.

◊ La convention du 15 octobre 1958 signée entre le Recteur Louis et le président de la C.S.I.M.R. M. Traverse, souligne les trois raisons pédagogiques et les deux raisons structurelles qui motivent la création du Groupement d'Enseignement Professionnel (art.1). Les effectifs de l'Ecole de Métiers évoluent considérablement. L'enseignement dispensé aux élèves issus d'établissements du second degré et inscrits en classes de 3° et de 2° à l'Ecole, le rend utile aux professionnels de la métallurgie. Les résultats obtenus au B.E.I. et au baccalauréat technique confirment la qualité de l'enseignement. La C.S.I.M.R. supporte l'alourdissement des charges financières de l'Ecole de Métiers qui atteint l'effectif de 677 élèves et celles de la section "Ecole de Métiers" annexée au centre d'apprentissage rue Dedieu. Toutes ces raisons placées en préambule de la convention servent de justification à l'instauration du G.E.P. de la Métallurgie à Villeurbanne, dirigé par un cadre du personnel du collège technique qui ordonnera les dépenses du C.A. (art.3,4,5). Le personnel de surveillance et d'enseignement de la section "Ecole de Métiers" appartient aux cadres du personnel des collèges avec possibilité d'intégration des maîtres du C.A. qui ont

---

déjà enseigné dans les classes de sections "Ecole de Métiers", après inspection favorable (art.7). La convention nous indique que le centre public d'apprentissage accueille le G.E.P. dans ses locaux avant réimplantation de l'établissement dans les locaux appartenant à l'Etat. La C.S.I.M.R. désigne les ingénieurs, les techniciens susceptibles de soutenir des exposés, de présenter des conférences devant les élèves (art.10). L'article 9 intéressera notre questionnement au point suivant puisqu'il s'agit de répartition budgétaire.

◊ La convention du 11 avril 1962 conclue entre le Recteur Louis et le président de la C.S.I.M.R. rappelle les changements administratifs, les dispositions réglementaires de l'évolution de l'institution et précise l'essor séparé des deux établissements pédagogiquement différents: le centre et l'Ecole, hébergés dans les mêmes bâtiments. La situation impose donc une redéfinition des attributions respectives de l'Etat et de la C.S.I.M.R. à partir de cette convention très importante parce que des avenants s'ajouteront à elle qui remplace les autres textes. Elle ne sera suivie d'aucune autre convention. L'importance des charges morales et financières supportées par la C.S.I.M.R. dans l'apprentissage, la formation et la promotion vis-à-vis de la profession, des familles, des élèves, en fondant et en assurant la gestion de l'Ecole de Métiers rend nécessaire la collaboration entre la profession et le ministère de l'E.N.. De ces faits, la convention présente, plus étoffée, comprend vingt-deux articles qui reprennent des conceptions antérieures et qui en développent de nouveaux.

Les ventes d'objets confectionnés, de matériel doivent recevoir l'approbation de la C.S.I.M.R. , ce qui sous-tend une volonté de contrôle de la destination des subventions qu'elle alloue à l'Ecole . La Chambre



Syndicale recrute et rétribue le personnel d'administration et de service placé sous l'autorité du directeur (art.10) L'un des deux surveillants-généraux (l'autre étant logé) et le directeur reçoivent une indemnité compensatrice de la C.S.I.M.R. à défaut de bénéficier d'un logement (art.11). Les articles 14, 15, 16 et 17 prévoient la répartition des locaux entre l'Ecole et la C.S.I.M.R., la prise en charge de l'entretien, la gestion du magasin d'outillage sous la responsabilité de la C.S. mais au profit également du collègue au prorata des effectifs. Les articles suivants n'apportent pas d'indications notables. Nous aborderons par contre avec attention l'article 13 qui décrit la répartition des dépenses, dans le point suivant.

Nous prétendions que cette convention contenait des richesses. Nous appuyons notre proposition sur les "commentaires sur la nouvelle convention", rédigés par l'Econome, le 18 juin 1962, à la demande des autorités hiérarchiques. Nous passerons sur les touches personnelles (régulariser la situation en accordant un logement au gestionnaire qui vient après le directeur et avant le surveillant-général, dans la hiérarchie) pour insister sur l'aspect technique et plus particulièrement comptable. La cohabitation des deux établissements juridiquement et pédagogiquement différents semble créer des difficultés de gestion, d'après les règlements publics. Les remarques soulignent les divergences d'analyse sur les charges financières de fonctionnement. L'Etat aurait dû participer plus souvent à certaines dépenses d'équipement, réglées sans difficulté par la C.S.I.M.R. :  
*"plus prosaïquement, on peut dire que l'une des parties en présence se croit en droit de croire que l'autre partie lui coûte trop cher ou ne lui donne pas assez".*

Aussi le gestionnaire préconise-t-il l'attitude qu'il

---

convient d'adopter après avoir dressé la situation:

*"Toute convention ou tout contrat, qui volontairement sans doute, est imprécis et doit se vouloir large d'esprit ne peut être appliqué que selon le tempérament des hommes qui ont la charge d'assurer son exercice. Il convient donc de suivre, à mon avis, l'exécution de la convention avec souplesse et bonne volonté réciproque".*

## 2.2. Conséquences pour l'E.M.I.M.

Les diverses conventions qui se succédèrent jusqu'en 1962 permirent de fixer le fonctionnement des Ecoles de Métiers. Dans une période économique de facilité et par un besoin de formation d'ouvriers qualifiés, la C.S.I.M.R. ne limita aucunement sa contribution tant que l'Etat, par les programmes d'enseignement et les diplômes préparés répondait aux attentes patronales. Les articles primordiaux des conventions: ceux qui répartissent les financements respectifs nous autorisent à prétendre que l'harmonie se retrouve également sur ces points d'articles laissés en suspens. Nous tenterons de les clarifier maintenant.

## 3. BUDGETS ET REPARTITION DES CHARGES.

Nous n'entrerons pas dans le détail des chiffres mais nous signalerons quelques repères qui situent les tendances. Ils pourront satisfaire notre hypothèse sur les raisons qui amenèrent la C.S.I.M.R. à se retirer de l'E.M.I.M. en dehors même du principe qui découle des réformes. L'article 9 de la convention de 1958, l'article 13 de la convention de 1962 répartissent les charges de l'Etat et de la Chambre Syndicale pour le centre d'apprentissage et pour l'Ecole de Métiers. Dans le budget extraordinaire pour chaque année, les travaux immobiliers

---

incombent à 100% puis à 60% à l'Etat, l'achat de matériel, de machines reste fixé à 60% pour l'Etat (au lieu de 100% en 1958). Dans le budget ordinaire, l'Etat rétribue toujours à 100% le personnel enseignant et prend en charge à 100% le personnel administratif payé par la C.S.I.M.R. avant 1962. La C.S. couvre dans les deux cas les dépenses de chauffage, d'éclairage, de gaz, d'eau, de téléphone, d'air comprimé, de matériel d'œuvre, de fournitures de laboratoire (en 1958, le C.A. participait au prorata des élèves inscrits).

Les budgets de 1964 à 1967 permettront de détailler plus particulièrement le point que nous vérifions. Ils présentent les recettes et les dépenses en équilibre d'un montant de 533.000F pour 1964, de 545.800F pour 1965 de 552.200F pour 1966 et de 587.500F pour 1967. La C.S.I.M.R. avance pour chaque année: 452.000F, 460.300F, 456.850F et 498.000 F. La Chambre de Commerce verse régulièrement 3.500F de participation. Le Syndicat Général des Fondateurs verse 11.000F, 8000F, 6350F, 7500F. L'exploitation des ateliers s'élève à 240.500F, 240.000F, 216.000F et 214.000F. Elle comprend l'énergie, les fournitures (outillage-machine, l'outillage à main, le petit outillage), l'entretien (lubrifiants, matière à mettre en œuvre). Les frais de personnel évoluent dans le sens croissant: 151.000F, 164.800F, 179.900F, 180.900F ainsi que les dépenses diverses (P.T.T., fournitures, voiture) et les frais d'administration (impôts, assurances, voyages, réceptions).

D'après un barème (1) utilisé pour convertir ces sommes en francs équivalents en 1981, les sommes indiquées s'élèveraient à 1 854 840F en 1964 et à 1 927 000F en 1967 pour le budget global. L'exploitation des ateliers passe

---

(1) Le Particulier, n°631, juillet-août 1982, p24



de 836 940F soit 45% de la part du budget global à 701 920F soit 36.42%.L'avance de la C.S.I.M.R. progresse de 572 960 à 1 633 440 en ne modifiant pas la quote-part de manière sensible:84.8% et 84.7% du total.Les charges de personnel représentent 595 480F soit 28.3% et 593 352F soit 30.8%.La baisse sensible des frais d'exploitation résulte d'une progression des autres charges et particulièrement des frais de personnel.

## II LES ENSEIGNANTS:DE L'OUVRIER-INSTRUCTEUR AU PROFESSEUR TECHNIQUE

### I. QUALIFICATION ET FORMATION DES MAITRES.

A partir de l'examen partiel de quelques budgets, nous décelons la part croissante des dépenses en frais de personnel enseignant.L'explication réside dans le transfert des charges de la C.S.I.M.R. à l'Etat.L'atelier-école fonctionnait initialement avec des instituteurs chargés des cours généraux et d'ouvriers responsables des cours d'atelier.La C.S.I.M.R. choisit parmi les meilleurs ouvriers, au sens technique et moral, ceux qui inculqueront aux apprentis le savoir-faire correct, efficace, performant, attendu par les employeurs.L'ouvrier quitte l'atelier de l'usine pour prendre en charge des jeunes afin de reproduire le bon geste professionnel. Progressivement lorsque la production industrielle s'accélère en subissant aussi bien la concurrence internationale que la compétitivité nationale et locale, lorsque les impératifs de productivité rendent inconcevable

---

de "perdre" un ouvrier efficace pour l'industrie, il faut trouver une solution. Le formateur cessera de l'être pour devenir enseignant. Le passage suppose une période transitoire. Le personnel enseignant, qui adaptera les données industrielles et les contraintes économiques en les réduisant, au monde de la conceptualisation du geste technique intrinsèque, nous voulons dire en dehors de l'impératif de la production pour la rentabilité, possèdera le savoir-faire de l'ouvrier et détiendra le "faire-savoir". Nous entendons que tout acte éducatif y compris pratique ne se conçoit pas uniquement comme un contrôle de l'intégration des données du savoir même manuel, mais comme un processus de réflexion sur les agents facilitateurs de la relation entre le formateur et le formé. Ces agents facilitateurs se fondent sur les capacités de et à travailler avec, en suivant les étapes du développement du savoir, en préparant chaque phase par une démarche d'action, de réflexion, de confrontation.

L'ouvrier extrait de l'usine et placé en atelier-école formera-t-il ou enseignera-t-il ? A partir de ce moment, il échappe aux contraintes productives du monde économique pour intégrer les valeurs de la culture scholastique. (1)  
*"Ainsi les enseignants eux-mêmes, produits du système, en épousent les valeurs avec d'autant plus d'ardeur qu'ils lui doivent leur culture et leur réussite sociale".*

L'adaptation suppose l'acquisition de données psychopédagogiques pour permettre un travail efficace. C'est le but de la formation des maîtres à l'E.N.S.E.T. depuis 1912 et dans les E.N.N.A. Le système éducatif récupère le technicien compétent pour lui surajouter le pédagogue efficace. Il reconnaît ainsi le hiatus entre industrie et école puisqu'il manque l'essence à l'existence. L'existence de l'ouvrier précède l'essence de l'enseignant. Mais la qualification

---

(1) H. SALVAT : l'Ecole une Course d'Obstacles, cité in l'Echec Scolaire, Doué ou non-Doué , p 27 (G.F.E.N.)

des maîtres progresse lentement, au moins pour les dates du début de notre étude sur l'E.M.I.M. Aussi, verrons-nous deux catégories de personnels se côtoyer pendant plusieurs années.

La C.S.I.M.R. recrute et rétribue des ouvriers-instructeurs mais de moins en moins nombreux. En effet, par une politique générale de scission entre l'école et l'industrie, les organismes privés patronaux de formation ne reconnaissent plus les objectifs assignés à la formation pendant que l'Enseignement Technique refuse une éducation qui ne s'inscrirait pas dans la globalité de l'être. Pour ces raisons, la Chambre Syndicale n'accepte plus le statut d'employeur d'un personnel qui entre en action à côté du personnel d'Etat chargé de l'enseignement professionnel. L'E.M.I.M. utilise les services d'un personnel enseignant privé: l'ouvrier-instructeur relevant de la C.S.I.M.R. et public: l'ouvrier-instructeur intégré à l'E.N. ainsi que le professeur technique adjoint (P.T.A.). Le P.T.A. assistant du professeur technique devient pédagogiquement responsable des études pratiques des élèves à l'atelier et comptablement rétribué selon les indices, les barèmes correspondant à sa catégorie, à son grade dans la hiérarchie des salaires de la fonction publique. Par contre, l'inadéquation de la finalité pédagogique de l'ouvrier-instructeur trouve son expression dans la différence de salaire entre celui versé par la C.S.I.M.R. et celui versé par l'Etat.

Avant que tous les O.I. accèdent au corps des P.T.A. par concours d'admission, ils appartiennent à une catégorie en voie d'extinction par processus d'intégration étalée dans le temps et rétribuée distinctement des P.T.A. en accomplissant les mêmes tâches professionnelles. Mais le

---

collègue au poste de travail voisin, employé par la C.S.I.M.R. ne jouit pas des mêmes avantages salariaux. En 1946, des ouvriers-instructeurs assurent le fonctionnement des ateliers de fonderie, de modelage, de bronze-orfèvrerie, de chaudronnerie, à côté de P.T.A. nouvellement admis. Les O.I. intégrés par l'Etat perçoivent un salaire supérieur à celui de leurs collègues de la C.S.I.M.R. Aussi, dans un rapport d'exercice de l'année 1945-1946, le directeur souligne-t-il que la Chambre Syndicale: *"a bien voulu aligner le personnel enseignant qu'elle paie sur celui que l'Etat rémunère, ce qui est tout-à-fait normal, il est vrai, mais qu'elle n'était pas tenue de faire"*. La disparité salariale évoquée entre six O.I. d'Etat et les autres non dénombrés de l'E.M.I.M. renforce notre hypothèse de distorsion sociale entre la fonction d'enseignant à l'école et de producteur à l'usine. Comment la même catégorie de personnel, issue du monde ouvrier, possédant une qualification professionnelle équivalente et une maîtrise d'exécution semblable, peut-elle devenir hiérarchisée par le salaire uniquement et non par le poste de travail, par les responsabilités, puisqu'elle pratique dans un centre d'apprentissage, et par les diplômes éventuels, tout simplement parce qu'elle change d'employeur ? Le transfert comptable de la C.S.I.M.R. à l'Etat réduit la participation patronale aux dépenses de formation en admettant la nécessité d'élévation du niveau pour une qualification donnée. L'exigence de formation passe par la qualification des maîtres.

---

## 2 QUELLES CATEGORIES DE MAITRES A L'E.M.I.M. ?

Nous accédâmes partiellement aux archives du personnel. Comme pour les élèves, il nous fut difficile de retrouver tous les documents soit parce qu'ils n'existaient pas, soit parce que leur exploitation s'avérait doublement délicate. Certains dossiers figuraient au secrétariat et à l'intendance. Dans ce deuxième service, nous ne souhaitâmes pas nous plonger dans l'exploitation du nombre important de pièces comptables rassemblées dans les dossiers du personnel récent de l'Ecole. Notre position dans l'établissement et notre qualité de chercheur n'entamèrent point les réticences professionnelles. Toutefois, le recensement quasiment complet de 312 fiches de professeurs révèlent une situation assez fidèle de l'école dans les années 1940 à 1978 puisque nous ne retrouvâmes aucune pièce antérieure à 1936.

Dans la période 1930-1939, trois O.I. enseignèrent pendant 21, 30 et 36 ans en devenant P.T.A. en 1936, 1938 et 1946. Tous les trois accomplirent leur carrière à l'Ecole jusqu'à leur retraite. L'un d'eux possédait sept années d'industrie.

Entre 1940 et 1949, un P.T. de dessin industriel professa à l'Ecole de Métiers de 1947 à 1960 avant d'être détaché à l'E.N.N.A. et cinq P.T.A. anciens O.I. titularisés en 1943 et 1946. A l'exception de l'un qui officia pendant seize ans avant d'être intégré au C.N.T.E. et de l'autre qui devint chef des travaux au lycée des Textiles après seize années à l'Ecole; les trois autres travaillèrent pendant trente ans avant de prendre leur retraite. Tous débutèrent comme O.I. et le restèrent pendant trois à sept ans; trois ans pour

---

ceux qui furent embauchés à partir de 1941, les premiers l'étant depuis 1937.

Entre 1950 et 1960, sur cinq P.T.A., un seul travailla comme O.I. avant d'être nommé P.T.A. au Lycée et d'exercer pendant neuf ans. O.I., il ne cessa point pour autant d'agir en ouvrier après dix années d'usine puisqu'il devint "Meilleur Ouvrier de France" en construction mécanique en 1955, année de sa nomination. Trois P.T.A. nommés à l'Ecole de Métiers venaient de centres d'apprentissage et de stages à l'E.N.N.A. Un seul, maître auxiliaire pendant un an fut reçu à l'E.N.S.E.T. et revint à l'Ecole durant six ans avant d'accéder à l'Ecole Centrale comme enseignant. Ils exercèrent entre six et quinze ans à l'Ecole. L'un d'eux, sous-officier de l'armée de l'air pendant huit ans et dans les constructions navales pendant cinq ans puis dans les forges pendant deux ans, intégra l'E.N. comme P.T.A. puis chef de travaux pendant six ans avant de partir enseigner à l'E.N.N.A. Le P.T.A. de cette époque reste encore marqué par ses origines ouvrières. Il s'avère que les M.A. proviennent du même milieu. Sur cinq d'entre eux, deux sont issus de la S.N.C.F. (retraités) et l'un vient de l'industrie. Ils ne restent pas plus de trois ans en poste; certains sont embauchés contractuellement.

Entre 1960 et 1969, sur 140 enseignants, nous trouvons 26 M.A. en atelier et en enseignement technique. 8 d'entre eux accèdent au corps de P.T.A. après un an à l'Ecole et 2 après six ans. 5 seulement dépassent trois ans d'ancienneté pour arriver jusqu'à dix ans et un seul vient à l'enseignement après douze ans d'industrie aéronautique. Une évolution se dessine dans la qualification universitaire

---

des maîtres auxiliaires. Quelques uns possèdent un B.E.I. plusieurs un C.A.P. et d'autres sont titulaires de diplôme d'E.N.P. (B.E.I. ?), de B.T., de B.T.S., de D.U.T. de C.A.P.E.T., d'ingénieur I.N.S.A.. Mais des six P.T.A. deux sont issus de l'industrie et de la marine (5 ans) et les autres sont P.T.A. directement sans qu'un titre universitaire soit mentionné, depuis cinq à dix ans, à l'exception d'un seul depuis vingt ans ancien O.I. pendant trois ans.

Entre 1940 et 1978, sur 120 professeurs, quatre M.A. d'atelier exercent un an à l'Ecole. L'un possède le B.E.I., les autres un B.T.S. et deux P.T.A. travaillent pendant 4 et 7 ans à l'Ecole avec une ancienneté de 9 et de 14 ans. Un seul vient de l'industrie après quatorze années de travail à l'arsenal. Nous relevons un agrégé de mécanique, ingénieur des Arts et Métiers et titulaire d'un D.E.A. de mécanique. Il reste un an à l'Ecole avant de partir au Lycée La Martinière.

Après l'énoncé des titres et qualités des professeurs techniques, nous saisissons l'évolution rapide de la fonction enseignante par une qualification de plus en plus élevée. Paradoxalement, les M.A. qui restent peu de temps à l'E.M.I.M. possèdent plus de titres universitaires que les titulaires P.T. et P.T.A. Nous affirmons, à travers l'illustration du corps professoral et de ses caractéristiques, l'inadéquation de la production à la fonction enseignante. L'Ecole se sépare de l'industrie dans les objectifs de production pour des objectifs pédagogiques. L'école distingue l'enseignant en devenir sur les diplômes et non plus sur les compétences professionnelles. Il se produit bien

---

une ébauche de définition d'une culture technique par un processus de théorisation du geste professionnel, de "scientisation" des programmes, de perfectionnisme par la répétition du travail sur la matière d'œuvre, en dehors de tout souci économique, par la réalisation de pièces poubelles. Comment l'ancien O.I. vit-il sa nouvelle profession si ce n'est en l'idéalisant et en exprimant un désir d'appartenance à la classe sociale supérieure, à celle de son collègue d'enseignement général ? (1)

*"En dépit du caractère professionnel de leur enseignement et de leur prépondérance à l'intérieur des CET les maîtres d'atelier tendent également, par leur comportement pédagogique, à dévaloriser les savoirs vulgaires et les compétences pratiques au profit des connaissances théoriques et des savoirs savants".*

Et ce n'est pas le renforcement du clivage culturel par le diplôme universitaire qui aplanira le hiatus entre ces deux origines sociales, scolaires, professionnelles qui se cotoient pendant quelques années à l'Ecole de Métiers. L'uniformisation des niveaux de recrutement calqués sur ceux de l'enseignement général de lycée accentuerait la sélection au point de départ, tout le monde n'accède pas à l'Université même si Natanson (2) pense que:

*"la licence éviterait la ségrégation, on aurait une égale dignité de la fonction enseignante ; entraînant l'égale importance de l'acte pédagogique à toutes les étapes de l'éducation".*

---



III LA FIN DE L'E.M.I.M.: NECESSITE ECONOMIQUE,

EVOLUTION INDUSTRIELLE OU CONSEQUENCE LOGIQUE ?

L'E.M.I.M. composée d'un centre d'apprentissage devenu L.E.P. et d'une Ecole de Métiers devenue Lycée Technologique évolua dans sa structure pédagogique en cinquante ans. L'atelier-école recevait les jeunes désireux d'obtenir un C.A.P. L'Ecole de Métiers proposait une formation continuée aux élèves titulaires du C.A.P. ou aux jeunes admis en 4°I ou T.I. pour l'accès à une qualification moyenne avec un B.E.I. probatoire en 2°I et définitif en 1°I Le B.E.I. exista parallèlement au baccalauréat moderne puis technique Le B.E.I. disparut au profit du brevet de technicien. D'autres cycles d'études virent le jour avec une formation dispensée non pas pour un métier: C.A.P. mais pour une famille professionnelle: B.E.P. Les niveaux de qualification ainsi posés existent pour des formations que nous appelons classiques en mécanique générale: tourneur, ajusteur, fraiseur. D'autres fonctionnèrent un laps de temps déterminé: ajusteur-balancier, dessinateur en construction mécanique (C.A.P.) prothésiste-dentaire (B.P.). Leur existence découle d'une concertation entre l'administration rectorale ou ministérielle et les professionnels avec leurs organisations représentatives. (C.S.I.M.R., S.G.F., C.S.P.D....)

Par delà une simple coordination entre institutions à buts dissemblables (formation/enseignement) mais à moyens similaires: centres d'initiation au métier; il faut admettre un ajustement de l'école à l'industrie.

---



Le système éducatif se fixe pour objet d'assurer un emploi au sens du métier et un emploi au sens du poste de travail au jeune issu de l'école. Aussi semble-t-il nécessaire aux pédagogues et à leurs instances représentatives d'adapter le contenu de l'enseignement aux tendances d'évolution de la profession considérée et de ne pas former plus de jeunes que le secteur industriel ne pourrait en admettre. Si l'image industrielle du quartier, de la cité, de la région change, l'école doit entreprendre rapidement un processus de mutation pour éviter le risque de rupture socio-professionnelle de l'équilibre entre qualification et emploi, entre emploi et entrepreneur, entre professionnel et modernisme de l'infrastructure technologique.

L'Ecole des Métiers, parfaitement intégrée au quartier pendant plusieurs décades, perdit son impact local pour se couper du monde industriel en raison du déplacement du contenu de la formation professionnelle vers l'enseignement technique et la théorisation du savoir; en raison du départ des industries du quartier vers la périphérie ou en raison de la cessation d'activité de plusieurs ateliers. Elle cesse d'être au cœur de l'inventaire industriel du 7<sup>e</sup> arrondissement et de Lyon. Une autre raison du déclin de l'E.M.I.M. provient de la compétition ouverte entre plusieurs établissements d'enseignement technique qui poursuivent les mêmes buts: l'Ecole, rue Dedieu, avant qu'elle ne devienne I.U.T. et l'Ecole de La Martinière implantée dans le 8<sup>e</sup> arrondissement pour les formations de niveau moyen (baccalauréat de technicien et brevet). La compétition se poursuit avec l'ouverture de nombreux C.E.T. dans

---

les arrondissements voisins et dans les communes limitrophes. L'E.M.I.M. reçoit de moins en moins d'élèves du secteur de recrutement, empiète de plus en plus sur l'extérieur pour absorber le surplus des zones pourvues de L.E.P. ou les défavorisés qui habitent une zone privée d'établissement scolaire. Les effectifs devenaient pléthoriques pour des raisons géo-socio-logiques et pour des raisons de mentalité. La mécanique générale n'attire plus les jeunes élèves et leurs familles qui se méfient des L.E.P. Quelques spécialités de préparation au C.A.P. à l'E.M.I.M. recrutent les laissés pour compte du système éducatif : fonderie, malgré les ambitions des familles ; mécanique générale à défaut de mécanique automobile. Le lycée, sous-équipé en locaux d'enseignement théorique et pratique, au parc de matériel dépassé par celui que proposent les entreprises, méritait soit un rajeunissement total mais il engageait des frais considérables, soit une fermeture progressive. C'est ainsi qu'une mesure de carte scolaire supprima le recrutement en classe de seconde technique en 1978. La conséquence de cette décision porte sur cent cinquante élèves, maximum de la capacité des "secondes" pour aboutir aux sections "E", "F.1.", "F.2." (quatorze places), "F.3." (quarante deux places), après le cycle d'observation. La section "F.2." d'électronique fut créée au Lycée Sembat à Vénissieux par transfert. Les élèves des autres sections achevèrent leurs études à l'Ecole des Métiers en 1<sup>o</sup> et Terminale. Les élèves éventuels du secteur de recrutement de l'E.M.I.M. depuis 1978 se répartissent avec les autres demandeurs dans les sections identiques

---

des lycées techniques Sembat à Vénissieux, Fays à Villeurbanne, La Martinière à Lyon-Monplaisir, à Diderot-Lyon à Oullins, sans que cela pose de problème apparent.

Ainsi se précisait, dans les faits, la fermeture du cycle long technique de l'Ecole des Métiers. Le L.E.P. continue à fonctionner avec un effectif réduit qui n'appartient pas au quartier ou au secteur dans 80% des cas. Certains élèves venaient même quotidiennement de Brignais, de Givors pendant la reconstruction du L.E.P.

Après cinquante ans d'activité intense marquée par des ouvertures de classes (6°, 5°), de cours (promotion sociale, télé-enseignement), de spécialités (chaudronnerie, prothèse-dentaire, arts appliqués...) et par les mêmes fermetures dont nous ne dresserons pas la liste, nous tournons une page d'histoire riche.



## CHAPITRE QUATRE

### MUTATIONS SOCIOLOGIQUES.

Après avoir dressé un aperçu de l'évolution des statuts de l'E.M.I.M. au L.T.E.I.M., nous souhaitons particulariser notre étude, en portant notre attention sur quelques spécialités. Par mutations sociologiques, nous entendons examiner, à travers quatre cas, les raisons de la création et de la suppression, en passant par les phases intermédiaires d'évolution. A travers eux, nous cernerons des éléments vérifiés au cours des chapitres précédents: la relation entre économie et enseignement au plan général, les moyens de toute sorte destinés à la F.P., les raisons locales qui déterminent la structure pédagogique de l'E.M.I.M. Bien que l'Ecole assure diverses formations techniques, nous retenons quatre spécialités caractéristiques d'une époque et de l'Ecole. La chaudronnerie correspond à une demande ponctuelle des industriels. Comment, à partir de celle-ci, influencent-ils la structure pédagogique de l'Ecole, par l'intermédiaire de leur organisation représentative? L'orfèvrerie évolue avec le temps, d'un B.E.I. à un B.Tn., de bronzier-orfèvre à artiste appliqué. Comment s'opère et que signifie le changement de forme et de contenu? La section de mécanicien en prothèse dentaire marque un moment de la profession et de l'Ecole, avant le transfert de la section au L.E.P. "J. Lurçat" à Lyon (8°). Comment la profession réagit-elle, pour assurer la formation des auxiliaires de chirurgiens dentistes diplômés de l'Ecole Dentaire de Lyon. Quant à la fonderie, section "banale", comment et pourquoi continue-t-elle à préparer à tous les diplômes?

#### I. LA CHAUDRONNERIE.

##### 1. DEFINITION DE LA PROFESSION.

A l'origine, le chaudronnier fabriquait les chaudrons. Mais le chaudronnier du XX° siècle ne martèle plus le métal dans ce but. Il travaille plus exactement sur les métaux en feuilles. Sa formation lui fera aborder le traçage, la soudure, la tuyauterie, le dessin, en mentions complémentaires. En 1961, M Buiron, chef des travaux à la F.P.M. de la rue L. Guérin, prétendait que la chaudronnerie: "*est un métier précis, exigeant beaucoup d'initiative et offrant une certaine indépendance. Savez-vous que la chaudronnerie entre pour 40% des installations nucléaires?*"(1)

(1) "Le Progrès de Lyon, du 3 mai 1961, article d'Irène MICHELA, sur ce métier.

*Elle est à la base de l'industrie automobile...de l'aviation;;;de l'industrie chimique...Cela,trop de parents l'ignorent et ne poussent leurs enfants vers la chaudronnerie que lorsqu'il n'y a plus de place dans les autres sections.Et voilà pourquoi nous manquons de chaudronniers qualifiés."*

Nous plaçons volontairement cette citation parce qu'elle situe concrètement le métier et ses applications et parce qu'elle conduira notre réflexion sur la spécialité en commençant par le manque de personnel exprimé par les entrepreneurs, en poursuivant par les organismes de formation, leurs besoins, leurs objectifs; en continuant par l'attrait à susciter chez les jeunes pour le métier et en concluant par les capacités requises.

## 2. ENQUETE SUR LES BESOINS EN PERSONNEL QUALIFIE.

### 2.1. Réunions Préparatoires.

Entre 1961 et 1964, diverses réunions se tinrent pour recenser les besoins et pour prévoir les moyens de satisfaire la formation de ce type d'ouvrier. Il s'avère déjà que la section existera à l'E.M.I.M. Dans le compte-rendu de la séance de travail du 14 décembre 1961, un rapport de la C.S.I.M.R. dresse l'inventaire des propositions émanant du groupe de travail. Il comprenait quatorze personnes. Paritaire, il réunit le directeur de l'Ecole, M. Droesch, le chef des travaux, M. Galliani et quatre professeurs. Les représentants de l'E.N. au niveau de l'Ecole sont au nombre de six. Ils sont en infériorité numérique face aux personnalités extérieures au monde de l'E.T. Elles viennent des organisations syndicales professionnelles: deux représentants de la C.S.I.M.R. M. Foulaz, à l'époque chef du service de la F.P. et M. Ravault; un représentant du

---

Syndicat de la chaudronnerie, chargé de la F.P.: M. LEPOITEVIN, un représentant de la Fédération des Industries Mécaniques et Transformatrices de Métaux, M. CACHARD, délégué régional et quatre entrepreneurs ou cadres d'entreprises: S.N.A.V., SOCOME, Construction Mécanique et Chaudronnerie, Nord-Fru. La composition du groupe de travail avec la sur-représentation des milieux professionnels en prise directe avec la production et des représentants de la profession garants de leurs intérêts: parce qu'ils doivent leur fonctionnement aux cotisations patronales et parce que l'organisation leur permet de conceptualiser les besoins de la formation induira des mesures particulières.

## 2.2. 1'Etat de la Profession et les Besoins.

*" le but de cette réunion étant d'examiner les besoins en main d'oeuvre de la chaudronnerie pour améliorer les conditions et les moyens de formation".*

Voici donc dévoilées les intentions. Reste le moyen de recenser les besoins. En octobre 1963, le groupe de travail sur la chaudronnerie dispose des résultats d'une *" enquête sur les besoins en main d'oeuvre de la chaudronnerie Lyonnaise"*

qui permet de: *" définir les besoins QUANTITATIFS et QUALITATIFS de la profession pour les niveaux OP, AT et AM"*.

### 2.2.1. Besoins en spécialités.

Comme nous l'évoquions en préambule, la chaudronnerie ne constitue pas une entité de formation mais la pratique de base qui devrait conduire à une maîtrise professionnelle

---

dans les domaines de la : "tôlerie, tuyauterie, ventilation, soudage, réservoir et citerne." considérée comme profession et hors profession dans ce rapport.

### 2.2.2. Besoins en quantité.

L'enquête porte sur 36 entreprises, sur 90 sollicitées. Au regard de la statistique, les enquêteurs se félicitent de retrouver les proportions identiques à celles de tous les salariés de la chaudronnerie du Rhône d'après l'enquête I.N.S.E.E. de 1961; à savoir 7% et 8% de cadres et d'agents de maîtrise, 45% d'ouvriers professionnels des trois catégories et 40% d'ouvriers spécialisés.

Après ces considérations méthodologiques, que nous relevons dans le compte-rendu, le plus intéressant relève des nécessités numériques en main d'œuvre . Elles résultent du départ de 20% à 25% d'O.Q. en chaudronnerie vers d'autres professions, du déficit à combler depuis plusieurs années. Aux causes passées, s'ajoutent celles de l'avenir: renouvellement annuel et expansion dans la région. Concrètement, le taux de remplacement se situe à 5% pour satisfaire les carences liées au passé et 2% pour les vues prospectives. Par un simple calcul, les rédacteurs du rapport fixent les quantités de jeunes à former. Si la profession regroupe 2662 O.P. et 474 A.M. soient 3136 personnes; 7% nécessaires au recrutement représentent 220 jeunes et adultes. Les C.E.T. la F.P.A. et l'apprentissage "sur le tas" forment environ 160 personnes par an au niveau O.P. Il reste donc environ 60 jeunes et adultes à former chaque année: " dont la profession aurait besoin, tant en chaudronnerie qu'en soudage et tuyauteur".

---



Voici donc déterminées les quantités de personnel que la section chaudronnerie de l'E.M.I.M. pourrait recevoir.

### 2.2.3. Besoins en qualité et conséquences sur l'emploi.

Il ressort du rapport que les quantités seraient formées au niveau O.P. Nous relevons en page 2 les conclusions du rapport de novembre 1963 de la C.S.I.M.R.

*"1° actuellement les jeunes formés au niveau des C.A.P. (chaudronnier et soudeur) ne nous donnent pas satisfaction,*

*2° des spécialités importantes ne sont pas enseignées (tuyautage)".*

Après une conclusion aussi brutale, les responsables de la F.P. exposent les raisons d'insatisfaction en trois points. Les établissements de formation, assez peu nombreux, ne répondent pas aux besoins exprimés par les entrepreneurs et ne recrutent pas assez de jeunes. Si les C.E.T. forment des jeunes à l'approche technique et théorique du métier, ils ne les rendent pas utilisables directement dans l'industrie: *"les jeunes gens s'adaptent très mal dans les entreprises après leur scolarité dans un CET"*.

Enfin, si les quotas souhaités commencent leurs études, les abandons en cours de scolarité jugés importants par la profession ne contribuent pas à combler le déficit constaté en personnel: *"il est perdu pour la profession"*.

Le rapport se poursuit par la description des six raisons qui justifient le manque quantitatif. Elles relèvent d'une inadéquation du système éducatif aux exigences

---

de la production. La section chaudronnerie passe après l'électricité et la mécanique générale dans le choix des jeunes et de leur famille. Elle recevrait alors moins les volontaires pour cette spécialité que les refusés dans les autres, en admettant que les élèves obtiennent un niveau scolaire suffisant pour accéder à l'E.T., ce qui ne se vérifie pas toujours. Les responsables de la F.P. à la C.S.I.M.R. souhaiteraient que les élèves reçoivent une meilleure formation, or les établissements sont d'une part dispersés et peu nombreux: (1) : "*pour être équipés valablement*"

et d'autre part sous-équipés pour ne pouvoir que:

*"difficilement assurer la formation complémentaire et polyvalente (tracage, formage, soudage) (1)*

Du domaine particulier de l'E.T., les programmes conçus "*ne permettent pas une formation valable ! Les temps d'atelier sont absolument insuffisants pour ce métier*". (1)

Les pièces fabriquées par les élèves ne tiennent pas compte: "*des volumes et des épaisseurs*"

travaillés dans l'industrie. Enfin, les professeurs eux-mêmes devraient effectuer des stages en entreprise pour saisir la rapidité d'évolution des techniques de fabrication dans la profession.

C'est alors que les responsables émettent quatre propositions à réaliser dans les plus brefs délais pour que: "*la profession puisse voir s'accroître le nombre de jeunes gens pouvant valablement y entrer pour satisfaire les besoins éprouvés*".

---

(1) extraits du rapport, pages 2 et 3 du groupe chaudronnerie "Formation Professionnelle" de la C.S. en novembre 1963

### 3. PROMOTION D'UNE SPECIALITE

#### 3.1. Par la Structure.

Annoncée dans les quatre propositions urgentes à mettre en place, la création d'une section de tuyauterie apparaît nécessaire dès la rentrée 1964, pour satisfaire les demandes en main d'œuvre qualifiée. Pour la région lyonnaise, une suggestion intéresse les établissements scolaires qui devraient perdre leur section tuyauterie au profit d'un seul centre de formation afin: (1) *"de mieux équiper en matériel un véritable atelier de chaudronnerie"*.

Une autre conséquence de ce regroupement touche le personnel qui serait placé: *"sous l'autorité d'une direction spécialisée, qui sera plus efficace"*.

En ouvrant un établissement spécifique à la chaudronnerie comme il existe des écoles d'électricité, la profession deviendrait: *"plus autonome"* parce qu'elle rencontre des problèmes particuliers nécessitant un traitement adéquat. Dans ce sens la profession apportera aide et conseils à l'Ecole parce qu'elle appréhendera mieux les problèmes et les difficultés en raison du regroupement ainsi opéré. Enfin, il s'avère important: *"d'assurer un recrutement plus valable qui ne fera plus état dès le départ d'une sous-qualification par rapport à d'autres spécialités"*.

Les mesures intéressent la filière de la F.P. par l'E.T. mais les représentants de la C.S.I.M.R. suggèrent une autre voie: *"développer en qualité et en quantité l'apprentissage sous contrat, dans le cadre de l'A.F.P.M."*

---

(1) idem note p.108

Telles sont les mesures préconisées pour développer la formation. Elles mettent en avant des moyens matériels nouveaux et des structures d'établissements différents. Cependant, un des points importants du rapport dépasse la promotion de la profession par des mutations structurelles pour agir sur les mentalités.

### 3.2. Dans les Mentalités.

*"Faire connaître la profession, tant auprès du public que de l'enseignement technique :*

- . ses exigences qualitatives, quantitatives,*
- . son avenir (évolution, technique),*
- . sa place dans l'économie (ses débouchés). C'est le rôle des chefs d'entreprises et des organismes professionnels".*

Si le rapport de 1963 prévoit de telles dispositions, c'est parce que les responsables de la C.S.I.M.R. abordèrent sérieusement les impératifs économiques. Ils recensèrent et analysèrent les demandes, les défauts du système pour transposer ces préoccupations au groupe paritaire du 14 décembre 1963. Le groupe de travail reprend donc les points détaillés et porte ses efforts de réflexion sur les conditions attractives de la profession:

*"Il y aurait une campagne à faire pour revaloriser ce métier dans l'opinion générale, car il est difficile de pousser les jeunes dans cette voie contre le gré de leur famille. Les parents ont leurs idées bien arrêtées et ne se laissent pas influencer par les instituteurs. Seuls les orienteurs des centres d'orientation professionnelle pourraient pousser dans une voie ou dans une autre, mais trop souvent ils semblent méconnaître les métiers qu'ils proposent".*

---

(1) extraits idem p 108 (rapport pp 3 et 4)

Les agents publicitaires les mieux placés pour défendre la profession seraient les conseillers d'orientation professionnelle (C.O.P.). Les représentants syndicaux se donneraient les moyens de promouvoir la spécialité en organisant des sessions d'information destinées à cette catégorie de personnel de l'E.N. chargée de véhiculer les besoins patronaux.

Il nous semble dommageable, pour une institution s'appuyant sur des critères psycho-pédagogiques, de se détourner de son objectif premier pour répondre d'une manière unilatérale aux besoins de l'industrie avant ceux des principaux intéressés par la finalité du système éducatif: les jeunes. Comment ne perdrait-elle pas son crédit auprès de ses interlocuteurs privilégiés si elle accepte d'être utilisée à des fins sélectives par les professionnels pour "abuser" les familles parce qu'elle s'appuie sur sa légitimité institutionnelle et sur ses objectifs avoués ?

Par contre, les représentants et les professionnels présents exposèrent ce point de vue aux six membres de l'E.T. travaillant à l'E.M.I.M. sans que ces derniers ne soulèvent d'objection. Pour compléter l'action de promotion:

(1)

*"cette pseudo-publicité pourrait aussi être faite à l'intérieur même des entreprises car il faut effectuer un travail en profondeur".*

Voilà une mesure qui permettrait certainement de réduire la proportion de 40% d'O.S. et qui soulagerait les carences numériques en sélectionnant directement les individus, comme si les autorités patronales se méfiaient du système éducatif. D'ailleurs, les mêmes raisons furent bien précisées

---

(1) rapport C.S.I.M.R. du 14 décembre 1963 ,p 2.

par les auteurs du rapport. Par tous les moyens, les milieux professionnels tiennent à former le personnel qualifié en favorisant le recrutement et la formation aussi bien à l'école qu'en apprentissage dans les centres, en attribuant le matériel et les crédits nécessaires. Ils expriment leur intention de superviser l'outil de formation public à défaut de contrôler, de gérer leur propre centre. Ils cherchent à réhausser une profession par la qualité, en insistant sur un point sensible:

le salaire: (1) *"le fait même de la rétribution relativement élevée des chaudronniers peut être un argument convaincant pour certains et l'on peut en faire cas"*.

Cela n'empêche pas M. Dornic de faire part de ses préoccupations (2) *"En chaudronnerie le recrutement est plus difficile : la section n'attire pas les meilleurs éléments et les parents sont réticents pour y mettre leurs enfants. Il a fallu cette année pour combler certains vides faire passer des élèves de l'atelier en première année, sinon les effectifs devenaient squelettiques"*.

#### 4. FORMATION PUBLIQUE OU PRIVEE ?

Dans son catalogue de mesures d'assistance à la profession de la chaudronnerie, les membres du groupe de travail précisent un dispositif à mettre en place pour rénover, restructurer la F.P. des O.P. chaudronniers. Les industriels s'appuient sur un outil existant: l'école mais ils ne maîtrisent plus son évolution. Ils mettent à jour les différences d'objectifs attribués à l'école par l'école et par eux. Ils insistent sur l'urgence des dispositions à entreprendre pour développer la qualification

---

(1) idem p 108

(2) Conseil de Perfectionnement du 2 juillet 1946

des chaudronniers mais ces dispositions émanent des objectifs industriels. Comme ils ne semblent pas maîtriser l'outil de formation public malgré l'aide sous toutes les formes qu'ils apportent, les professionnels apprécieraient le fonctionnement d'une filière parallèle sur laquelle ils porteraient leur emprise. Nous retrouvons la sujétion de l'éducatif au productif et le hiatus entre éducation et formation.

Aussi, la C.S.I.M.R. créa-t-elle en 1961 un centre A.F.P.M. rue Louis Guérin pour la formation de 240 apprentis en tournage, fraisage, ajustage, chaudronnerie. M. Foulaz (1) indiquait les objectifs de la F.P. dispensée par les moniteurs du centre: *"Notre but premier - celui des entreprises qui ont pris la charge de cette formation - est la qualité"*.

Il décrivait le fonctionnement de l'atelier. Les apprentis reçoivent huit heures de travail pratique et douze heures de cours théoriques dispensés par des moniteurs et des maîtres de l'enseignement professionnel:

*"Mais l'élève de la rue L. Guérin a un gros avantage sur son camarade de C.E.T., il est déjà "intégré" dans l'entreprise où il fait sa semaine de vingt heures sous la surveillance d'un agent de maîtrise responsable - sauf la première année où il passe douze semaines dans le centre pour se "dégrossir". Son C.A.P. en poche, il se voit confier le poste de travail où il a été affecté dès sa troisième année d'apprentissage"*.

Si nous restituons les propos tenus, c'est parce qu'ils illustrent de manière significative l'insatisfaction que les professionnels et les responsables syndicaux

---

(1) "Le Progrès", 13 mai 1962, article de Michela Irène:

"ils ont un marteau... ces jeunes chaudronniers du centre pilote de formation servent d'exemple dans la région".

de la F.P. témoignent dans les groupes de travail de 1963. La profession apprécie particulièrement les produits finis du centre d'A.F.P.M. puisqu'ils ébauchent eux-mêmes ce produit en faisant "compléter" à l'extérieur la pédagogie du savoir-faire qu'elle n'aborde pas à cause des impératifs de production. Le handicap de l'E.T. réside encore dans les statuts différents des formés en école et en apprentissage. Les seconds produisent déjà et sont affectés à un poste de travail alors que les premiers auront besoin d'une période d'adaptation à l'outil de travail et à la tâche auxquels l'école ne les prépare qu'incomplètement.

#### 5. QUELQUES CHIFFRES A L'E.M.I.M.

En 1964, la section de chaudronniers n'existait pas malgré les nombreuses réunions paritaires. Le directeur de l'Ecole, M. Droesch, informait l'inspecteur d'académie le 5 mai 1964 du renvoi du projet par M. Foulaz, de la C.S.I.M.R. Ce dernier invoquait l'exiguïté de l'atelier qui empêchait le fonctionnement de la section. Cependant, le directeur de l'Ecole pense soutenir un autre projet, rue Théodore Lévigne, annexe de l'Ecole, à la demande de l'inspecteur Landes. Le projet relèverait-il des seules instances de l'E.N. ou concernerait-il encore la C.S.I.M.R.? Cette dernière supposerait-elle qu'une section chaudronnerie à l'E.M.I.M. concurrencerait la formation en A.F.P.M. maîtrisée par elle ? Se satisfait-elle des premières promotions sorties du centre mis en place par M. Foulaz ? Trouve-t-elle suffisant le nombre de diplômés issu des

---



écoles publiques ? Si nous admettons le nombre de 60 diplômés nécessaires chaque année, l'Ecole des Métiers en produit entre 20% et 40% dans le tiers des cas sur la période 1936-1966 avec une régularité entre 1948 et 1956 (1). Alors que l'on parle de créer une section tuyauterie en 1963, l'Ecole ne forme plus d'élèves au C.A.P. chaudronnerie. Quant aux B.E.I. chaudronnier obtenus, ils ne représentent qu'une part restreinte : 5% à 10% des B.E.I. de toutes les spécialités préparées à l'Ecole ou obtenues en complément par les élèves. Il eût été intéressant de connaître le nombre d'élèves ayant continué la formation B.E.I. après le C.A.P. mais notre dépouillement statistique ne le permet pas.

Au déclin numérique des diplômés de chaudronnerie à l'E.M.I.M. correspond l'abandon du choix de l'Ecole pour implanter cette section en évoquant des questions de place. L'E.M.I.M. change également d'image en préparant les élèves à d'autres formations pour suivre la mutation industrielle.

### CONCLUSION

L'E.M.I.M. ne préparait pas particulièrement les élèves à la chaudronnerie mais elle bénéficiait de l'aide de la C.S.I.M.R.A. travers l'aide, nous vérifions concrètement le souci d'adéquation de l'enseignement au monde du travail. Le désir émane des professionnels et de leurs organisations représentatives mais il ne coïncide pas avec les finalités de l'E.T. poursuivies par le système et par les personnels. Nous testons positivement un deuxième point : la nécessité assignée aux C.E.T. de former des O.Q.

---

(1) tableaux annexes pp 346 à 351

## II DES BRONZIERS-ORFEVRES AUX ARTISTES APPLIQUES.

### 1. QUELQUES RESULTATS AUX EXAMENS.

Nous entreprendrons ici une procédure d'analyse inverse de celle suivie pour la section de chaudronnerie. Les résultats ne serviront plus à cautionner l'ouverture d'un véritable atelier équipé complètement de matériel moderne, performant, semblable à celui de l'industrie, mais à rejeter le projet de création de qualification moyenne. Pour fonder notre assertion, nous savons que la C.S.I.M.R. le projet d'élévation du niveau parce qu'il ne répond plus aux objectifs des représentants syndicaux de formation d'O.Q. et parce qu'il théorise les études. Nous discuterons les résultats obtenus par les élèves au C.A.P. et au B.E.I.(1)

Dès 1940 apparaissent les premiers C.A.P. de bronze-orfèvre et nous les voyons figurer dans le palmarès des élèves de l'E.M.I.M. jusqu'en 1956 de manière continue. Des quinze spécialités enseignées à l'Ecole, nous retenons celle-ci parce qu'elle se distingue des autres en raison de la nature des études. Des neuf spécialités perdurables, la section occupait une place toute relative avec 5% à 10% des diplômes obtenus. Elle reste aussi peu représentée au niveau B.E.I. avec 2% à 5% des réussites entre 1946 et 1971. Par contre, lorsqu'apparaissent les brevets de technicien (BTn) en arts appliqués à partir de 1972, les pourcentages se situent entre 95% et 100% de réussite à l'exception de l'année 1975 avec 36% de reçus. L'année 1977 "peu brillante" avec 56% de reçus reste unique puisque l'année 1978 reçoit 81% d'élèves. Les années 1973, 1976 admettent 93%

---

(1) tableaux annexes pp 347 à 351

des candidats et 1974 avec 100%. Comment expliquer d'aussi forts résultats puisque le niveau B.E.I., correspond au C.A.P. plus deux ans, laisse place au B.Tn. qui impose trois années d'études à partir de la classe de seconde ? Nous trouverons une possibilité d'explication par la nature même des études. Alors que le B.E.I. bronze-orfèvrerie existait dans les écoles professionnelles du Rhône, le BTn A.A. devient une section à recrutement national. L'académie de Lyon compte deux sections de ce type: une à l'Ecole de Métiers avec l'option "métal d'art" et l'autre au lycée technique La Martinière Monplaisir avec l'option "arts graphiques". Le BTn A.A. préparé à l'E.M.I.M. prolonge la spécialité bronze-orfèvre en élevant le niveau théorique et en assurant un enseignement général niveau baccalauréat entrecoupé d'enseignement pratique en atelier. Les programmes restent spécifiques à la section, aussi les corrections d'examen sont-elles assurées par les enseignants de la discipline. Les élèves concourent dans des conditions plus faciles psychologiquement, que celles des autres candidats bacheliers: dans le lycée, avec leurs professeurs. Toutefois, depuis plusieurs sessions, à la demande de l'inspecteur général, une permutation se produit à la correction des épreuves de dessin artistique mais uniquement là parce que les autres épreuves restent trop particulières pour être corrigées par des enseignants non spécialistes.

Des taux de réussite aussi élevés aux deux groupes d'épreuves témoignent-ils une évaluation équitable entre les candidats ? Evaluent-ils un niveau objectif atteint ou laissent-ils place à des rapports subjectifs quand les enseignants connaissent les élèves depuis trois ans ?

---

Quelles possibilités professionnelles les candidats reçus, entre quinze et vingt par session, entrevoient-ils pour accéder à la vie active à l'issue des études à l'Ecole des Métiers ? Un dernier point nous interroge au sujet du taux d'abandon. La classe de seconde reçoit vingt-quatre candidats chaque année et la terminale présente dix-huit à vingt candidats. Autrement dit, la section perd environ 10% à 30% d'élèves en trois ans. Peu élevé, le nombre de départ souligne-t-il l'efficacité de la sélection effectuée par les enseignants de la section à partir du dossier de l'élève et surtout des tests d'aptitude en dessin, en harmonie colorée; ou une concurrence inconsciente entre la sélection et la validité trois ans après pour ne pas se déjuger? Avec ou sans BTn, les jeunes poursuivent des études supérieures et quelques uns travaillent de suite, dans leur spécialité (décoration, architecture, création artistique)

## 2. CONCEPTION DU METIER ET BESOINS EN OUVRIERS QUALIFIES.

Il nous faut laisser la parole au directeur de l'Ecole, M. Droesch qui décrit les aspects du travail d'orfèvre-bronzier: " *Des sections mineures sont venues par la suite s'ajouter à leurs grandes sœurs: fonderie, modelage et bronze. Cette dernière mérite une mention spéciale parce qu'elle diffère des autres sections par la nature de son travail, le métier de bronzier réclamant du goût, des qualités artistiques, s'inscrit dans une tradition française qui ne doit pas se perdre: celle du travail de qualité, mais pour lui être fidèle, il ne faut pas avoir le regard tourné vers le passé, il faut que la lustrerie, le bronze d'art, le bronze d'église*

---

n'aient pas peur de la ligne moderne. L'Ecole s'y emploiera. Collaborant avec les Beaux-Arts, elle entend rénover le style du bronze et l'adapter au siècle des autos, des avions, de la vitesse et de la ligne droite.

"Le travail du bronze est excessivement intéressant c'est déjà un métier d'art. Il demande du goût, des qualités artistiques: le travail participe davantage de l'artisanat que de la grosse industrie, mais il a de l'avenir s'il sait s'adapter au style de son époque... En tout cas, ses applications sont très nombreuses, soit en bronze d'art, soit en bronze d'église, soit en lustrerie, un bon ouvrier peut faire du chemin, un chemin fleuri."

Quant aux arts appliqués qui succèdent aux bronziers-orfèvres, leur métier aborde les mêmes tâches mais assurent un débouché supplémentaire sur le monde du graphisme, de la publicité, de l'architecture. Les options de dessin, de réalisation de maquettes, etc qui s'ajoutent au travail du métal (cuivre) complètent la spécialité.

Le 2 juillet 1946, M. Dornic insiste encore sur le métier dans le compte-rendu moral et matériel de l'exercice scolaire, au conseil de perfectionnement:

"En bronze-orfèvre, il a fallu, pour combler certains vides, faire passer des élèves de l'atelier-école en première année sinon les effectifs devenaient squelettiques. Pourtant la profession de bronzier est très intéressante, et il y a des débouchés certains. D'après les renseignements que j'ai, la place de Lyon devrait trouver quelque cent ouvriers dans les dix années qui



*viennent. Il faudrait donc que l'Ecole sorte tous les ans une douzaine de sujets, ce qui suppose vingt élèves en première année et quinze en seconde.*

Si nous reprenons nos tableaux chiffrés, nous atteignons 50% des élèves diplômés en C.A.P. mis sur le marché du travail et 50% au niveau B.E.I., avec 70% des formés pour le tiers des années recensées. Par notre hypothèse d'adaptation de l'Ecole aux besoins de la profession, nous pouvons conclure à une efficacité certaine de l'Ecole. La remarque éclairera notre propos suivant et situera au deuxième degré la distinction entre F.P. et E.T. après avoir saisi les objectifs des deux institutions.

### 3. TRANSFORMATION D'UNE SECTION: ANALYSES DIVERGENTES.

La modification demandée s'articule autour de la réforme de 1963, avec l'évolution du niveau de qualification par l'obtention d'un diplôme élevé et surtout autour des objectifs de la F.P. entre deux conceptions du métier et deux possibilités d'insertion sociale, O.Q. et A.M.

Le procédé le plus efficace pour nous permettre d'appréhender les étapes successives et les dispositions qui président à l'évolution d'une section, consiste à citer les sources et à les discuter.

#### 3.1. La Direction au Ministère: avis positif pour une meilleure formation.

L'artisan du projet M. Droesch, directeur de l'Ecole, entreprit des démarches épistolaires entre 1964 et 1966

---

par une savante stratégie:avis personnel d'un inspecteur général (1),consultation pour avis officiel d'inspecteurs généraux (2)(3),avis officiel d'un inspecteur général à l'Ecole Boule de Paris,(4),avis officiel du Ministère (5),en s'appuyant sur les professionnels pour etayer ses conceptions (6),et sur le député de la circonscription (7).Le directeur estime indispensable la création du B.Tn. ajusteur monteur en bronze-orfèvrerie.Pourquoi ce diplôme ? D'abord,il profiterait à l'Ecole.Dans le cadre de l'article 34 portant création du BTn. de la réforme de 1963,elle réhausserait son recrutement. Ce point est souligné dans les comptes-rendus de conseils de perfectionnement en 1965.Il permettrait à l'E.M.I.M. de suivre l'exemple de la rue Dedieu qui abandonnait les C.A.P. pour ne délivrer que des BTn. Au lieu de deux années d'études en B.E.I.,les élèves entreraient pour trois ans,après la classe de troisième.La valorisation des qualifications obtenues se ferait au détriment des C.A.P. et des B.E.I., à partir du niveau des élèves au moment du recrutement.Il s'agit bien d'une section nouvelle et supérieure:"*nous ne retiendrons en T.I. que les élèves très valables,qui nous paraissent susceptibles d'accéder aux fonctions de cadres moyens et de chefs d'entreprise ou de poursuivre des études, par exemple à l'Ecole Boule*"

Qu'advient-il des élèves ne possédant pas le niveau requis ?

---

(1) 18 mars 1964 et 31 mai 1965 à l'I.G.Maxe et réponse du 8 avril 1964

(2) lettre le 31 mai 1965 à l'I.G.Durrande

(3) copie de lettre à l'I.G. Maurizot

(4) lettre du 21 février 1964 à l'I.G. Beucher,Ecole Boule,Paris 12°

(5) réponse du Ministre au député du Rhône le 24 février 1966

(6) M.Pansu,représentant des ajusteurs monteurs en bronze au député

(7) M.Caille,député du Rhône,le 28 février 1966 aux responsables de l'association des anciens élèves de l'E.M.I.M.

*"nous opèrerons une sélection à la fin de chaque année scolaire pour éliminer et orienter vers la pratique professionnelle ceux qui se révèlent comme manuels purs"(1)*

Si la valorisation par les diplômes décernés aux élèves de l'E.M.I.M. profite directement à l'Ecole qui cherche à se placer en concurrence avec l'Ecole rue Dedieu au lieu de stagner en tant qu'école professionnelle; elle profitera également à la profession. M. Droesch affirme que les milieux industriels, plus particulièrement artisanaux, de bronze-orfèvrerie souhaitent un personnel qualifié. Dans sa lettre adressée au directeur de l'Ecole, M. Pansu représentant du corps de métier, exprime: *"l'inquiétude de la profession des ajusteurs monteurs en bronze orfèvrerie"* parce que le cycle de formation se déroulera sur deux ans au lieu de trois ans minimum pour : *"atteindre un niveau suffisant et se faire une place dans cette profession, très importante à Lyon."* Il souhaite la prolongation de la scolarité au même titre que celle d'autres professions parce que la corporation: *"passe de la production artisanale au stade industriel"*. Pour mieux justifier sa thèse, M. Droesch prétend que les "laissés pour compte" de la formation longue recevront le minimum de F.P. car: *"en ce qui concerne les "manuels" de niveau C.A.P., la profession, à Lyon, assure leur formation dans le cadre de cours professionnels qu'elle patronne, organise et contrôle et qui lui permettent d'assurer son recrutement."* Il fournirait ainsi un argument, aisé à récupérer, pour les partisans de l'E.T. contre ceux de la F.P. Puisque l'E.T. s'éloigne de plus en plus des objectifs de la F.P.,

---

(1) lettre du 21 février 1964 à M. Beucher, chargé de mission à l'Ecole Boule, Paris.



par la théorisation des études et par l'allongement du cycle de scolarisation avec la délivrance d'un diplôme de qualification moyenne, il deviendrait facile aux responsables du ministère de saisir ce prétexte.

### 3,2. Le Ministère; une Section parmi tant d'Autres.

Si le directeur de l'Ecole, aidé en cela par les responsables de la profession et de l'E.M.I.M. ne rencontre pas un avis favorable des autorités, nous décrirons donc à l'aide de l'histoire événementielle, les motifs exposés.

Le 8 avril 1964, l'I.G. Maxe répondait à M. Droesch, à la suite de sa lettre et de l'entretien avec son collègue Durrande qui lui présenta la même requête. Il admet "*personnellement*" que ces formations ajouteront à "*l'habileté manuelle nécessaire, une information d'ordre esthétique*" mais il souligne la priorité entreprise dans d'autres sections: électronique. Aussi, est-il "*sans doute raisonnable d'attendre un peu*". Pour éviter une trop grande frustration de la part du directeur de l'Ecole qui semble investir énormément en sollicitant l'ouverture de la spécialité au niveau B.Tn., le ton paternaliste employé s'accompagne d'une satisfaction compensatrice parce qu': "*un B.Tn. Modeleur sera probablement créé, par contre pour le bronze-orfèvrerie, c'est le B.E.I. qui subsistera vraisemblablement.*"

Le directeur de l'Ecole ne peut même pas prétexter les excellents résultats obtenus par les élèves et qui servent de critère de transformation des sections, (article 34 de la réforme) ni de l'équipement des ateliers.

---

Aussi réitérera-t-il sa démarche auprès du même I.G. M.Maxe le 31 mai 1965. Surtout que les réticences proviennent non seulement de la haute hiérarchie mais de l'I.G. chargé de mission à l'Ecole Boule, dans sa lettre du 29 janvier 1964.

Nous ne respectons pas la chronologie parce que nous tentons d'analyser l'histoire tout en la décrivant. Et pour la question précise de la transformation du B.E.I. en B.Thie directeur consulta plusieurs personnalités avant de démarcher officiellement, ce qui explique ce courrier, toutefois peu encourageant. Il admet l'insuffisance de formation moyenne pour certains métiers, notamment de l'ameublement. Mais, citant M.Capelle, qui parle des "cols blancs", l'I.G. pense que l'E.M.I.M. se doit de continuer à assurer la formation élémentaire de C.A.P. car la profession manque de "manuels", selon ses termes. Il reprend en cela l'argument que M.Droesch utilisait, mais dans l'autre sens: en substance, puisque la profession assure la formation élémentaire, pourquoi ne pas s'occuper de la formation moyenne ? Si la structure pédagogique de l'Ecole prévoit le C.A.P., pourquoi ne pas continuer à dispenser la qualification élémentaire car la profession à : *"besoin en outre, d'un petit personnel d'encadrement - niveau contremaître - plus "manuel" que "col blanc" et qui se dégagerait assez bien, j'imagine de votre ancienne formation. Je ne pense pas que nos techniciens puissent satisfaire à ces tâches. La réforme n'offre pas ces possibilités de promotion à de bons éléments de C.E.T. dans le cadre scolaire et ne prévoit rien d'autre que le B.P. en promotion sociale"*.

Que rétorquer aux arguments avancés quand ils s'appuient, nous venons de le dire, sur la structure de

---

l'Ecole, sur la structure socio-professionnelle et sur la structure éducative au plan de la réforme proprement dite?

Pour reprendre notre fil chronologique, replaçons-nous le 24 février 1966, avec la réponse du Ministre au député M.Caille. Saisi d'une demande d'intervention du président de l'association des parents d'élèves, le député admet qu'il: "*partage sans réserves les avis exprimés par tous les intéressés et dont j'ai pu apprécier la pertinence par de très nombreux contacts personnels.*"

M.Fouchet, ministre de l'E.N. déclare avoir: "*immédiatement saisi mes services afin que cette question soit examinée avec le plus grand soin.*"

### 3.3. Et la C.S.I.M.R. ?

Sur ce point, nous ne parvîmes pas à rassembler des documents qui étaleraient les conceptions de la C.S. Les conceptions de 1960 seraient-elles encore valables ? En effet, lorsqu'il s'agit de créer des classes de T.M. la C.S. s'opposa au projet en arguant sur deux points. Premièrement, le baccalauréat technique est incompatible avec la finalité du B.E.I. Secondement, l'Ecole reste le seul établissement géré par elle, qui assure les qualifications élémentaires tandis que l'Ecole rue Dedieu les abandonne au profit du B.T.

En extrapolant, certainement, nous pourrions penser que la C.S. refuse toute élévation du niveau de qualification en général et en particulier dans cette section.

---

Il nous faut rappeler les critiques émises par le C.N.P.F. et l'assemblée régionale de l'Union des Industries Métallurgiques et Electro-mécaniques de la région Rhône-Alpes en 1966 (1) pour justifier nos assertions sur la nécessité exprimée de former avant tout le personnel de niveau élémentaire.

#### 3.4. La situation en 1965 :

Nous reproduirons simplement le compte-rendu du conseil de perfectionnement du 28 juin 1965, au cours duquel M.Droesch annonce la création des classes de 1°T.I., c'est-à-dire de brevet de technicien pour la continuation du cycle d'études ouvert l'année précédente en 2°T.I. dans les spécialités suivantes de l'Ecole: mécanique, électronique, électrotechnique, fonderie, métaux en feuilles, modèlerie et déclare: " *toutefois le B.E.I. est maintenu pour les bronziers-orfèvres*".

#### 4. Les BTn arts appliqués:héritiers spirituels des B.E.I.

##### Bronziers-orfèvre ?

En 1966; les bronziers-orfèvres restent préparés au B.E.I. Toutes les autres formations deviennent des B.T. peut-être parce que les résultats obtenus auparavant témoignent de l'efficacité de l'enseignement. La modification relève de la réforme de 1966. Pour lire nos tableaux pages 50-51 en annexe, il convient d'admettre le transfert des données réparties dans les colonnes 1 à 9 aux colonnes aux colonnes 10 à 13.

---

(1) se reporter page 60 et seq.

Dans la colonne 7, le nombre de reçus au B.E.I. bronze-orfèvre s'avère dérisoire. Aussi, une proposition "d'organisation des études arts appliqués mention ajusteur monteur en bronze et orfèvrerie" datée du 22 janvier 1966 tendrait-elle à susciter la création d'un B.Tn. A.A. avec mention particulière. La demande est transmise à la carte scolaire.

#### 4.1. Arguments Justificatifs.

Puisque le B.E.I. n'est pas transformé en B.Tn, puisque la durée des études se réduit à deux ans au lieu de trois, puisque les représentants de la profession jugent insuffisante la formation et parce qu'ils souhaitent une durée de trois ans, puisque l'intérêt des familles, des élèves, de la profession lyonnaise s'impose, le directeur, M. Droesch, souhaite la création, dès la rentrée 1966, d'un B.Tn A.A. mention bronzier-orfèvre.

#### 4.2. Argument Factice.

Le changement d'appellation "arts appliqués" réduit la spécialité initialement enseignée au rang d'une mention. Avant 1966, le B.E.I. comprenait trois options: orfèvrerie de table, orfèvrerie d'église et ajusteur-monteur en bronze. Il ne s'agit plus d'enseigner les mêmes matières mais de suivre l'évolution du contexte industriel. Il faut définir de nouveaux programmes spécifiques aux A.A. en reprenant certaines dispositions du B.E.I. en trois ans.

---

Si l'appellation simplifie le B.E.I. en lui conférant un contenu autre, elle semble constituer un artifice de langage qui permettrait d'obtenir satisfaction en déplaçant les données du problème. L'adaptation au monde industriel dans le domaine des arts justifierait nécessairement la "nouveauité" de ce BTn.

#### 4.3. Pourquoi pas un BTn A.A. après les autres B.T. de 1965 ?

Nous ne parlerons pas des B.T. industriels mais de l'ameublement, de l'ébénisterie, de la chaussure, des cuirs et peaux, et tout dernièrement de "peinture et décoration" (1). Il semblerait logique d'instituer un BTn A.A. parce que: "*il ne semble pas que la formation générale demandée soit plus élevée que pour notre section*".

Le directeur ferait de cette création, une question d'équité d'abord pour l'E.M.I.M. qui transforma les autres sections de B.E.I. en B.T. sans perdre sa réputation et son efficacité et ensuite par rapport aux autres établissements. Il semble considérer les bronziers-orfèvres comme aussi méritants que les peintres-décorateurs.

C'est en 1972 qu'apparaissent les premiers élèves reçus après trois ans d'études en B.Tn. A.A. avec les résultats que nous connaissons pour les avoir précisés dans notre étude.

#### CONCLUSION.

Une spécialité existait à l'E.M.I.M. Pour sa propre réputation d'école à bon niveau d'enseignement, elle souhaitait compléter la gamme des B.T. introduite par

---

la réforme de 1963. Toutes les autres sections devenues B.T., il eut été logique de procéder identiquement pour cette spécialité. Les autorités décidèrent autrement en instituant le B.Tn A.A. option "métal d'art". Le changement de contenu et de terminologie reflèterait-il l'adaptabilité de l'Ecole aux circonstances du monde extérieur ? Les autorités ministérielles se laissèrent-elles abuser par ce déplacement relatif de programme, surtout technique pratique ? Furent-elles séduites par le caractère novateur du B.T. proposé ? Ou ne voulurent-elles pas condamner brutalement le B.E.I. qui devenait désuet pour anticiper les besoins de restructuration et d'homogénéisation de l'enseignement technique moyen en attribuant un temps identique de formation en trois ans et un diplôme unique de brevet de technicien, semblable au baccalauréat de technicien ?

La mutation ne cesse de se poursuivre puisque, depuis 1982, le B.Tn.A.A. cesse d'exister pour devenir un baccalauréat technique, avec une conception allégée du travail d'atelier et une modernisation des enseignements pratiques. Nous pensons que la variation du contenu de l'enseignement dans le temps répond aux exigences du monde du travail et que "l'élévation" du niveau des connaissances au rang du baccalauréat technique tend à uniformiser l'E.T.

La ségrégation entre B.T. et B.Tn. devenait-elle pesante aux enseignants, aux enseignés, aux familles, aux professionnels ? Les uns et les autres supposent-ils un accès plus facile au niveau IV parce que le diplôme s'appelle baccalauréat ? Et l'intitulé même tendrait-il

---

à réduire le handicap de l'E.T. face à l'E.G. en adoptant le cursus scolaire identique et en théorisant progressivement l'enseignement pratique ? Autant de questions qui trouvent des réponses possibles dans notre propos.

Comme pour clore définitivement ce moment de l'histoire de l'Ecole des Métiers, la section arts appliqués cesse de recruter des élèves, tout en assurant la fin du cycle des études engagées par les élèves des classes de première et de terminale mais en intégrant les locaux d'un nouvel établissement scolaire. Des habitudes professionnelles se perdent avec des programmes nouveaux, dans un espace nouveau, auxquels il faut s'adapter. La section, ses enseignants, ses élèves subissent les mutations à défaut de pouvoir les anticiper.

---



### III PROTHESE DENTAIRE:DE L' E.M.I.M. A L'ECOLE DENTAIRE.

#### 1. CONSIDERATIONS SUR LE METIER.

##### 1.1. Le Métier;

Une circulaire non datée du C.E.T jumelé à l'Ecole décrit le prothésiste dentaire comme le: "*réalisateur des travaux pratiques de prothèse qui lui sont commandés par le chirurgien dentiste. Il peut travailler soit en liaison étroite avec un chirurgien dentiste soit comme artisan indépendant soit dans un laboratoire...*"

Dans le "rapport général d'opportunité sur la création du centre d'apprentissage des mécaniciens en prothèse dentaire" 6 place Déperet à Lyon, daté du 5 novembre 1953, nous lisons en page 3 que la profession a pour objet la: "*construction et réparation de tous les appareils de prothèse dentaire et des appareils de restauration buccale et maxill-faciale*" Nous retrouvons la définition dans la revue "le mécanicien en prothèse dentaire" de décembre 1965, fiche n°112.

##### 1.2. Qualités exigées.

Toujours d'après le rapport, les aptitudes physiques du candidat doivent témoigner d'une bonne vue, d'un sens tactile développé, d'une agilité de doigt et d'une sûreté des mains. Les aptitudes psychiques et intellectuelles situent le candidat au niveau du C.E.P. avec des facilités en modelage. Le candidat doit être ordonné, propre au sens de l'hygiène. Il doit manifester de l'initiative, de la persévérance pour les études qui durent cinq ans réparties en trois années d'apprentissage et deux années de perfectionnement.

---

### 1.3. Perspectives.

Le mécanicien prothésiste dentaire reste tributaire du diplômé stomatologiste ou chirurgien-dentiste. Il peut s'installer à son compte dans un appartement, avec suffisamment de place pour le matériel, ou dans un laboratoire, en tant qu'artisan ou employé, mais il ne traite pas directement les affaires avec le public.

Il subira la perte du marché de la prothèse mobile en raison de l'éducation du public: "*on extraira moins de dents, on se soignera davantage*" mais il connaîtra l'expansion du marché de la prothèse fixe (couronne, bridges, appareils redresseurs pour enfants...)

Les besoins en personnel devraient couvrir l'ouverture annuelle de quarante cabinets dentaires et le taux de renouvellement s'évalue à 2%, 3% pour 1500 mécaniciens dans la région Rhône Alpes et 250 prothésiste dentaires sur le Rhône. Le personnel sera formé par l'école et par l'apprentissage. Les perspectives salariales donnaient les niveaux suivants en fonction des catégories que nous décrivons ci-dessous:

### 1.4. Catégories et Salaires.

L'article 30 de la convention collective nationale du 01.01.1965 détermine les coefficients et salaires des professionnels en fonction de leur catégorie.

Un mécanicien stagiaire apprenti qui réussit au C.A.P. ou qui possède le certificat de fin d'apprentissage percevra 489.76 F de salaire soit 1670.08F en équivalent 1981. Le second mécanicien stagiaire qui a accompli deux ans de stage de perfectionnement et qui doit exécuter tous les travaux courants en matière plastique, le montage des appareils et connaître le métal recevra 690.12F soit 2353.30F. Le premier mécanicien qui possède le B.P., à l'exception des mécaniciens ayant terminé

---

leur apprentissage avant le 9 septembre 1957, date de signature de la convention) doit exécuter les travaux courants de laboratoire: métaux, matière plastique, travaux d'orthodontie, touchera 935F soit 3188.35F. Le mécanicien hors classe capable en plus d'exécuter des travaux spéciaux de haute qualité obtiendra 1024.04F soit 3491.97F. Le chef de laboratoire, au sommet de la hiérarchie, en plus de ses qualifications professionnelles, commandera des mécaniciens, répartira le travail, contrôlera l'exécution; il gagnera 1046.31F soit 3567.91F équivalant à 1981. Pour les apprentis les salaires conventionnels seront de 114.81F (399.53F) chez un chirurgien dentiste et de 104.37F (363.20F) chez un stomatologiste pour le premier semestre d'apprentissage. Ils recevront pour le sixième semestre respectivement 239.47F (833.35F) et 217.70F (757.59F). Ces barèmes figurent dans la revue "le mécanicien en prothèse dentaire" de décembre 1965.

## 2. L'E.M.I.M. ET LA PROFESSION.

### 2.1. La Mise en Place.

Le 7 juillet 1953, un courrier destiné au directeur de l'Ecole, M. Dornic, avec une copie transmise à M. Carroz, informe de la création d'une section de centre d'apprentissage, 16 place Déperet à Lyon, rattachée à l'Ecole de Métiers. La décision prise par le secrétariat d'Etat à l'E.T. date du 19 janvier 1953. Le 9 juillet 1953, M. Dornic répondait au recteur en sollicitant la création d'un poste de P.E.G. lettre, un poste de P.T.A. et huit heures supplémentaires pour assurer les cours de dessin industriel et technique. Les enseignements spéciaux seront confiés à des professionnels. Au delà de ces requêtes administratives, la nécessité

---

point<sup>d</sup> à la suite du document. En effet, M. Dornic nous apprend que la section devra rentrer à la même date que les autres: le 14 septembre, avec vingt à vingt-cinq élèves en première année et déjà vingt cinq élèves en deuxième année. Dans sa lettre, le directeur demande une réponse du recteur, pour savoir s'il obtiendra satisfaction afin de préparer les emplois du temps, et en attendant les crédits demandés qui permettront le fonctionnement pour le quatrième trimestre 1953.

Nous ne disposons d'aucune réponse qui tendrait à confirmer la demande du directeur de l'Ecole. La section n'ouvrit qu'en 1954 comme les premiers chiffres recensés nous l'indiquent (1), semble-t-il.

## 2.2. La Convention.

Le 10 juillet 1953, une convention signée par devant le préfet entre M. Laurenson I.P.E.T. à Lyon et M. Carroz, chirurgien dentiste, président des cours professionnels pour l'apprentissage des mécaniciens en prothèse dentaire, professeur adjoint à l'Ecole Dentaire de Lyon, président du Syndicat des Chirurgiens Dentistes du Rhône, nous décrit le centre ainsi créé, en treize articles. M. Carroz met à la disposition de l'E.T. les locaux des "Cours Professionnels" à l'Ecole Dentaire de Lyon (article 1). Les frais de fonctionnement, l'entretien des locaux, les charges fiscales sont assurées par l'E.T. (article 4) avec un remboursement de la Chambre Syndicale à concurrence du nombre d'apprentis employés chez les praticiens (article 5). Calqué sur les centres de formation professionnelle; il faut noter ses dispositions particulières. Le directeur sera nommé par l'E.T. Mais à titre transitoire, il s'agit du directeur des cours professionnels: M. Carroz, lequel peut s'adjoindre un sous-directeur choisi parmi les professeurs d'E.G. du centre (article 7).

---

(1) tableau en annexe page 302

Le recrutement des élèves par concours, s'adresse aux jeunes de quatorze à dix-sept ans, après examen d'orientation professionnelle et après obtention du C.E.P. ou à l'issue de la classe de 4° moderne ou technique (article 8).

L'apprentissage dure trois ans et s'achève par le C.A.P. (article 10). Le programme d'enseignement professionnel respecte les programmes officiels de l'E.T. mais également ceux des cours professionnels. Le conseil d'administration détermine le programme (article 11) en respectant les conditions précédentes. La convention, d'une durée de trois ans, se renouvelle tacitement dans les conditions ordinaires.

Ce texte nous apprend d'une part l'intérêt que porte la corporation à l'amélioration des conditions de formation des jeunes en acceptant volontiers le transfert des charges après la cession du local à l'E.T. et d'autre part, la volonté de contrôler le fonctionnement pédagogique par l'intermédiaire du conseil d'administration ainsi que le contenu des cours assurés auparavant à l'Ecole Dentaire, tout en reconnaissant les programmes officiels.

Les professionnels voudraient adapter leurs besoins et les reporter sur l'institution éducative pour éviter le coût de la formation.

### 2.3. De Février 1958 à Février 1959: Du Conflit à la Rupture.

Le 27 janvier 1954, le Ministre répondait au recteur en repoussant à une date ultérieure la transformation du Centre d'Apprentissage en Centre Autonome d'Apprentissage. Nous précisons ce point parce qu'il apparaît en préambule du compte-rendu de la "commission locale professionnelle d'apprentissage en prothèse dentaire" de septembre 1958.

---

Si La modification souhaitée n'explique pas directement l'origine du conflit, elle portera une grande responsabilité dans les attitudes conséquentes des parties prenantes de la formation.

La commission locale d'apprentissage en prothèse dentaire avant que se réalise l'éventuelle transformation du C.A. en Centre Public Autonome créé le 29 juin 1953, vient de se constituer. Elle rassemble trois chirurgiens dentistes désignés par le Syndicat des Chirurgiens Dentistes du Rhône représenté par M. Carroz, son président et conseiller de l'E.T.; trois prothésistes dentaires désignés par la Chambre Patronale de la Prothèse Dentaire du Rhône, représentée par M. Vallouy, son président; trois mécaniciens en prothèse dentaire désignés par les organisations ouvrières les plus représentatives: en l'occurrence le Syndicat Indépendant des Prothésistes Dentaires en la personne de M. Maches, secrétaire général. Elle précise initialement en sept puis finalement en huit articles, ses attributions et fonctions.

Les points d'achoppement entre l'E.T. et notamment M. Dornic et l'A.G. des Prothésistes par l'intermédiaire de M. Vallouy (président de la C.S. Patronale des Laboratoires de P.D. de Lyon et président de l'Association Nationale des Syndicats de P.D.). L'article supplémentaire inscrit au texte définitif provient d'une précision du point 1 et qui devient l'article 1 finalement: *"la section de prothèse dentaire rattachée au centre public des métiers est placée sous l'autorité du directeur du centre, assisté d'un directeur des études (pour la partie pédagogique) et d'un directeur technique chirurgien dentiste, professeur de prothèse mobile à l'Ecole Dentaire de Lyon (pour la partie pédagogique, surtout professionnelle).*

---

L'article 4 comporte une légère modification au recrutement. Le centre recevra quinze à vingt cinq élèves garçons et filles pour les minimum et maximum, avec cinq élèves au moins et dix élèves au plus domiciliés à Lyon. Prévue à l'article 5, cette clause restrictive disparaît. L'article 5 de la première convention prévoit que : "*certaines membres de la profession feront partie du jury de recrutement*" des maîtres de prothèse à temps plein, parmi les premiers mécaniciens possédant au moins cinq ans de pratique professionnelle. Le recrutement se fait par concours, organisé par l'inspection principale de l'E.T. L'article 6 modifié prévoit que "*les conseillers de l'E.T. étant membres de droit*" dans les jurys, alors que l'on ne trouve aucune mention de leur présence, avant.

L'article 6 initial fixe la mission de la commission locale pour suivre l'application des programmes de T.P., l'avis à émettre sur les modifications du programme d'enseignement de T.P., la proposition de sujets d'épreuves. L'article 7 modifié ajoute la présence des professeurs de la section pour le choix des sujets d'examen et surtout la présence du directeur du Centre des Métiers et du Centre Public d'Apprentissage ou de son directeur technique pour suivre l'application des programmes de T.P.

Le texte définitif portant les ajouts indiqués appartient à M. Dornic qui le transmet aux membres de la Commission Locale.

Que signifient ces apports liés à la structure, à la représentativité et au contenu de la F.P.? M. Dornic ne cherche pas l'omniprésence au sein de la Commission. Il réagit en tant que défenseur de l'E.T. et de l'E.M.I.M. parce qu'il place le directeur du C.A. en position de subalterne et parce qu'il admet le seul contrôle de l'inspection principale de l'E.T.

---

sur le contenu des cours en limitant le poids des organisations professionnelles.

Au-delà du simple aspect juridico-institutionnel de centre annexé ou de centre autonome, se vérifie encore le besoin d'adapter la formation aux impératifs des entrepreneurs. Dans ce cas ponctuel pour la spécialité et pour l'E.M.I.M., l'E.T. se défend avec vigueur pour ne pas subir la pression des professionnels.

Les membres praticiens de la Commission Locale réagissent avec virulence car ils saisissent la portée, l'enjeu des mesures. Le 15 janvier 1959, M. Vallouy informe M. Dornic du rejet de projet de la Commission du 4 décembre 1958, modifié par ce dernier le 9 décembre 1958; par l'assemblée générale du Syndicat Patronal des Laboratoires de Prothèse Dentaire de Lyon. En effet: *"on comprend mal que soit refusé à une profession le bien modeste droit de regard que nous formulions dans le projet que nous vous avons soumis"*; ce à quoi M. Dornic répond le 16 février 1959, que ce: *"droit de regard se traduisait en fait par un pouvoir de décision dans un domaine réservé à l'administration: gestion, méthode d'enseignement et de recrutement du personnel"*. Il insiste sur le fait que la section, établissement public, se gère par des responsables publics contrôlés par des inspecteurs de l'E.T., des I.G., des inspecteurs des Finances et que l'E.T. a consenti *"un très gros effort pour la profession sans aucune contribution financière de la part de celle-ci"* et que la profession gagnerait avec la formation des apprentis, que les apprentis et les familles eux-mêmes profiteraient de la formation assurée à l'E.M.I.M.

Les arguments développés par M. Dornic en réponse, manifestent la préservation de la vocation de l'E.T. face à la F.P. et aux exigences exprimées par les professionnels.

---



Le 23 janvier 1959, le Syndicat des Chirurgiens Dentistes du Rhône, par son secrétaire général M. Deidier, annonçait le retrait de sa collaboration à la section prothèse dentaire de l'E.M.I.M. puisque les "propositions essentielles" de la Commission Locale, approuvées par les trois organisations n'ont pas pu "recevoir dans leur intégralité" l'adhésion de M. Dornic. L'arbitrage de l'inspecteur de l'E.T. M. Landes, sollicité par le président de la C.S. des Laboratoires de P.D. amène une demande de l'inspecteur à M. Dornic le 23 janvier 1959. Ce dernier répond le 16 février 1959 en précisant le départ de M. Carroz et son avis personnel sur l'impossibilité d'accepter les: "*desiderata de la profession, car elle voudrait en fait, non un droit de regard mais un pouvoir de décision dans un domaine réservé à l'administration*", en ne pensant pas que l'attitude de la profession: "*que j'espère passagère, puisse avoir de grandes répercussions sur le fonctionnement de la section*". Autrement dit, l'inspecteur ne peut que se ranger aux arguments avancés par le directeur de l'E.M.I.M. pour justifier les clauses intégrées au rapport de la Commission Locale et jugées litigieuses et inacceptables par la profession.

#### 2.4. Conséquences de la Rupture.

Les conséquences directes ne touchent pas le C.A. de l'E.M.I.M. mais le président du Syndicat des Chirurgiens Dentistes du Rhône, conseiller de l'E.T.: M. Carroz. Placé en minorité, il démissionne de ses responsabilités et doit choisir entre le Syndicat et l'E.T. Il reporte ses efforts sur l'E.T. non sans mettre ses collègues en garde et sans analyser l'œuvre accomplie.

---

◊ Il retrace personnellement le trajet accompli depuis son élection au poste de secrétaire général en 1945 puis de président depuis 1951. Il situe son rôle au niveau de la mutualité par les soins accordés aux membres de la mutuelle étudiante, de la défense des praticiens face à la sécurité sociale, de la corporation par la promotion de la F.P.

◊ Il décrit son action professionnelle marquée par la direction des "Cours Professionnels de Prothèse Dentaire" depuis 1948 et la création du premier C.A.P. national de prothésiste dentaire en 1949; par la première Ecole Privée de prothèse dentaire soutenue par la profession et son rattachement à la direction de l'E.T. en 1952; malgré les divergences patronales et ouvrières.

◊ Un Défenseur de l'E.T. Il choisit les responsabilités de conseiller de l'E.T. parce que, écrit-il à ses confrères du Syndicat: *"vous ne pouvez pas en l'état actuel trouver de meilleurs centres que les écoles de l'E.T!"* Il juge que: *"la profession dentaire lyonnaise n'est pas en mesure de donner les mêmes garanties que la direction de l'E.T.... financièrement"*.

◊ Un Educateur avant un Formateur. Il semble raisonnable de prétendre que M. Carroz agit en membre de l'E.T. plus qu'en membre de la profession qui continue à exercer malgré ceux qui: *"chercheront à rendre ma vie professionnelle difficile"*. Il situe les intérêts de la profession à partir des élèves: *"Le progrès actuel veut que les jeunes apprentis soient traités comme des élèves réguliers... Vous ne pouvez pas en l'état actuel trouver de meilleurs centres que les écoles de l'E.T... les élèves peuvent obtenir des bourses, un programme d'enseignement complémentaire leur est donné, des colonies de vacances sont organisées..."*

---

Remerciant les efforts de l'E.T. et de M.Dornic pour:  
*"assurer à nos jeunes élèves un confort et un enseigne-  
-ment au-dessus de tous éloges". Il pense qu"en donnant  
satisfaction à des organismes patronaux et ouvriers, vous auriez  
accompli une action néfaste, surtout envers les ouvriers, en  
les privant d'une école où tous leurs droits étaient  
parfaitement reconnus".*

En dehors du ton polémique du à la déception ressentie,  
l'analyse conduite par M.Carroz nous dispense de tout  
commentaire et vérifie la rivalité entre les objectifs de l'E.T.  
et de la F.P., ainsi que l'incompatibilité entre les intérêts  
de la profession et l'éthique de l'Education.

### 3. C.A.P. ET B.P.: DEMARCHES COMMUNES POUR UNE FORMATION

#### MOYENNE, POUR UNE ECOLE "ELITISTE".

Que ce soit au centre d'apprentissage ou au C.A.  
autonome proposé, les élèves reçoivent un enseignement qui  
dure deux ans et qui les conduit au C.A.P. en attendant  
l'éventuelle création d'un B.E.P. Après le C.A.P., les élèves  
peuvent préparer un B.P. en deux ans, à l'E.M.I.M.  
C'est en 1949 que le premier C.A.P. est délivré en France,  
à partir de l'exemple lyonnais, un an après la création des  
"Cours Professionnels" au centre 6 place Déperet; sur l'initia-  
-tive des trois syndicats: chirurgiens dentistes du Rhône,  
patrons prothésistes dentaires, ouvriers mécaniciens en prothèse  
dentaire.

A partir de 1963, la C.S. des Patrons de Laboratoires de P.D.  
s'adresse au directeur de l'Ecole de Prothésistes Dentaires  
du 8° (annexe de l'E.M.I.M. rue Th.Lévigne) pour demander  
l'ouverture de cours professionnels réservés aux apprentis

---

titulaires du C.A.P. qui leur permettrait d'obtenir un B.P. Cependant, le recteur et l'I.P.E.T. précisent que le B.P. n'est pas créé. Il faudrait auparavant proposer un règlement et un programme d'examen puis définir la reconnaissance de cette qualification notamment dans les conventions collectives. La réponse de l'E.T. traduit une réserve explicable par les conditions de rupture en 1959 avec la profession. Elle exprime une mise en garde sur la nécessaire adaptation des programmes aux objectifs du système éducatif. La décision n'appartient pas seulement au Comité Départemental de l'E.T. mais au Ministère. Elle témoigne également explicitement de l'adaptation scolaire à l'entreprise; attitude contradictoire, semble-t-il avec les décisions antérieures. Qu'apporterait la qualification du B.P. puisque les conditions d'emploi et de rétribution ne sont connues que pour le C.A.P. ? S'agit-il seulement de continuer la formation élémentaire par un diplôme de qualification moyenne qui témoigne d'un savoir-faire supérieur sans contrepartie professionnelle et salariale ?

La Chambre Syndicale des Patrons de Laboratoires de P.D. répond qu'il semble normal que la réussite au B.P. : *"devrait correspondre à un salaire d'ouvrier qualifié"*(1). Toutefois la réponse ne concerne qu'un syndicat et que l'instance régionale. La fédération nationale de l'A.N.S.P.D. devrait la préciser au cours de sa réunion du 30 novembre 1963 à Paris.

En 1965, lettre du 24 février, M. Droesch, successeur de M. Dornic depuis quatre ans à l'E.M.I.M., réitère la demande d'ouverture du cours de promotion sociale en B.P., auprès du recteur. Malgré les démarches du directeur de l'Ecole Dentaire, du directeur du Centre, des représentants des chambres syndicales, malgré l'exemple du C.E.T. rue Saint Hypolite à Paris 13°, aucune décision n'intervient en faveur de l'Ecole des Métiers. Par contre, le recteur répondit

---

(1) réponse de M. Bottex, président de la Chambre Syndicale des Patrons de Laboratoires en Prothèse Dentaire, au directeur de l'Ecole de Prothèse-Dentaire de Lyon 8°; le 18 novembre 1963

le 8 janvier que le projet d'ouverture serait accepté si le cours était géré par un organisme privé. En 1968, une circulaire interne du C.E.T. datée du 19 juin, nous informe que le règlement du B.P. n'a pas fait l'objet de décisions officielles. En conséquence, l'Ecole délivrera un certificat attestant que le candidat a suivi régulièrement les cours et atteint un niveau satisfaisant.

Pourtant: "un B.P. de mécanicien en prothèse dentaire, institué sur le plan départemental par arrêté du 14 juin 1954 est actuellement organisé dans le département de la Seine. Par ailleurs, un projet de création d'un B.P. sur le plan national est à l'étude" (1). Le rédacteur du bulletin de la Fédération Nationale Indépendante des Syndicats de Mécaniciens en Prothèse Dentaire et d'Assistants Dentaires déplore: "ce sectarisme manifesté par quelques personnalités professionnelles dont c'eût été le rôle de les organiser" (2) et pense que: "les pouvoirs publics auraient du passer outre à la carence manifestée par quelques personnalités professionnelles... Les jeunes ouvriers qui font un effort pour s'élever dans la connaissance de leur métier ont droit à des égards. Nul n'a le droit de les décevoir pour satisfaire de mesquines questions d'amour propre ou de politique professionnelle".

La position des autorités académiques reflète probablement une politique ministérielle qui date de quelques années déjà. Devons-nous reconnaître une volontaire distinction entre le processus de formation initiale qui appartient à l'école et les démarches de formation continuée qui servent moins les intérêts du postulant (salaire, promotion) que ceux de la profession (technicité plus grande de l'ouvrier) ?

Ainsi, les autorités refusent d'élever le statut de la section de prothésiste dentaire et, partant de l'Ecole;

---

(1) réponse du Ministre de l'E.N. à la question de M.Barberot, député, à sa question du 4 octobre 1966, parue au J.O. du 17 novembre, in revue du "mécanicien en prothèse dentaire", décembre 1966, n°238, p 28

(2) commentaire du rédacteur de la revue sus-citée:

en rejetant les demandes de la direction. En 1959, M. Dornic décrit les débouchés insuffisants en prothèse dentaire pour ne pas accroître le nombre de sections dentaires dans la région, pour justifier l'élévation du niveau de l'Ecole au plan régional et au plan formateur. Si le recrutement régional et semi-national confirme la pénurie d'emplois, il tendrait à confirmer l'hypothèse d'un nombre restreint de centres de formation: "*quatre à cinq bien répartis dans toute la France qui couvriraient la demande en main d'œuvre de la profession*". Il demeure évident pour lui que l'E.M.I.M. serait un de ceux-là! De plus, le niveau d'enseignement correspond à celui d'un collège technique: les élèves subissent le concours de 4° de collège technique et non pas de première année de centre d'apprentissage; la scolarité dure trois ans. Deux arguments efficaces pour justifier le caractère élitiste de la formation dispensée à l'Ecole et pour solliciter la modification du statut de la section. En 1965, M. Droesch, nouveau directeur, reprend l'antienne, en faisant ressortir l'avis "très favorable" accordé à l'ouverture du cours de promotion sociale de B.P. après les résultats flatteurs obtenus par l'Ecole dans la préparation au C.A.P. Elle se classe au même rang que le C.E.T. de Paris et mérite donc la parité d'autant qu'elle recruterait quarante élèves facilement tant nationalement qu'en outre-mer.

Un courrier adressé au Ministre le 18 avril 1966 ne change pas la situation. Nous retrouvons dans les archives des cours de B.P. datant de 1968-1969 mais nos dépouillements de fiches ne permirent pas de recenser de validation à ce niveau.

---

Conclusion.

La section prothèse dentaire de l'E.M.I.M. évolue du centre d'apprentissage au centre autonome et reflète une communion étroite avec les organisations représentatives de la profession, qui va jusqu'à la rupture, alors qu'apparaît un autre interlocuteur valable: le syndicat indépendant des mécaniciens en prothèse dentaire et assistantes dentaires du Rhône. Les impératifs pédagogiques priment sur les nécessités du monde du travail, de manière significative dans cet exemple. La scission provoquée par l'adaptation souhaitée par les professionnels des intentions pédagogiques de l'E.T. aux attentes qu'ils expriment suscite une double dynamique. L'E.T. demande aux entrepreneurs de clarifier leurs objectifs dans le cadre d'une éventuelle promotion sociale en B.P. avant de l'assurer en C.E.T. pour ne pas se détourner de ses propres objectifs. L'E.T. accepte volontiers la scission entre l'éducation technique et la formation professionnelle en supprimant la section à partir de 1971. Il renvoie les professionnels face à leurs responsabilités. Il répond aux attentes de formation pratique appliquée et d'exigence culturelle en se déchargeant de la section.

L'Ecole rue Deperet, simple centre d'apprentissage, délivrait une qualification élémentaire de niveau C.A.P. à l'aide du centre rattaché à l'E.M.I.M. puis évolua vers une forme d'enseignement professionnel pratique avec un degré d'exigence supérieur. Elle ne pouvait que se couper de l'Ecole des Métiers et rendre insuffisante la préparation dispensée par cette dernière.

Enfin, par mesure de carte scolaire, la section est transférée au L.E.P. "Jean Lurçat, dans le 8<sup>e</sup> arrondissement de Lyon, à partir de la rentrée 1971.

---

#### IV LA FONDERIE:UNE HISTOIRE SANS HISTOIRES.

##### 1. LA SPECIALITE DANS L'ECOLE DES METIERS.

Les C.A.P. de mouleur-noyauteur et de modeleur apparaissent en 1939 et en 1947 jusqu'à nos jours pour le premier et 1964 pour le second. Les C.A.P. de mouleur représentent 5% à 10% des diplômes obtenus dans toutes les spécialités préparées à l'E.M.I.M.

Les B.E.I. qui fonctionnent à partir de 1946 se préparent non plus en tant que tels mais en tant que B.Tn depuis la création du diplôme à partir de 1967 (article 34 de la réforme). Le succès s'élève modestement aux environs de 10% des spécialités dispensées. Si les résultats sont peu représentatifs de la section, ils témoignent cependant intrinsèquement d'un degré de réussite important parce que la section comprend un effectif peu élevé et parce que les enseignants notent eux-mêmes les travaux de leurs élèves en examen.

##### 2. UNE FAMILLE DE SPECIALITES.

La fonderie constitue une appellation globale qui intègre des options particulières pour les épreuves pratiques. Le C.A.P. obtenu porte qualité de l'option et oriente l'impétrant vers un poste de travail déterminé au sein de l'atelier de production.

En 1964, le C.E.T. prépare au C.A.P. mouleur-noyauteur et au C.A.P. mouleur-plaquistes mais ce dernier, faute de candidats, cesse d'exister à partir de cette année citée. Le Lycée Technologique prépare au B.E.I. ajusteur mouleur en bronze mais il s'agit d'une section qui impose la réalisation de pièces de fonderie en bronze aux élèves orfèvres bronziers selon

---



l'option. La description des spécialités et des niveaux d'études provient d'une réponse de M. Droesch, directeur de l'Ecole le 22 décembre 1964 au directeur de la F.P. du Syndicat Général des Fondateurs de France et Industries Connexes à la suite d'une lettre du 17 décembre 1964.

A partir de 1967, le B.Tn remplace le B.E.I. avec l'option fonderie et l'option modelage mécanique. La différence s'explique au niveau des tâches professionnelles et le contenu des études en dépend. Le modelleur reçoit une formation plutôt centrée sur le dessin technique, la technologie de schéma, le travail du bois, des résines. Il réalise la maquette à partir de la lecture du plan côté effectué en bureau d'études. Il transmet le moule au fondeur qui prend l'empreinte dans un cadre métallique rempli de sables ou de matières synthétiques selon l'usage déterminé à l'avance. Séparant le cadre en deux, il épure l'empreinte obtenue par pression avant de rassembler à nouveau le cadre. Il prévoit les bouches de coulée du métal: fonte, aluminium, etc, qu'il peut être amené à travailler. Il procède à la coulée et au démoulage. Le fondeur reçoit des cours de dessin technique mais le niveau semble moins élevé.

Effectivement, la sélection s'opère à l'issue de la classe de seconde. Les professeurs orientent leurs élèves observés en stage au cours de l'année, sur les résultats en travaux pratiques mais encore dans les disciplines théoriques techniques et générales: dessin, mathématiques. L'élève qui obtiendra des résultats probants dans les disciplines fondamentales se verra plus aisément orienter en modelage. La fonderie reçoit les élèves moins performants. Toutefois, le travail de l'un dépend de celui de l'autre dans la vie professionnelle. Un moule parfait peut devenir une pièce inutilisable si le fondeur ne détient pas le savoir-faire indispensable.

---

Aussi, faut-il regretter les critères de sélection des élèves qui privilégient la réussite dans les enseignements théoriques et qui reflètent un degré de projection mentale tridimensionnelle des formes à partir d'un plan côté. Le modelleur possède une capacité de représentation abstraite qui ne semble pas nécessaire chez le modelleur. De ces critères de sélection découle l'orientation supérieure pour la poursuite des études.

### 3. LA PROFESSION ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

En 1967, année cruciale avec la mise en place de la réforme, apparaissent les projets d'examen en B.Tn et B.T.S. modelleur et fondeur. Conçus à partir de l'expérience du B.E.I. ils tiennent compte des nécessités de la profession. De nombreux stages de formation pris en charge totalement par le Syndicat s'adressent aussi bien aux enseignants qu'aux élèves, pour un niveau de qualification moyen et supérieur surtout. Nous pensons que l'information largement répandue, si elle reflète l'activité du Syndicat, elle précise l'intérêt que la corporation porte au monde du travail français et international, aussi bien centrée sur la fonderie que dirigée vers les industries connexes: plastiques par exemple. Le dynamisme du Syndicat des Fondateurs révèle le souci d'une qualification élevée à chaque niveau de formation. Nous entendons par là une exigence quant au contenu des programmes pour préparer l'avenir de la profession à l'aide des diplômés des écoles: "*nous ne pouvons lutter efficacement [ contre la concurrence ] que si nous pouvons démontrer à nos clients que nous leur fabriquons des outillages d'une qualité technique supérieure à celle de nos voisins et à des prix sensiblement égaux.*" (1)

---

(1) "Le Progrès" ,04 février 1967, article intitulé "inquiétude chez les constructeurs de moules, réunis à Lyon" "l'insuffisance de la formation professionnelle risque de compromettre l'avenir de nos industries."

Au cours de leur Assemblée Générale à Lyon, les fondateurs expriment leurs inquiétudes au sujet de la F.P. alors que la branche, en pleine évolution, progresse régulièrement du point de vue technologique. Ils évoquent la réforme de l'E.T. qui laisse: "*à la seule profession le soin d'organiser les cours. C'est une entreprise considérable dont la mise en place exigera du temps et la contribution spontanée des intéressés par l'intermédiaire de la taxe d'apprentissage*"(1)

La démarche du Syndicat des Fondateurs évolue mais, serions-nous tenté d'écrire, à l'adaptation de l'O.Q. au monde du travail plutôt qu'à l'apprentissage. Le Syndicat s'engage dans un processus d'enseignement/formation. A l'E.M.I.M. la spécialité représentée au C.A.P. , au B.Th et, à partir de 1973, au B.E.P. prévus en 1966 (2) reçoit du matériel et des crédits de la part du Syndicat pour assurer la promotion d'un enseignement de qualité et des conditions de travail proches de celles d'un atelier de petite entreprise.

Cette volonté se retrouve-t-elle encore renforcée par la présence d'anciens ouvriers-instructeurs chargés des cours d'atelier en fonderie ?

Pour conclure sur la fonderie, nous pourrions penser qu'il n'existe pas de dissensions. L'absence d'archives relatives à la fonderie confirmerait notre hypothèse. Pour rester dans le domaine non pas de supputations mais de faits patents, nous observons une volonté manifeste de l'E.T. à vouloir former les jeunes à tous les niveaux de qualification avec le soutien indéfectible de l'organisation syndicale qui ne prétend aucunement s'immiscer dans la gestion, dans le contrôle pédagogique. Les effectifs restreints dans cette spécialité induiraient l'effort que la profession déploie pour sa survie.

---

(1) article cité page 148

(2) lettre du directeur de l'Ecole, le 28 janvier 1966, à l'inspecteur M.Landes

CONCLUSION.

*AUTRES TEMPS, AUTRES FORMATIONS.*

L'E.M.I.M. centre d'apprentissage et école de métiers, collège d'enseignement et lycée technique, lycée d'enseignement professionnel et lycée technologique, prépare depuis 1923 les élèves à plusieurs spécialités des industries métallurgiques; ce qui explique le patronage de la C.S.I.M.R., qui mit en place l'établissement à son origine: Elle ne manqua pas de suivre l'évolution structurelle de l'établissement jusqu'au moment où elle renonça à participer en 1974, après cinquante ans d'impulsion, à la formation professionnelle avant que celle-ci devienne éducation technique régie par l'Etat.

L'E.M.I.M., qui intéresse particulièrement notre recherche, évolue depuis 1973 en s'adaptant à l'industrie quand elle ne visait que des objectifs de F.P. et en s'attachant à la promotion culturelle de l'ouvrier, en défendant les objectifs assignés à l'E.T. Les changements structurels correspondent aux mutations sociologiques. Nous avons préféré évoquer quatre spécialités parmi les nombreuses représentées à l'E.M.I.M. parce que chacune d'elles marque une époque, des défenseurs de l'E.T., des artisans de la F.P., des conceptions politiques nationales, régionales et syndicales. La première permet de saisir la volonté d'adaptation de l'Ecole aux besoins en personnel et de percevoir les changements industriels par le déclin de la spécialité à l'Ecole. La deuxième dévoile la tension entre les deux objectifs et comment ceux de l'E.T. aboutissent à une formation qui échappe aux professionnels pour n'être dispensée qu'à un niveau de qualification moyen après le

---

niveau élémentaire du centre d'apprentissage. La dernière permet de vérifier l'adaptabilité de la profession aux objectifs de l'enseignement avec la qualification représentée harmonieusement dans l'établissement de premier cycle en C.A.P. et de second cycle: court en B.E.P. et long en Baccalauréat, Baccalauréat Technique et Brevet de Technicien. Ces quatre exemples illustrent les intérêts patronaux, voire privés, dans l'enjeu de la F.P. et les intentions de l'E.T., en passant de l'emprise des premiers sur le second ou de leur dépendance. Les chirurgiens dentistes n'ont plus besoin de l'E.T. parce qu'ils perdraient de leur pouvoir en cédant la formation au secteur public dans la mesure où les formés ne peuvent que travailler directement avec un diplômé de l'université. Le mécanicien dentiste se trouve lié aux conditions posées par la profession. Inversement, la profession des fondeurs, menacée dans son existence doit sa pérennisation aux produits de qualité de l'Ecole. Elle ne peut que participer activement au soutien matériel de celle-ci pour continuer à exister. Ces deux spécialités vraiment restreintes en emploi expriment clairement les intentions de chaque partie prenante de l'éducation technique. Par contre, les autres spécialités de l'E.M.I.M. ouvrent l'horizon professionnel des élèves dans de nombreuses entreprises. Aussi, l'E.T. peut-il se dégager aisément des impératifs exprimés par les entrepreneurs.

Enfin, l'Ecole dirigée par deux personnalités telles que celles de M. Dornic et de M. Droesch pendant seize ans et neuf ans respectivement, profita de leur dynamisme. Son évolution a suivi un cheminement laborieux et rigoureux. L'E.M.I.M. peut envier, un moment, le destin de l'école rue Dedieu marquée profondément et activement par son unique directeur, M. Gallet, passant du C.A. à l'I.U.T.; mais elle doit tirer fierté de son évolution pour devenir un véritable établissement d'E.T., même si les responsables de la C.S.I.M.R. durent regretter l'évolution indépendante de leurs intentions, tout aussi nobles.

---